MÉMOIRES
ET LETTRES
DE MADAME
DE MAINTENON.

TOME VI.

Contenant le Tome VI[e]*. des* MÉMOIRES.

MÉMOIRES
POUR SERVIR A L'HISTOIRE
DE MADAME DE MAINTENON,
Et à celle du Siecle passé,

PAR MR. DE LA BEAUMELLE.

NOUVELLE ÉDITION,

Augmentée des Remarques Critiques de Mr. DE VOLTAIRE, tirées de son Essai sur l'Histoire Générale.

TOME SIXIEME.

PIECES JUSTIFICATIVES.

A MAESTRICHT,

Chez JEAN-EDME DUFOUR & PHILIPPE ROUX, Imprimeurs-Libraires, associés.

M. DCC. LXXVIII.

DC
130
M2L2
1778
t. 6

NOV 1 1955
UNIVERSITY OF TORONTO

1018411

TABLE DES PIECES

contenues dans ce

SIXIEME VOLUME.

PIECES JUSTIFICATIVES.

N°. I. *Titres de Nobleſſe de Madame de Maintenon.* pag. 1
II. *Extrait de Lettres.* 19
III. *Teſtament d'Agrippa-d'Aubigné.* 42
Epigramme. 49
IV. *La belle Indienne à la jeune, belle & ſpirituelle Madame Scarron ;* Galanterie. 50
V. *Extraits concernant Charles d'Aubigné.* 56
VI. *Brevet de Dame d'Atour.* 62
VII. *Noels.* 63
Sonnet. 68
Epigrammes. 70
Epitre à Madame de Maintenon. 72
VIII. *Avis de M. de Chartres à Madame de Maintenon ſur le devoir conjugal.* 76

Nº. IX. *Lettre de M. l'Evêque de Chartres au Roi, sur la paix & sur sa femme.* 81

X. *Titres de la Maison de St. Louis.* 87

Supérieures de St. Cyr. 95

XI. *Mémoire sur le rappel des Huguenots fugitifs.* 97

XII. *Dialogue de l'Impératrice Pulcherie avec un Solitaire.* 119

XIII. *Vers de M. le Duc de Bourgogogne.* 133

Le Décalogue de la femme de Cour, par Madame de Maintenon. 134

XIV. *Témoignages.* 135

XV. *Instructions à des Demoiselles de St. Cyr.* 139

XVI. *Entretiens de Me. de Maintenon.*

Entretien I. 148

Entretien II. 152

Entretien III. 162

Entretien IV. 169

Entretien V. 176

Entretien VI. 180

Entretien VII. 184

Entretien VIII. 191

Entretien IX. 196

Entretien X. 201

Entretien XI. 205

LETTRES DIVERSES.

N°. XVII. 1ere. *Lettre de M. le Duc de St. Aignan à Louis XIV*, pag. 215
Réponse. 217
2e. *Lettre de M. le Duc de Saint-Aignan.* Ibid.
Réponse du Roi. 219
XVIII. *Extrait d'une Lettre de M. le Maréchal de Luxembourg au Roi.* Ibid.
XIX. LETTRES *de* LOUIS *XIV à Me. de* MAINTENON.
1ere. *Lettre*, & les neuf suivantes, depuis la page 221 jusqu'à la page 228
XX. *Premiere Lettre de l'Electeur de Cologne, Joseph-Clément, à Me. de Maintenon.* 229
XXI. *Seconde Lettre du même à la même.* 230
XXII. *Troisieme Lettre du même à la même.* 232
XXIII. *Quatrieme Lettre du même à la même.* 233
XXIV. *Mémoire.* 234
XXV. *Mémoire.* 237
XXVI. *LETTRES de LOUIS XIV à diverses personnes.*
Lettre 1ere. à la Reine. 239
Lettre II. au Duc Mazarin, 243

Lettre III. au Roi de Danemarck. 244
Lettre IV. au Comte Ulefeld. 245
Lettre V. au Prince de Conti. 246
Lettre VI. à M. de Pradel. 248
Lettre VII. au Duc de St. Aignan. 252
Lettre VIII. au Duc de Beaufort. 254
Lettre IX. au même. 255
Lettre X. au même. 261
Lettre XI. à M. Boſſuet. 262
N°. XXVII. *Lettres de Louis XIV à Philippe V*, au nombre de dix-ſept, depuis la page 263, juſqu'à la page 289.
XXVIII. *Portraits.* 289
XXIX. *Teſtament de Madame de Maintenon.* 294
XXX. *Epitaphe.* 296
XXXI. *Lettre de conſolation aux Dames de St. Louis ſur la mort de Madame de Maintenon.* 300
XXXII. *Vers.* 306

Fin de la Table.

MÉMOIRES

Pour servir a l'Histoire

DE MADAME DE MAINTENON,

Et à celle du Siecle passé.

PIECES JUSTIFICATIVES.

N°. I.

TITRES DE NOBLESSE DE MADAME DE MAINTENON.

Françoise d'Aubigné, de Maintenon.

EXTRAIT des Registres de Baptême de la Paroisse de Niort, portant que Françoise d'Aubigné est née le 27 Novembre 1635, & a été baptisée le 28 du même

mois. Parrain, François de la Rochefoucault : Marraine, Françoise de Neuillant.

Compromis fait entre Dame Jeanne de Cardillac, femme de Messire Constans d'Aubigné, tant en son nom, qu'en celui de Constans, de Charles, & de Françoise d'Aubigné, ses enfants, & Damoiselle Artemise de Caumont, femme de Pierre de Nesmond, Ecuyer, Sieur de Sansac, sur les différends qu'elles avoient pour le partage des biens de Messire Théodore-Agrippa d'Aubigné. Cet Acte est du 13 Juin de l'an 1642, reçu par Perrier, Notaire au Châtelet de Paris.

Constans d'Aubigné de Cardillac.

Contrat de mariage de Messire Constans d'Aubigné, Chevalier, Seigneur & Baron de Surimeau en Poitou, fils de haut & puissant Seigneur Messire Théodore-Agrippa d'Aubigné, Seigneur du Crest, & de Susanne de Lesai, avec Damoiselle Jeanne de Cardillac, fille de Pierre de Cardillac, Lieutenant de Mr. le Duc d'Epernon dans la garnison du Château-Trompette, & de Louise de Montalembert. Ce Contrat du 27 de Décembre de l'an 1627, reçu par Justian, Notaire à Bordeaux.

Tranſport d'une ſomme qui étoit due par haut & puiſſant Seigneur Mre. Conſtans d'Aubigné, Chevalier Seigneur de Surimeau, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & Ecuyer de ſa petite écurie, faite à haute & puiſſante Dame Jeanne de Cardillac ſa femme, le 11 de Décembre de l'an 1638.

Tranſaction faite entre Céſar de Cardillac, Ecuyer, Seigneur de la Lane, & Damoiſelle Jeanne de Cardillac ſa ſœur, femme de Conſtans d'Aubigné, Ecuyer, Seigneur & Baron de Surimeau, ſur les différends qu'ils avoient pour le partage qu'elle demandoit dans la ſucceſſion de Pierre de Cardillac ſon pere, Ecuyer, Lieutenant de la Compagnie de Mr. le Duc d'Epernon. Cet Acte du 1 Mars de l'an 1634, reçu par Dulos, Notaire à Bordeaux.

Teſtament de haut & puiſſant Seigneur Meſſire Théodore-Agrippa d'Aubigné, Seigneur de Creſt, Maréchal des Camps & Armées du Roi, & Gouverneur des Iſles de Maillezais; par lequel il laiſſe ſa terre des Landes-Guinemer à l'un des fils de Conſtans d'Aubigné ſon fils : inſtitue ſes héritiers, pour les trois quarts du reſte de ſes biens, les quatre enfants de Marie d'Aubigné ſa fille aînée :

donne l'autre quart à Louise d'Aubigné, son autre fille, femme de Mr. de Villette, & fait plusieurs legs à Boisrond son Page, & au reste de ses domestiques. Cet Acte du 24 d'Avril de l'an 1630, reçu par Dunant, Notaire à Geneve.

Obligation passée le 17 de Mars de l'an 1611, par Constans d'Aubigné, Ecuyer, Seigneur de Surimeau, Gentilhomme de la Chambre du Roi, Ecuyer de sa petite écurie, & Capitaine du Château de Maillezais. Cet Acte reçu par le Noir, Notaire au Châtelet de Paris.

Contrat de mariage de Benjamin de Valois, Ecuyer, sieur de Villette, Ecuyer de la petite écurie du Roi, & fils de Mre. Louis de Valois, Seigneur de la Fontaine-Villette, & de Dame Catherine Bourdin, avec Damoiselle Louise d'Aubigné, fille de Messire Théodore-Agrippa d'Aubigné, Gouverneur de Maillezais & Vice-Amiral en Guyenne, & Dame Susanne de Lesai. Ce Contrat du 22 Octobre 1610, reçu par Mathion, Notaire à Maillezais.

Contrat du premier mariage de Constans d'Aubigné, Ecuyer, Seigneur de Surimeau, Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, Capitaine de la cita-

delle de Maillezais, & fils de haut & puiſſant Théodore-Agrippa d'Aubigné, Seigneur des Landes, de Guinemer, & de Murſai, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & Gouverneur de l'Iſle & du Château de Maillezais, & de Damoiſelle Suſanne de Leſai, avec Dame Anne Marchant, veuve de haut & puiſſant Jean Couraut, Seigneur & Baron de Châtelaillon. Ce Contrat du 30 de Septembre 1608, reçu par Dupuis, Notaire à la Rochelle.

Don de lods & ventes de la Seigneurie de Surimeau, faite par le Roi à Conſtans d'Aubigné, l'un de ſes Ecuyers ordinaires, en conſidération de tous les bons & agréables ſervices qu'il avoit faits à Sa Majeſté, & qu'il continuoit de lui rendre. Ces Lettres du 3 Septembre 1595, *ſignées* HENRI, *& par le Roi*, Ruzé, *& ſcellées.*

Théodore-Agrippa d'Aubigné de Leſay.

Contrat de mariage de Théodore-Agrippa d'Aubigné, Ecuyer, Seigneur des Landes-Guinemer & du Chaillous, Ecuyer d'écurie du Roi de Navarre, & Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre, fils de Jean d'Aubigné, Ecuyer, Seigneur de Brie,

& de Damoiselle Catherine de Lestang, avec Damoiselle Susanne de Lesai, fille de noble & puissant Ambroise de Lesai, Seigneur de Surimeau, & de Damoiselle Renée de Vivonne. Ce Contrat du 6 Juin 1583, reçu par Vassé, Notaire à Bougouin.

Hommage de la Maison noble de Surimeau, mouvante du Roi, à cause de son Château de Niort, fait le 5 de Mars 1615, par Mre. Théodore-Agrippa d'Aubigné, Chevalier, Seigneur des Landes, de Guinemer, d'Audremont, & de Mursai, Ecuyer de la petite écurie du Roi, & Gouverneur pour Sa Majesté des Isles & du Château de Maillezais. Cet Acte fut reçu par Mashion, Notaire à Maillezais.

Délai accordé par la Cour de la Sénéchaussée de Poitou à Mre. Théodore-Agrippa d'Aubigné, Chevalier de l'Ordre du Roi, son Conseiller en ses Conseils d'Etat & Privé, & Lieutenant-général pour S. M. au Gouvernement de Maillezais, pour donner le dénombrement de sa terre de Surimeau. Cet Acte, du 18 Septembre 1614, *signé* Labbé.

Bail des terres de Surimeau & de Mursai, fait le 2 Mars 1613, par haut & puissant Théodore-Agrippa d'Aubigné, Che-

valier, Seigneur des Landes-Guinemer de Murſai, & de Surimeau, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Vice-Amiral de Guyenne & de Bretagne, & Gouverneur du Château & des Iſles de Maillezais. Cet Acte a été reçu par Lornier, Notaire à Niort.

Hommage de la Seigneurie des Landes, mouvantes de la Seigneurie de la Motte-Cormerai, fait ce 13 Juin 1609, par haut & puiſſant Théodore-Agrippa d'Aubigné, Chevalier, Seigneur de Murſai-Maillezais, & héritier de Damoiſelle Catherine de Leſtang ſa mere.

Supplément de partage donné par Joſias de Leſay, Ecuyer, Seigneur de Surimeau, & par Damoiſelle Suſanne de Leſay ſa ſœur, femme de Théodore-Agrippa d'Aubigné, Ecuyer, Seigneur de Chaillous, à Damoiſelle Gabrielle de Vivonne leur tante, femme de Bertrand Taimond, Ecuyer, Seigneur de la Micheliere, dans la ſucceſſion de noble & puiſſant François de Vivonne, Seigneur de Murſai, & de Damoiſelle Adrienne de Vallé, leur aïeul & aïeule. Cet Acte du 24 Mai 1591, reçu par Biſſet, Notaire à Niort.

Aveu de la Seigneurie des Landes, donné le 28 de Décembre 1571, par no-

ble homme Théodore-Agrippa d'Aubigné, Ecuyer.

Brevet d'une penſion de 400 écus, donnée par le Roi au Sieur d'Aubigné, Commandant pour ſon ſervice à Maillezais. Ce Brevet du 17 de Janvier 1592, *ſigné* HENRI, *& contreſigné*, Revol.

Brevet d'une penſion de 800 livres, donné par le Roi de Navarre au Sieur d'Aubigné ſon Ecuyer d'écurie, en conſidération des ſervices qu'il avoit rendus, & qu'il rendoit tous les jours auprès de la perſonne de ce Prince. Ce Brevet du 6 Mars 1580, *ſigné* HENRI, *& contreſigné* Berziau.

Jean d'Aubigné de l'Eſtang.

Hommage fait le 20 de Juillet 1551 par noble homme Jean d'Aubigné, à cauſe de la Seigneurie des Landes, mouvante de la Motte-Cormerai, laquelle appartenoit à Damoiſelle Catherine de Leſtang ſa femme.

Acte donné au lieu de Foulle-tourte le 23 Février 1551, portant, que noble homme Jean d'Aubigné, en obéiſſant aux commiſſions du Roi, & à l'injonction qui lui avoit été faite en conſéquence, avoit repréſenté des pieces originales en par-

chemin, & produit deux témoins pour prouver sa noblesse : & si le Procureur du Roi n'en étoit pas suffisamment informé par-là, il offroit d'en faire apparoir plus amplement. Cet Acte, *signé* Belot, & *scellé.*

Jugement rendu à Poitiers le 10 de Décembre 1667, par Mr. Barentin, Maître des Requêtes & Commissaire départi pour la vérification des titres des Nobles de la Généralité de Poitiers, par lequel il confirme Charles d'Aubigné, frere de Me. de Maintenon, Ecuyer, Seigneur de Surimeau, dans la possession de sa noblesse, après l'avoir justifiée par plusieurs titres, dont le premier, qui est énoncé dans ce jugement, est le contrat de mariage de Jean d'Aubigné, Ecuyer, Seigneur de Brie, fils de Pierre d'Aubigné, Ecuyer, Seigneur de Vignier, & de Damoiselle Catherine de Sourches, accordé le 2 de Juin 1550 avec Damoiselle Catherine de Lestang, fille de Jean de Lestang, Seigneur des Landes-Guinemer, & de Damoiselle de la Borde : *signé* Barentin, *& contresigné*, de Bellineau.

P. d'Aubigné, Sourches.

Le jugement ci-dessus. Les pieces

manquent ici : mais le contrat de mariage de Jean d'Aubigné énonce, qu'il étoit fils de Pierre d'Aubigné & de Catherine de Sourches.

Antoine d'Aubigné, de Brie.

Vente faite le 17 Juillet 1482 à Mre. François d'Aubigné, Seigneur de la Jouſſeliniere, de la Touche-d'Aubigné, par noble Damoiſelle Charlotte de Brie, veuve d'Antoine d'Aubigné ſon frere, Ecuyer, Seigneur de la Parniere, de tous les droits qui appartenoient à Pierre d'Aubigné ſon fils, Ecuyer, dans la ſucceſſion de noble Thibaut d'Aubigné, Chevalier, Seigneur de la Jouſſeliniere, Maître-d'hôtel du Roi, & de Dame Jeanne de la Parniere, ſes grands-pere & mere. Cet Acte reçu par Paſquier, Notaire de la Cour de Beaupreau (1).

Thibaut d'Aubigné, de la Parniere.

Partage donné le 28 Décembre par no-

(1) On voit par cet Acte que les d'Aubigné de Poitou & les d'Aubigné d'Anjou ont un ancêtre commun. Et c'eſt à cet Acte-ci qu'aucun Généalogiſte n'a encore fait attention.

ble perſonne Thibaut d'Aubigné, Ecuyer, & par Jeanne de la Parniere ſa femme, à Damoiſelle Marguerite Charuelle, leur pere & mere, & dans celle de Guillaume, Seigneur de la Parniere & de Letrée Buor, leur aïeul & aïeule.

Echange d'héritages aſſis dans la Paroiſſe de Faverais, fait le 20 Août, 1473 entre Pierre Prieur, & noble & puiſſant Seigneur Thibaut d'Aubigné, Ecuyer, Seigneur de la Jouſſeliniere, & de la Touche d'Aubigné.

Tranſaction faite le 10 Octobre 1444 entre Jean Goſſelin, Ecuyer, Seigneur des Hayes, ſon couſin, Thibaut d'Aubigné, Ecuyer, Seigneur de la Jouſſeliniere, fils de Jean d'Aubigné, & de Marguerite Goſſelin, ſur les différends qu'ils avoient pour le partage de la ſucceſſion de Mre. Guillaume Goſſelin, Chevalier, & de Dame Honneur Pelaude ſa femme, leur grand-pere & leur grand'-mere.

Signification de Lettres Royaux, obtenues par noble homme Thibaut d'Aubigné, Seigneur de la Jouſſeliniere, Maître-d'hôtel du Roi, faite le 2 Mai 1468 par Etienne Baule, Sergent à cheval au Châtelet de Paris.

Lettres de retenue d'Ecuyer d'écurie

du Roi Charles VI données le 12 Fevrier 1550 à Thibaut d'Aubigné, Ecuyer, en considération de sa noblesse. Ces lettres *signées* par le Roi, de la Loëre, & *scellées.*

Morelet d'Aubigné, Gosselin.

Contrat de mariage de noble homme Morelet d'Aubigné, avec noble Damoiselle Marguerite Gosselin, fille de Mr. Guillaume Gosselin, Chevalier, & de Dame Honneur Pelaude, femme de noble homme Guion de Montefelon. Par ce contrat, qui fut accordé le 3 Juillet de l'an 1404, Jeanne de l'Espine, femme de noble homme Guillaume de Chourses, & veuve de Guion d'Aubigné, donne à Morelet d'Aubigné son fils la terre & Seigneurie de la Jousseliniere, avec l'hébergement de la Saussaye, du consentement de Messire Thibaut de l'Espine, Chevalier.

Acquisition d'héritages assis dans la Paroisse de Faverais, faite le 1 Janvier 1420 par Marguerite Gosseline, Dame de la Touche.

Vente faite le 5 Novembre 1412 à Morelet d'Aubigné, Ecuyer, Seigneur de la Touche, dans la paroisse de Faverais.

Guion d'Aubigné, de l'Espine.

Donation de tous les droits qui étoient échus par la mort de Guillaume de l'Espine à noble Damoiselle Jeanne de l'Espine, sa fille, femme de noble homme Guillaume de Chourses, Ecuyer, Seigneur de la Hardiere, & veuve de Guion d'Aubigné, faite le 2 Mars 1411 à Morelet d'Aubigné, son fils, Ecuyer Seigneur de la Touche.

Vente faite le 12 Janvier 1374, à Guion d'Aubigné, valet, d'une piece de terre dépendante de son fils, assise dans la paroisse de Faverais.

Vente d'une rente que Jean d'Aubigné, Seigneur de Marais, avoit vendue à Briand d'Aubigné, faite le Vendredi après la fête de la Nativité de Notre-Seigneur, de l'an 1374, par Isabeau de Brenezai sa veuve, Dame de Coudray, à Guion d'Aubigné, valet, Seigneur de la Touche près Faverais.

Pierre d'Aubigné, de Rivau.

Acte du 25 Juillet 1402, par lequel noble homme M. François d'Aubigné, Chevalier, Seigneur d'Aubigné, voulant paci-

ſier tous les différends qu'il avoit avec Gaherier d'Aubigné, & avec ſes autres freres & ſœurs, enfants de Pierre d'Aubigné & de Marie de Rivau ſa femme, leur donne des terres & des rentes dans la Seigneurie de la Motte en Valée, que Mre. Jean, Seigneur d'Aubigné, ſon pere, avoit laiſſée par ſon teſtament aux enfants du même Pierre d'Aubigné, au cas que Jean d'Aubigné ſon couſin germain du même Jean, Seigneur d'Aubigné, mourût ſans enfants, comme il avoit fait.

Echange d'un héritage mouvant du fief de Pierre d'Aubigné, valet, fait le Mercredi après Ste. Luce l'an 1345.

Ventes d'héritages, faite le Lundi après la St. Jean-Baptiſte de l'an 1344, à Pierre d'Aubigné, valet, par Perrin le Clerc, Seigneur de la Gaudeſſardiere.

Vente faite le Mardi après Pâques de l'an 1344, d'une rente qui devoit être payée annuellement à Pierre d'Aubigné, valet, & à ſes héritiers dans la maiſon de la Touche.

Acquiſition faite le Mercredi après la fête de St. Nicolas d'hyver de l'an 1342 par Pierre d'Aubigné, valet, d'une rente qui devoit lui être payée tous les ans dans ſa maiſon de la Touche.

Olivier d'Aubigné, du Pin.

Contrat de mariage accordé le Dimanche après la fête de St. Martin d'hyver de l'an 1329, entre Olivier d'Aubigné, fils aîné, & aſſiſté de Mre. Savari d'Aubigné, Chevalier, Sire d'Aubigné, avec Euteſſe du Pin, fille de Mre. Jean du Pin, Chevalier.

Teſtament d'Euteſſe du Pin, femme de M. Olivier d'Aubigné, par lequel elle lui donne le tiers de ſes biens, & le nomme l'un de ſes exécuteurs, avec Mre. Gui Turpin d'Aubigné, Seigneur de Marchais-Renaud. Cet Acte du Samedi avant la fête de Noël de l'an 1331, fait en préſence d'Aïnore de la Haye, Dame d'Aubigné.

Guillaume d'Aubigné, de Coëmes.

Contrat de mariage accordé le 30 d'Avril 1273, entre Guillaume d'Aubigné, Chevalier, fils, & aſſiſté d'Emeri d'Aubigné, Chevalier, & Aïnore de Coëmes, fille de Robin de Coëmes, ſon frere, Chevalier.

Lettre du Lundi après *Reminiſcere* 1299, par laquelle Adam, Vicomte de Melun,

& Seigneur de Montreuil-Bellai, quitte Mre. Guillaume d'Aubigné, Chevalier, & ses successeurs, du droit de garde qu'ils lui devoient dans sa ville & dans son Château de Montreuil.

Acquisition d'héritages assis dans la Paroisse de Faverais, faite le Mercredi avant Pâques 1296, par Mre. Guillaume d'Aubigné, Chevalier.

Emeri d'Aubigné, de Beaupreau.

Acte du mois d'Août 1281, par lequel Mre. Josselin de Beaupreau, Chevalier, donne à Emeri d'Aubigné, Chevalier, une rente sur les dixmes de la Paroisse de Mazé, au-lieu de ce qu'il avoit promis de lui assigner dans la Châtellenie de Beaugé, lorsqu'il épousa Madame Jeanne de Beaupreau sa tante.

Acte du Samedi après la Nativité de St. Jean-Baptiste 1280, par lequel Emeri d'Aubigné, Chevalier, donne à Pierre de Poüancé son gendre les dixmes des Touches, dans la Paroisse de Mazé, pour 6 liv. de rente à déduire sur celle de 50 liv. de rente en terre, qu'il avoit promis de lui assigner lorsqu'il épousa Agnès d'Aubigné sa fille.

Olivier d'Aubigné.

Donation de 20 livres de rente ſur les revenus de la Seigneurie de la Bretêche en Valée, faite au mois d'Août 1255 à Olivier d'Aubigné, par Olivier d'Aubigné, ſon pere, Chevalier, du conſentement d'Emery d'Aubigné, ſon fils aîné.

Jean & Geoffroi d'Aubigné.

Accord fait au mois de Novembre 1201, par lequel Mre. Jadouin, Seigneur de Doué, de Rochefort, & de l'Iſle Brochard, aſſigne à Jean d'Aubigné, Chevalier, 6 liv. de rente ſur la coutume & ſur le péage de la Seigneurie de Rochefort-ſur-Loire pour la part que Geoffroi d'Aubigné, ſon pere, Chevalier, avoit prétendu dans la ſucceſſion de Jean de Doué, Chevalier.

Briand de Doué.

Extrait du Cartulaire du Prieuré de St. Denis de Doué, au Dioceſe d'Angers, contenant une donation d'une terre dépendante de la Seigneurie d'Aubigné, faite à l'Egliſe St. Denis, par Geoffroi de Doué, du conſentement de Pierre ſon fils, & en

préſence d'Eudes de Doué, ſon oncle, de Gobert de Brenezai, & de Geoffroi de Blaſon. Quoique cette charte n'ait point de date, on peut néanmoins connoître le temps dans lequel elle fut paſſée, parce que Ulger, Evêque d'Angers, qui y eſt mentionné, gouverna cette Egliſe depuis l'an 1125, juſqu'en 1149.

Gontier de Doué.

Extrait du même Cartulaire, contenant une donation faite à l'Egliſe de St. Denis de Doué, par Gontier de Doué, & confirmée par Giraud, & par Ebraud de Doué, ſes enfants, du conſentement de Briand, Seigneur de Doué, ſon fils aîné, en préſence de Gauſſelin de Sainte-Maure, d'Emeri de Beaupreau, & d'Achard du Meſnil, Chevaliers. Cette Charte n'a point de date, non plus que la précédente; mais comme il eſt fait mention qu'elle fut paſſée le jour de la fête du Prophete Iſaïe, dans l'octave des Apôtres St. Pierre & St. Paul, le jour avant les Nones de Juillet, le 6 Juillet, & le 13 de la Lune, ſous le regne du Roi Philippe I, qui ſuccéda à Henri I, ſon pere, le 4 d'Août 1060, & mourut le 29 Juillet de l'an 1108, ſous le Conſulat de Foulques IV, ſurnommé

Rechin, qui tint le Comté d'Anjou, après Geoffroi le Barbu, son frere, depuis l'an 1067, jusqu'en 1109, & sous l'Episcopat d'Eusebe Brunon, Evêque d'Angers, qui gouverna cette Eglise depuis 1047, jusqu'au 27 d'Août 1087. On peut juger par-là que cette donation fut nécessairement faite entre l'année 1068 & 1080.

N°. II.

EXTRAIT DE LETTRES.

LEttre de Théodore Agrippa d'Aubigné, du 8 Mars 1622 à Me. de Villette. Il lui dit que Geneve est à demi-assiégée, & que la calamité est par-tout, parce que par-tout est le péché.

Lettre du même à la même, du 22 *Mars* 1622. Il dit à sa fillette, que Dieu, en même temps qu'il lui donne la pauvreté, lui donne les pensées qu'il falloit, & une compagne qui tient bien sa partie en cela... Nous avons eu ici votre frere, duquel je ne puis dire ni bien ni mal, qu'il ne nous ait fait voir ce que je n'ose dire. Je ne daterai son changement qu'après les effets.... Votre doux maître m'en a écrit en homme de bien. Dieu veuille

bénir le Murçai & tout ce qu'il contient!

Lettre du même à la même, du 9 Août, ſans date d'année. Il lui dit que Geneve ſort de la famine, que la guerre n'eſt pas ſi épouvantable qu'elle étoit, & qu'on eſt menacé de la peſte. Il l'attend à Geneve avec impatience.

Lettre du même à la même, du 9 Juin 1627. Il lui dit de finir l'affaire de cinquante mille francs, parce qu'il craint que le trouble particulier ne ſe généraliſe. Il ajoute.... Après avoir prié Dieu deſſus, penſé & repenſé, j'en viens-là, que c'eſt une ſéparation fort dure. J'ai comme achevé de bâtir mon Creſt. Je l'ai fait pour les miens. S'ils n'en jouiſſent pas, eux & moi ſerons mieux logés au Ciel. Au premier loiſir, Mr. de Chauffepied & vous, ſaurez des nouvelles des affaires. Dis bon jour à tes petits.

Lettre du même à M. de Villette, du 7 Juin. Il lui dit que ſa derniere lettre eſt inutile, le Roi s'éloignant comme il fait; & qu'il a donné contentement à ſa conſcience, *nihil intentatum reliquiſſe.* Il ajoute.... Vous êtes mon bienfaicteur; & les bienfaits ſont doux de la main qu'on aime.

Lettre du même au même, de Geneve du 20 *Juin* 1626. Il lui accuſe la réception d'une lettre de change de 16000 liv. Il

dit qu'il eſt à ſec, & qu'il auroit beſoin de 4000 liv. au moins. Il ajoute :... prenez à bon eſcient le conſeil de mon *uniquette*, Me. de Villette, pour donner ſoulagement à la famille de M. d'Ade. Car encore qu'il ſemble s'étranger de moi, je ne prends la faute de perſonne pour excuſe de mon devoir. Il demande ſi les mœurs d'Artemiſe, ſa petite-fille, s'accommoderont bien à la modeſtie & à l'humilité qu'il faut à Geneve.

Lettre de M. de Dangeau à M. d'Aubigné, à la Motte St. George. Il lui offre ſes ſervices ; il lui demande ſon amitié ; il lui donne des louanges ; il ajoute.... Depuis quelques jours, le Roi s'eſt reveillé comme d'un profond ſommeil, & commence à vouloir faire quelque choſe pour moi, à qui il n'a rien donné depuis dix-huit ans que je l'ai ſervi. Pour le moins m'a-t-il donné une grande liberté de lui dire tout ce que j'ai voulu, ſans qu'il l'ait trouvé mauvais, bien que cela le touchât au vif, & dont perſonne n'oſoit lui parler. Que je ſois donc votre agent à la Cour ! Je lui chanterai tel langage qu'il vous plaira, ayant toujours deſiré avec paſſion la bienveillance de ceux que j'ai penſé être les plus gens de bien, les plus vaillants & galants, &

aussi de ces esprits transcendants ; & reconnoissant que vous avez par-dessus ceux qui sont tels quelque chose encore au-delà.

Lettre de Madame d'Aubigné à Me. de Villette : de Geneve, du 14 *Décembre* 1625. Madame ma fille, je prie Dieu que votre petite suive les pas de celui de qui elle a la physionomie ; c'est double joie pour vous & pour tous ceux qui l'aiment. Je crains qu'étant aussi pressés que vous l'êtes, nous ne jouissions du plaisir de vous voir que comme d'un éclair. Je ne vous saurois assez dire la tristesse que nous avons sentie avec vous de la résolution précipitée de Mr. d'Ade. Il n'a rien à dire qui le puisse excuser. Hélas ! Madame ma fille, je vous ai bien plainte de voir ce subit changement si près de vous. Il faut espérer que Dieu pourvoira aux difficultés qu'on appréhende, &c.

Lettre de la même à la même ; de Geneve, du 5 *Mai* 1626. Elle lui témoigne un grand desir de la voir. Elle ajoute... M. d'Ade écrit à Monsieur, que ses enfants vous vont voir souvent. C'est un grand bien pour eux, & qui donnera lieu à leur belle-mere de leur rendre tout le devoir qu'elle leur doit. Il est impossible que ce trop subit changement (*apparemment un*

ſecond mariage) ne faſſe mal au cœur à tous ceux à qui ils appartiennent. J'ai gémis avec Monſieur. Mais ſi les enfants ſont bien ſervis, la douleur eſt plus ſupportable. Ces petites ames ſont trop cheres à Dieu pour les abandonner.

Lettre de la même à M. de Villette; de Geneve ce 6 Janvier 1630. Elle lui donne des nouvelles de la guerre d'Italie. Et M. d'Aubigné, ſon mari ajoute... Si ce n'étoit pour ſavoir des nouvelles des couches de mon unique, je m'excuſerois ſur ma maladie; car vous me devez deux réponſes. Pour Dieu! que je ſache ce qu'il nous a donné.

Lettre de la même au même; de Geneve, du 14 *Avril*, ſans date d'année. Cette lettre eſt très-longue. Elle le félicite des couches de Me. de Villette. Elle lui donne des nouvelles de la guerre. Elle ajoute... La grande promptitude de Monſieur n'eſt point amoindrie avec l'âge, ni ſon excellent eſprit, à qui il donne quelquefois plus de liberté que les affaires de ce temps ne permettent. Je lui dis ſouvent qu'il eſt temps d'arrêter ſa plume. Ce ſera du ſoulagement pour lui & pour ſes amis. Il a eu ſes jours paſſés une bouraſque à cauſe du livre de F... (Fœneſte) augmenté de nouveau, qui n'a pas été bien pris en ce

lieu-ci, où les personnes pensent trois fois une chose avant que de la mettre en effet une. J'espere que le bruit sera autre : mais ce n'a pas été sans peine. Il a été travaillé d'une très-mauvaise colique, avec des tenesmes fort fâcheuses, qui depuis ce matin, commencent à lui donner un peu de relâche. Nous sommes en soupçon de son éréfypelle ; car la cuisse commence à lui douloir...... J'ai écrit ceci ce matin ; & cependant l'éréfypelle s'est formée, &c.

Lettre de la même au même. Il faut que je vous dise, avec une main tremblante & le cœur plein d'angoisse & d'amertume, que Dieu a retiré à soi notre bon Seigneur & votre bon & affectionné pere, & à moi, aussi pere & mari, si cher & bien-aimé, que je m'estime bienheureuse de l'avoir servi, & malheureuse de ne le servir plus. Hélas! tout d'un coup il m'a été ravi ; & il me semble impossible de croire que ce coup soit arrivé. Je ne le verrai donc plus ! Je n'aurai donc plus la consolation de vous voir ici avec votre chere moitié, qui eût vu la sainte union de notre famille désolée!... Mon bon Seigneur fit cet été son Testament. A cette heure, il a ajouté quelque chose, & l'a fait clore par le Notaire. Il faut que je vous dise, Monsieur, que j'ai fait une double

double perte. Dieu a retiré mon frere le même jour qu'il disposa de mon bon Seigneur, qui tomba malade le Dimanche à 4 heures du matin, 21 d'Avril, selon le style nouveau; il rendit l'esprit à 6 heures le Jeudi matin, 9 Mai, le jour de l'Ascension, & mon frere mourut de langueur à 3 heures du soir. Voilà comme le Seigneur a appésanti sa main sur moi...... Je supplie Madame ma fille de modérer sa très-juste douleur, &c.

Lettre de la même au même; de Geneve, ce 25 Mai 1650..... Je crois, Monsieur, que vous vous mettrez en chemin pour venir à nous : car je crois que votre présence est nécessaire. J'ai écrit à la bonne Princesse sur la vertu des bains de Bade en Suisse. Elle répond touchant ce que feu Monsieur lui avoit écrit de son petit Arpinas, que la description lui en plaisoit. C'est un très-joli lieu. S'il s'en falloit défaire, il ne sauroit aller en plus dignes mains. S. M. est sortie de Lyon, où l'on attend M. le Cardinal pour s'aboucher avec le Roi, &c.

Lettre de la même au même: de Crest, 13 Juillet 1630....... Je n'oublierai jamais celui de qui j'ai eu l'honneur d'être si chérement aimée, & à qui je ne puis penser, que je ne jette un ruisseau de lar-

mes. L'heure de ſon repos étoit venue. Il s'alloit mettre dans un labyrinthe de fâcheuſes affaires, que je n'ai ſu qu'après ſa mort. Je vous en dirai beaucoup de particularités qui ne ſe peuvent écrire. Hélas! Monſieur, je ſuis triſte juſqu'à la mort, qu'il n'ait pas diſpoſé de ſon bien à votre contentement. Mais quand il avoit réſolu quelque choſe, il étoit ſi abſolu, qu'on ne lui eût oſé contredire. Sa volonté eût été de vendre la terre de Creſt... Il y a des papiers qui ſont ſous la main du premier Syndic..... On m'a mandé de Geneve la priſon de M. de Candale, pris par les gens de l'Empereur, qui ont encore battu les Vénitiens. Feu notre bon Monſieur, diſoit : *Si on ſe bat en Italie, c'eſt le bien de ce pauvre pays*; *mais gare le retour.* Il faut croire que la garde d'Iſraël ſera encore pour nous.

Lettre de la même au même: de Geneve, 8 Août 1630. Elle lui envoye la copie de l'inventaire des effets de ſon mari. Il y a, dit-elle, des Hiſtoires qui ſont à Bâle, de quoi nous ne pouvons rien faire à cette heure, à cauſe de la peſte. Mr. de la Foſſe en étoit chargé par le Teſtament... Je lui diſois ſouvent que l'inégalité pourroit cauſer quelque mécontentement; il diſoit : *Changeons de propos ; j'aime tous*

mes enfants, mais il faut que je pense aux plus pauvres. Je fus bien étonnée quand j'appris qu'il lui restoit si peu d'argent. Les Députés de la Seigneurie vinrent visiter ses papiers, où ils trouverent un brouillon de la vie de feu Monsieur, là où ils ont effacé, comme vous verrez par la feuille que je vous envoye. ce qui parle des affaires de la Rochelle. C'est ce qu'ils tiennent être dangereux, & qui pourroit porter préjudice à quelques particuliers. Ils m'ont fait commandement que je vous envoye ladite feuille, & vous prier, & M. d'Ade aussi, d'en faire autant aux livres que vous en avez. Vous voyez à quoi nous en sommes, & à quoi on s'attache. Hélas! Monsieur, il y a bien d'autres choses plus pregnantes. Il me semble d'entendre notre bon Monsieur me dire: *Dieu veuille, ma mie, puisque je ne puis pas être Médecin, que je ne sois pas Prophete!* &c.

Lettre de la même à Me. de Villette.

Je suis assurée que vous supportez votre affliction en vraie Chrétienne avec votre vertu & piété. Mais hélas! c'est à moi à pleurer, puisque j'ai tout perdu. Celui par qui je vivois contente en lui rendant service, n'est plus. Il me semble que je n'ai plus rien à faire au monde. Je crains

d'offenser Dieu dans ma douleur.... Tout a été réglé ici, comme si M. de Villette y eût été. Feu M. d'Aubigné ne m'a rien dit à part, sinon qu'il me laissoit exécutrice de son Testament. Je m'en excusai, & lui dis qu'il remettoit ses affaires en mains bien foibles, quoique bien fidelles : il me répondit : M. Calendrin t'aidera, comme il a fait avec toute affection. J'écrirai à Me. de Rohan, qui est à Venise, pour les comptes qu'elle avoit avec feu Monsieur. Je desire de savoir si M. de Villette & M. d'Ade sont contents que l'on paye la dette de M. le Baron Constans d'Aubigné, à M. Huguetan de Lyon, qui sont, cent livres que ledit Huguetan lui prêta en sa grande nécessité.

Lettre de la même. M. d'Aubigné, de très-heureuse mémoire, devint malade le Dimanche à 4 heures du matin, le 9me. jour du mois d'Avril 1630.... Il eut très-bonne connoissance jusqu'à quelques moments avant qu'il mourût. Il nous a rendu grands témoignages de la joie qu'il ressentoit ; & quand il faisoit des difficultés de prendre nourriture, il disoit : *Ma mie, laisse-moi aller en paix, je veux aller manger du pain céleste.* Il a été servi en tout ce qui m'a été possible de m'imaginer. Ma peine n'a rien été. Si j'eusse pu donner

mon ſang & ma vie, je l'euſſe fait de bon cœur. En ſes deux denieres nuits, il fut conſolé par deux excellents Miniſtres, ſes amis. Il n'a manqué ni d'aſſiſtance, ni de conſolation, juſqu'à ſon dernier ſoupir, par les plus excellents hommes de la ville, ſes amis. Mais ce ne pouvoit être tant, que ſon mérite n'en requit davantage. Il eſt regretté de tous les gens de bien. Il a achevé ſes jours en paix; & deux heures avant ſa fin, il dit d'une face joyeuſe & d'un eſprit paiſible & content:

La voici, l'heureuſe journée,
Que Dieu a faite à plein deſir:
Par nous ſoit gloire à lui donnée,
Et prenons en elle plaiſir.

Lettre de Catherine de Parthenai à M. de Villette: du Parc, du 6 Juin 1630. Elle lui fait compliment ſur la mort de ce Gentilhomme, en qui toute notre Religion a tant perdu.

Lettre du Prince Henri de Rohan à M. de Villette: du 7 Juillet 1633. Monſieur, vos lettres ne me peuvent être que très-agréables pour ce que j'y apprends des nouvelles d'une Province que je ne puis jamais oublier, ni les amis que j'y ai;

que j'y trouve un ſtyle capable de contenter un meilleur eſprit que le mien, & que j'y remarque la continuation de votre amitié, qui me ſera toujours très-chere, étant bien fâché que je ne vous puiſſe témoigner qu'en paroles l'eſtime que je fais de votre perſonne & mérite. En récompenſe des nouvelles du pays, je vous dirai les étrangeres. Les affaires d'Allemagne vont toujours très-bien pour le bon parti: la Couronne de Suede & les Princes d'Allemagne demeurent bien unis; & les ſoins & offices du Roi leur ſervent de bon ciment. Et certes il maintient ce parti-là depuis la mort du Roi de Suede, avec une grande gloire & honneur. Nous ne voyons encore nul effet de la venue du Cardinal Infant: nul Prince Italien ne l'a vu, & chacun commence à ne le plus appréhender.

Je connois bien le Sieur Gallieres dont vous me parlez: c'eſt un très-honnête homme, qui n'a pu être reçu Tréſorier de France, à cauſe de la Religion. Voilà à quoi nous ſommes réduits de devenir partiſans, pour ne pouvoir entrer aux Charges, & d'être contraints de faire mal quand on ne nous veut pas permettre de ſervir le public. Je n'ai dans ma chambre que le portrait de ma fille, &

celui de votre beau-pere. Je vous demande la continuation de votre amitié, &c.

Lettre de Constans d'Aubigné à son frere Nathan d'Aubigné de la Fosse : de Niort, du 6 Mars 1637. Il paroît que sa misere étoit fort grande. Il lui dit qu'étant son aîné, il lui écrit avec franchise. Il le remercie de sa charité chrétienne & fraternelle, & de l'assistance qu'il lui promet. Il parle d'*une affliction en laquelle se forme dans trois mois un lustre parfait.* Vraisemblablement, il veut parler de sa prison. En ce cas là, il y fut mis en Décembre 1632. Il dit, que n'ayant point d'enfants du premier lit, il en a trois du second, deux fils & une fille; & que l'aîné, âgé de sept ans & demi, commence déja à composer. Cet aîné, qui s'appelloit Constans, étoit né en 1629 du vivant de son grand-pere. Me. de Maintenon qui ne naquit qu'en 1635, n'étoit donc pas le fruit du libertinage d'une fille du concierge du Château-Trompette.

Lettre du même au même, du 10 Juin 1647, datée de l'étude du Ministre Rhoux, à Lyon. Il dit, que réduit à la derniere misere, il se retire en Languedoc ou en Provence, sous le nom de Charles des Landes. Il le prie de faire rendre à Mr. Rhoux 25 livres qu'il en avoit reçu. Il

étoit à Paris le 16 Décembre 1642, où il fit quittance de mille florins Genevois, que Me. d'Aubigné-Renée-Burlamachi, sa belle-mere, lui avoit légués. Renée-Burlamachi, veuve de M. Barbani, fut nommée Renée du nom de l'Abbesse de St. Pierre de Rheims, fille du Duc de Guise, chez qui le Sieur Burlamachi s'étoit réfugié avec sa famille durant le massacre de la St. Barthelemi. Sa femme accoucha dans l'Hôtel de Guise, de cette fille qu'on nomma Renée. Et pour conserver le souvenir de ce service, il est d'usage de donner le nom de Renée à toutes les filles qui descendent de ce Burlamachi. Me. d'Aubigné mourut en 1642, & fit héritiere Renée Burlamachi, sa niece, femme du Syndic Odet Lect.

Lettre de Me. d'Aubigné-Cardillac à M. de Villette : du 1 Juin 1641. Monsieur mon frere, j'ai reçu votre lettre du 23 Mai, où j'ai vu une raillerie en termes bien doux, de quelques mots qui m'ont peut-être échappé sentant la morale, que je souhaiterois apprendre de vous plutôt que de vouloir vous l'apprendre. C'est chez vous qu'il faut chercher le principe & l'origine de toutes les belles choses. J'admire votre gentillesse à me dire que si je continue, je profiterai mieux en la

Morale qu'au Droit. Je ſouhaite avec grande paſſion le mariage de notre bonne niece, quoique je ne l'eſpere pas. Ce prétendu ſeroit plus raiſonnable que ſon beau-pere; & ainſi je n'aurois plus à faire de Juriſprudence. Il faut que votre frere vous ait mal expliqué ce que je lui demande, ſi vous avez eu le moindre ſujet de croire que vous euſſiez contribué le moins du monde à ces viſites auſſi inutiles qu'importunes, étant toujours d'une telle curioſité, qu'il ne trouve rien qu'il ne liſe. J'ai fait porter, & tout promptement, vos lettres à M. de Vaugelas. Je lui ait fait votre compliment. A quoi il a répondu avec ſa civilité ordinaire. Ce Medor, duquel vous me parlez, méritera, s'il eſt tel, un mauſolée de votre niece Artemiſe, ſi tant eſt que la diverſité de Religion & autres difficultés leur permettent de conclure. Si je vois votre frere, vous ſerez averti fidélement de notre dialogue, étant, Monſieur mon frere, votre très-humble, très-fidelle & obéiſſante ſervante. *J. de Cardillac.*

Lettre de la même à Me. de Villette: de Paris 18 Juillet 1646. Elle lui rend compte de quelques commiſſions, & ajoute.... Je crains bien que cette pauvre galeuſe (Me. de Maintenon) ne vous donne bien de la

peine. Ce ſont des effets de votre bonté de l'avoir voulu prendre. Dieu lui faſſe la grace de s'en pouvoir revancher, mais non pas en pareil cas! Je plains bien votre frere, & voudrois de tout mon cœur pouvoir être auprès de lui, comme il le ſouhaite, croyant bien qu'il en recevroit quelque ſoulagement & conſolation. Je n'ai au monde de paſſion plus forte, après celle de vous ſervir, que de me voir hors de tous ces embarras, parmi leſquels j'éprouve le conſeil qu'un de nos Auteurs Catholiques donne aux veuves, de n'avoir point de procès, s'il ſe peut. C'eſt feu M. de Salles, Evêque de Geneve: il en dit les inconvénients. C'eſt ce qui me feroit ſéqueſtrer du monde, & trouver un Couvent dans ma chambre, & parmi les miens, où je trouverois autant d'occaſions de ſervir Dieu que dans un Couvent monaſtique. J'admire la providence de notre Seigneur, qui laiſſe les perſonnes aux fonctions qui leur ſont moins agréables, vous avouant que je hais le monde de tout mon cœur. C'eſt une averſion que j'ai toujours eue, ne voyant que corruption de tous côtés. Mais il faut avoir patience; j'eſpere que je ne me plaindrai pas toujours, & que je me verrai un jour près de vous le plus que je pourrai, & en

état de vous y rendre mes devoirs, Madame ma très-honorée sœur, d'une très-humble, très-fidelle, & très-obéissante servante. *J. de Cardillac.*

Lettre de la même à la même ; de la Martinique du 2 Juin 1646 (à ce que porte la copie que j'ai entre les mains ; mais sûrement il y a erreur.) Madame ma très-honorée sœur, je n'ai jamais parlé que des vantances du Sr. de Sansac ; & je n'en ai rien dit, ni écrit qu'à vous. Mais n'en parlons plus ; & qu'il mange à son aise le bien des veuves & des orphelins. Je n'envierai jamais sa condition, aimant beaucoup mieux, avec ma pauvreté, souffrir injustice, que de la faire souffrir. Le temps découvrira tout, & la providence de Dieu ne dort pas toujours ; vous suppliant de croire, Madame ma sœur, que le changement de lieu, ni la longueur des temps, ne me fera point détourner de mes devoirs, tant qu'il plaira au Seigneur m'assister de ses graces, & ne m'abandonner pas à un esprit réprouvé. Je vous assure que pour le moins, le desir des richesses de celui qui me persécute, ne me tourmente nullement ; & même, je ne me soucie guere d'avoir ce qui m'appartient légitimement, étant plus satisfaite & plus tranquille, que celui qui jouit tout

à son aise de ce qui est à moi en bonne justice. J'ai appris que la main du Tout-Puissant l'a déja touché, ayant retiré sa femme ; je le prie qu'il ne lui rende pas en l'autre monde ce qu'elle m'a prêté en celui-ci. Je crois, Madame ma sœur, que vous étiez en colere contre moi, lorsque vous avez écrit celle dont il vous a plu m'honorer, m'accusant de dire des injures. Certes, je n'en dis jamais à personnes, & ce seroit le mal entendre, que de s'adresser pour cela à une personne de votre singuliere vertu & exemplaire piété, & à qui j'ai tant d'obligations, comme le Sieur de Sansac pourroit témoigner, s'il vouloit, m'avoir ouï dire en justice, & pour les mêmes raisons, n'avoir jamais voulu consentir à ce qu'il desiroit de moi contre vous, Madame ma sœur. Les bienfaits, comme vous savez mieux que moi, ne sont jamais perdus, quand on les fait en charité ; & quand j'aurois assez d'ingratitude pour oublier les bons offices que j'ai reçus de vous & de M. de Villette, votre digne moitié, ce qui ne m'arrivera pas, comme je crois, si est-ce que Dieu a bonne mémoire, si cela se pouvoit dire de la Divinité. En lisant votre lettre, il m'est venu en pensée, que quelqu'un comme votre frere m'a fait écrire

ce à quoi je n'ai jamais pensé. Quand il l'auroit fait, cela ne seroit pas nouveau pour parvenir à quelque fin. Il m'a fait souvent ce petit jeu à Paris. Je ne vous parlerai point de lui, ni de sa conduite, crainte d'affliger derechef votre bon naturel en ce qui le concerne. Seulement ici diraije, que j'ai dessein d'envoyer votre neveu, le plus grand, en quelque garnison apprendre ses commencements : car il se perd ici, & perd son temps & sa santé, tant par le mauvais air, que par les mauvaises nourritures. Et pour le cadet, je le souhaiterois Page ; c'est un fort doux enfant : j'oserai dire cela pour lui. Et puisque leur pere ne daigne songer à eux, il faut que je leur serve des deux, de pere & de mere. Si vous me faisiez cette charité de jetter un peu les yeux en quelque lieu pour cela ; me le mandant, je l'enverrois aussi-tôt ; car je vois bien que je suis ici encore pour quelques années ; & je crains que leur santé s'altere si fort, qu'elle ne se puisse jamais remettre. Bignette prend la liberté de vous écrire, honteuse de ce qu'elle a oublié tout, & à cause de la grande chaleur du pays, & aussi des mauvaises nourritures. Je ne l'ose attacher beaucoup à cela ; elle n'a de joie, la pauvre enfant, que lorsqu'elle peut savoir de

vos nouvelles, & eſt toujours en inquiétude pour votre cadette. J'aurois écrit à Mlle. de Villette, ma fille & vertueuſe niece, ſans la crainte de groſſir trop le paquet; car l'honorant & eſtimant au point que je fais, j'aurois mille choſes à lui demander. Je ferai ici mes très-humbles baiſe-mains à M. de Villette, mon très-honoré frere, & à toute votre chere, belle & honnête famille, pour laquelle je ſupplie tous les jours le Créateur, lequel je ſupplie auſſi de tout mon cœur de m'ôter plutôt la vie, que la ſenſible mémoire des ſervices qu'ils m'ont rendus.

Lettre de la famille Neſmond à Mr. George-Louis d'Aubigné D. M. héritier de Nathan d'Aubigné de Geneve : datée de Niort du 8 Mai 1667. Elle eſt ſignée de Neſmond de Sanſac, qui avoit épouſé Artemiſe de Caumont, fille d'Ade de Caumont & de Marie d'Aubigné, fille aînée de Théodore-Agrippa, d'Artemiſe de Neſmond, de Marie de Neſmond, de Louiſe-Charlotte de Neſmond, de Jean-Joſué de Guillotau, de Pierre de Guillotau.

Lettre de Sanſac de Neſmond à Mrs. d'Aubigné de Geneve : de Niort du 20 *Août* 1670 : ſur la mort de leur pere : au nom de toute la famille de Surimeau, iſſue de Marie d'Aubigné & de M. de Caumont,

Il les prie inftamment de lui envoyer le plan de Geneve.

Lettre de M. de Villette du 1 Janvier 1658 à Nathan d'Aubigné de la Foffe. Il déclame contre d'Ade de Sanfac, qui venoit d'en impofer aux bonnes gens de Geneve, où il avoit féjourné un mois. Il écrit poliment, & paroît homme de lettres.

Autre lettre du même au même, fans date ni fignature, qui contient le détail de plufieurs fripponneries de Sanfac.

Lettre du même au même du 2 Avril 1658. Il dit que le Sr. de Sanfac ; fon neveu, mari de fa niece, eft de retour de Paris à Surimeau, auffi-bien que Mr. de Launay, mari de Louife de Caumont, fille de Marie d'Aubigné.

Lettre du 10 Mai 1658 au même. Sa femme eft dans fa 66e. année, & lui dans fa 77e. Son fils, Mr. de Villette-Murçay, eft toujours dans fon pofte de Brouage.

Lettre de Mr. de Villette de Murçay, (marié à la fille de Mr. le Moine, Lieutenant-Général de Chaumont) *à Mr. Nathan d'Aubigné ; du 18 Septembre 1658.* La maladie de fon pere, qui ne fauroit écrire, l'obligeoit d'y fuppléer. Sa mere auffi eft fort languiffante. De trois fœurs qu'il a, l'une eft mariée il y a long-

temps, & l'autre, depuis peu, au Lieutenant-Général de Niort. Pour lui, il part pour la Cour par ordre de M. le Cardinal, qui lui a promis un emploi, outre celui qu'il a à Brouage. Il le prie de l'instruire du sujet du voyage de Sansac à Geneve.

Lettre du même au même : du 21 Oct. 1658. Il lui parle du chagrin qu'a causé à son pere le mariage de sa sœur avec un Papiste. Voyez *Mercure de France*, Novembre, 1742.

Lettre de M. de Villette le pere, à M. Nathan d'Aubigné : datée de Murçay, 24 *Juin* 1659 Il y parle de la Légende du bon Saint qui passe à Geneve pour un homme bien modéré, & par-tout ailleurs pour un affronteur avéré. Il dit que Me. de Launay, autrement Louise de Caumont, est accouchée d'un fils, par où s'évanouissent les espérances de d'Ade de Sansac sur la terre de Surimeau. Il a marié sa troisieme fille à Mr. Dadouse, qui a fait cinq campagnes avec honneur.

Lettre du même au même du 19 Décembre 1659. Il lui fait des reproches obligeants sur son silence, & cite ce vers d'Ovide.

Res est solliciti plena timoris amor.

Lettre du même au même : de Murçay le 24 Février 1660. Il entre dans la 79^{e}. année de ſon âge. Il le prie de lui envoyer une copie du teſtament de Théodore-Agrippa d'Aubigné. Le 26 Avril, il lui réitere la même demande. Sa femme, Louiſe d'Aubigné, l'en prie auſſi par une apoſtille ſignée de ſa main. Leur fils, Villette Murçay, lui fait la même priere.

Lettre du même au même : de Murçay le 16 *Septembre* 1660. Il l'appelle Mr. & vrai frere, & s'excuſe ingénieuſement de ce qu'il ne commence pas par Monſieur. Il traite d'Ade de Sanſac de frippon & d'effronté.

Lettre du même au même, du 5 Février 1661. Il eſt dans la 80^{e}. année de ſon âge. Il dit que le plus grand bien de ſa maiſon eſt la perſévérance à honorer la vertu, & *ſur-tout la vôtre.*

Quelques lettres de Me. Scaron à M. de Villette ſon oncle, & à Me. de Villette ſa tante, de l'an 1660. Dans l'une, elle demande ſon extrait baptiſtaire ; dans l'autre, elle rend compte de diverſes commiſſions : dans toutes elle témoigne une grande reconnoiſſance.

N°. III.

TESTAMENT (1) D'AGRIPPA D'AUBIGNÉ.

1°. AU nom de Dieu. Je, Théodore Agrippa d'Aubigné, certain & par les octante ans où il a plu au Seigneur me conduire, averti que je suis proche de la mort: incertain de son heure, ne la desirant, ni ne la craignant: son nom & ses effets ne m'apportant que douces pensées: libre d'esprit & de corps, en mon secret, j'écris à ma postérité ce testament & titre authentique de ma derniere volonté, commandant à mes enfants qu'ils ayent mes derniers desirs pour regles des leurs; qu'ils reconnoissent mon ordonnance pour loi naturelle, & leur pere pour légitime magistrat: priant aussi tous les Juges de favoriser de leur autorité l'équitable disposition de mes biens.

(1) Cette piece est du 4 Avril, vieux style. Me. de Maintenon la fit demander à Messieurs de Geneve quelque temps avant sa mort.

2°. Quand donc il plaira à Dieu d'appeller en ſon véritable repos mon ame, laſſée de vains travaux, raſſaſiée & non ennuyée de vivre : s'il plaît à Dieu exaucer mon ſouhait de mourir à Geneve (1),

---

(1) *Extrait de l'Hiſtoire de Geneve, tome II, in-12, p.* 534.

Cette ville ſervit d'aſyle au Sieur d'Aubigné, Gentilhomme François, lequel ayant mis ſon Hiſtoire de France au jour, avoit ſi fort irrité le Roi, qu'il voulut le faire arrêter, outre qu'un ſien fils, que les Jéſuites avoient gagné, y contribuoit beaucoup. Mais lui, ayant preſſenti ce qu'on lui préparoit, prit environ trente mille écus d'or, qu'il cacha dans les ſelles de ſes chevaux, & ſe retira à Geneve environ l'an 1619. Il y fut reçu par la Seigneurie & par l'Egliſe avec grand honneur; car on étoit informé de la vigueur qu'il avoit témoignée pour les Proteſtants dans leurs aſſemblées, & de ſa capacité dans l'art militaire. Auſſi, quand il s'agiſſoit de quelque fortification, en prenoit-on ſon avis. On dit qu'il ſavoit un ſecret de parler à un ami éloigné de lui de cent pas, ſans que d'autres l'entendiſſent. Il mourut enfin âgé de 80 ans, & fut enterré au cloître, où eſt une eſpece d'épitaphe ou teſtament à ſes enfants, qu'il avoit lui-même dreſſé, en des termes Latins aſſez extraordinaires.

Remarque du dernier Editeur de l'Hiſtoire de Geneve.

Avant que d'Aubigné ſe retirât à Geneve, il

Je laiſſe à ma femme & à mes alliés, à demander ma foſſe, ou au cimetiere de

---

avoit déja fait paroître ſon inclination pour cette ville, en écrivant au Conſeil qu'il avoit deſſein d'inférer dans ſon Hiſtoire Univerſelle, qu'il devoit bientôt donner au public, les événements remarquables qui la concernoient, depuis le commencement de la guerre de 1589 juſqu'à la fin du ſiecle, & pendant les cinq premieres années du ſuivant, le priant pour cet effet de lui fournir les mémoires néceſſaires. A quoi le Magiſtrat ſe porta volontiers, & chargea en même-temps le Miniſtre Simon Goulard d'y travailler. Ce qui fut exécuté. Le même d'Aubigné ayant fait preſſentir le Magiſtrat en l'année 1620, (*cette date eſt fauſſe, puiſque d'Aubigné arriva à Geneve en Avril* 1619) s'il ſeroit bien reçu dans Geneve, où il ſe propoſoit de venir finir ſes jours. On lui fit connoître qu'on l'y recevroit avec honneur & beaucoup de plaiſir. Peu de temps après qu'il fut arrivé, il acheta le Château & la Seigneurie du Creſt, de laquelle s'étant chargé de payer le lod, le Magiſtrat l'en gratifia. Il ſe maria enſuite à une Dame de la ville, nommée *Renée Burlamachi*. Sur des avis qu'on eut que ſa conduite étoit ſuſpecte au Roi, le Magiſtrat l'en ayant averti, & d'Aubigné s'étant pleinement juſtifié, Anjornant, Député auprès de S. M. en 1625, leva ces préjugés : de ſorte que d'Aubigné continua de vivre tranquillement dans Geneve, fort conſidéré de chacun juſqu'à ſa mort, & fut univerſellement regretté. Il fut enſeveli dans le cloître de St. Pierre, & on lui fit dreſſer un monument qui fut détruit avec

St. Pierre, ou au commun de la Couleuvriniere. Mais si j'ai une maison de reste, de neuf que j'ai bâties, j'aurai pour agréable, qu'ils m'y construisent un sépulcre, qui ne surpasse pas vingt-cinq écus d'or en dépense, & qu'ils y fassent graver l'inscription qui s'en suit : D. O. M. &c.

3°. Je laisse à mes enfants l'exemple de ma vie ; de laquelle ils ont pour livre domestique le plus véritable & le plus exprès discours que ma mémoire a pu fournir. Sur-tout je les exhorte à l'amour de Dieu, à être ardents, pathétiques & constants en sa cause, pour elle faire jonchée de la vie & des biens, affecter de perdre tout pour celui qui a tout donné, prodiguer leur vie pour la querelle du Prince de vie ; mais pour leurs intê-

---

une partie du cloître en 1692, (*cette date est fausse, ce fut en* 1698) & ensuite rétabli & placé dans le Temple même, à main droite en entrant par la grande porte : *Par les soins de M. George-Louis d'Aubigné, frere de ma mere, qui me prit chez lui en Mai* 1624.

C'est lui qui m'a soigné
Dans ma jeunesse, & qui m'a enseigné
A bien parler, & sur-tout à bien faire. *Pibr.*
G. L. L. P.

rêts ménager toutes ces choses comme j'ai fait. Et Dieu les délivrera & tirera leur vie des portes du bas tombeau de la mort, comme il m'a fait. Qu'ils soient tardifs à prêter serment pour n'en violer, ni seulement expliquer aucun, non plus que leur pere. Qu'ils gardent sur-tout celui du mariage, quand Dieu les y aura appellés, afin d'hériter de la rare bénédiction, de laquelle ils sont sortis, d'une mere sans reproches, honorée de tant de vertus, à laquelle j'ai gardé foi, loyauté & chasteté trois ans devant, & quatre ans aprés la durée de sa vie & du mariage, pouvant jurer ne l'avoir enfreinte, ni par desirs, ni par effet.

4°. Voilà pour les exemples à suivre. En voici à fuir. Car je viens maintenant à donner gloire à Dieu, par la confession de ma honte. C'est que quatre ans après mon veuvage, les vicieux desirs de maintenir ou croître sans trouble le bien de mes enfants, sur-tout de l'aîné que j'aimois outre mesure, m'empêcherent un second mariage, & me firent rechercher la compagnie de Jaqueline Chayer, laquelle, non sans longues suasions, eut de moi le 16 Janvier 1601, un fils, nourri à Nancrey en Gâtinois, baptisé en l'Eglise de Gergerau-sur-Loire : & je le fis nommer

Nathan, & lui donnai pour ſurnom Engibaud. Premiérement par le nom qui, retourné, ſe trouve de même à retourner : le ſurnom auſſi trouve celui du pere. En ſecond lieu, j'ai voulu que ce nom me fût un Nathan, qui ſignifie *donné ;* & que le nom du cenſeur de David repréſentât mon ord péché aux yeux & aux oreilles inceſſamment. Les miens remarqueront le ſoin & les dépenſes que j'ai apportées, pour éloigner de ma famille l'odeur de mon péché.

5°. J'avoue donc Nathan pour mon fils naturel. Il s'eſt marié à une Dlle. Peliſſari, le $\frac{15}{25}$ Juillet 1621. Je l'ai partagé ſelon ſa condition. Au même temps que mon aîné s'eſt rendu ennemi de Dieu & de ſon pere, a renoncé & trahi l'un & l'autre, & a produit infinis exemples d'horreur, l'autre s'eſt rendu recommandable par probité de vie & par doctrine non commune, m'a accompagné en mes périls contre l'autre. Je lui ai permis de porter pour lui & les ſiens le nom d'Aubigné, & je veux que les miens autoriſent cette bonne volonté.

6e. Premiérement, je déclare Conſtans d'Aubigné, mon fils aîné & unique, pour le deſtructeur du bien & honneur de la maiſon, autant qu'en lui a été, & pour

avoir mérité d'être entiérement déshérité pour plusieurs offenses énormes, particuliérement pour avoir été accusateur & calomniateur de son pere en crime de leze-Majesté : c'est pourquoi je le prive de tous mes meubles & acquets, de quelque qualité qu'ils soient.

7°. Toutefois, s'il se présente quelque enfant bien légitime de lui, à ces enfants & non à lui, je laisse la terre des Landes-Guinemer près de mer, qui est mon seul patrimoine.

Les articles suivants contiennent la disposition des biens du testateur, qui finit ainsi. . . . 33. Or à Dieu, qui ma sauvé de périls innombrables, des ennemis généraux & particuliers, de toutes sortes d'afflictions de corps & d'esprit, des mains longues des Princes : à Dieu qui a converti mes péchés en bien, quand ils ont changé mes services en crimes, & quand ils m'ont ôté honneur & biens, m'a élevé & donné de quoi & à qui pouvoir donner les fruits de sa bénédiction : à lui je tends les bras & consigne mon ame, qu'il a relevée de ses chûtes, fortifiée dans les persécutions, changeant ses terreurs en hautes espérances, & la gardant du précipice aussi chérement que la prunelle de l'œil, l'a conservée comme

me ſienne & pour ſoi. A lui ſeul, tout juſte & tout-puiſſant, ſoit gloire & puiſſance, ès ſiecles à jamais. Fait, ſigné, & écrit de ma main. T. A. D'A. mort le $\frac{\text{29 Avril}}{\text{9 Mai}}$ 1630.

ÉPIGRAMME

Sur M. de CANDALE, *qui avoit changé de Religion pour plaire à la Ducheſſe de* ROHAN.

Hé! quoi donc, pauvre ſibilot;
Pour l'amour de Dame Liſette,
Vous vous étes fait Huguenot,
A ce que nous dit la gazette!
Sans ouir Anciens ni Paſteurs;
Vous voilà donc enfin des nôtres:
Oh! oh! nous en verrons bien d'autres;
Puiſque ſes yeux ſont nos Docteurs.

ÉPIGRAMME

Sur la Reine MARGUERITE *de Valois.*

Commune à tous, Margot, tu communies
Auſſi ſouvent en amours qu'en hoſties:
Tu fais priere & crime en même lieu.
Avide femme! impur ſiecle où nous ſommes;

Jamais Margot n'a pu se souler d'hommes :
Et Margot veut se souler de son Dieu !

N°. IV.

LA BELLE INDIENNE,

A LA JEUNE BELLE ET SPIRITUELLE

MADAME SCARRON.

Galanterie (1).

LEs Soleils de l'Inde nouvelle
Ont produit la flamme immortelle
De ces deux astres glorieux,
Que l'Europe adore en vos yeux.
Dans l'air épais que l'on respire,
Aux lieux dont Louis tient l'Empire,
Le Dieu du jour, en plein été,
A trop peu de vivacité
Pour allumer les étincelles
De ces deux brillantes prunelles,
Dont les éclairs bruns & charmants
Font de si clairs embrasements.

(*) Cette piece de la Menardiere est vraisemblablement de l'année 1654. Il y est parlé d'Arras, dont le Prince de Condé, alors au service des Espagnols, leva le siege le 25 Août. Me. Scarron avoit dix-neuf ans. La Ménardiere étoit Poitevin.

Même ces jeunes homicides
Ne tiennent point leurs traits perfides
Du terroir fécond en tabac,
Qui fait ses festins d'Orignac :
Ni le fleuve des Amazones
N'a point de ces rares personnes,
Qui, par un regard seulement,
Enflamment le bas élément.

Ce feu, qui dans vos yeux pétille,
Vient de la nouvelle Castille,
Et de ces climats fortunés,
D'où sont dans l'Europe amenés,
Par leur aimable & doux zéphyre,
Les métaux pour qui l'on soupire.

L'Astre, dont les derniers efforts
En cette Inde font les trésors,
Sur votre œil encore fort tendre,
Les mêmes rayons sut répandre,
Dont il produit en ces beaux lieux
Cent autres objets précieux.
Mais, quelque éloge que l'on donne
A l'éclat qui les environne,
Et même aux plus luisants éclairs,
Vos yeux sont mille fois plus clairs.

Les feux qui, sortant d'un lieu sombre,
S'échappent au travers de l'ombre,
Et vainqueurs de l'obscurité,
Semblent recueillir leur clarté,

Pour lancer dans notre paupiere
De plus beaux filets de lumiere,
Ces rayons pénétrants & doux,
Et ceux de ces riches cailloux
Qui font tant vanter l'Amérique,
N'ont point de flamme qui nous pique,
Au prix du brillant gracieux
Qui part du fond brun de vos yeux.
Et vos yeux d'un tel avantage,
Jusqu'ici méprisent l'usage!
La France, où mille autres beautés
Donnoient la chasse aux libertés,
Se passoit bien qu'au nouveau Monde
Votre enfance qui naquit blonde,
Allât puiser ces sombres feux,
Qui font cent meurtres amoureux;
Et qu'un changement si terrible,
Appuyant cette ame insensible,
Qui garde si bien les trésors
Que l'on admire en votre corps;
D'intelligence avec l'Espagne,
Nous mit tant d'attraits en campagne;
Tant d'appas dans la France nés,
Mais, non sans raison, soupçonnés
D'avoir fait aux terres nouvelles
Cet amas de clartés mortelles,
Dont on craint plus les mouvements
Que ceux d'Espagne & des Flamands.

Certes, en bonne politique,
Ces gens, qui, pour la République,
Dans nos Conſeils ſont écoutés,
Doivent dire à Leurs Majeſtés,
Qu'au Mexique il eſt bon de rendre
Ces feux que vous y fûtes prendre,
Ces vifs & flamboyants éclairs,
Qui tout embraſent dans les airs.

Auſſi-bien le Roi Catholique
Contre nous hautement s'explique,
Diſant qu'on retient en ces lieux
Ses plus grands tréſors dans vos yeux,
Et que pour les rendre à ſa terre,
Il nous feroit trente ans la guerre :
Que pour s'exempter d'embarras,
Pour Perpignan, & pour Arras,
Il trouve bon qu'on les retienne,
Mais qu'il veut la belle Indienne :
Du moins cent joyaux ſignalés,
Que dans ſon Inde elle a volés ;
Un air, un eſprit, une grace,
Qui charme tout & tout ſurpaſſe.
Bref, qu'il ne cede pas ainſi
Plus vaillant que ſon Potoſi,
Et plus que la mine féconde
Où l'or inceſſamment abonde.

Mais (n'en déplaiſe à ce grand Roi !)
Il vous veut, & ne ſait pourquoi.

Condé, ce démon de la guerre,
Et le fier patron d'Angleterre,
Dont il attend de si grands coups;
Sont moins redoutables que vous.
Mais, tant pis pour lui, s'il s'abuse:
Tant pis pour nous, si l'on refuse
De lui donner, en vous rendant,
De quoi perdre son Occident.

Car à qui ne sera funeste
L'aspect d'un jeune Astre céleste,
Qui, pareil aux Soleils de Mars,
En émouvant de toutes parts,
Est incapable de résoudre?
Je le craindrois comme la foudre;
Et loin de plaider pour l'avoir,
Je fuirois de tout mon pouvoir
Ces yeux qui ne tâchent de plaire
Que dans le dessein de mal faire,
Ces yeux, ennemis de la paix,
Qu'avec eux on n'aura jamais.

Quant à moi, je me persuade
Que ce rare & plaisant malade,
Votre fameux & cher époux,
Se passera fort bien de vous.
En effet, qu'en voudroit-il faire;
Lui, qui de cent maux tributaire,
Est d'ailleurs d'un tempérament
Qui prend feu si facilement?

Et pour lui faire voir, la Belle,
Combien votre approche eſt mortelle,
Je connois des gens à la Cour,
Qui, pour avoir vu certain jour
Seulement votre gorge nue,
En ont la fievre continue:
Quel devroit être leur tourment,
S'ils vous voyoient à tout moment?
Ainſi, pour la paix des Couronnes,
(Sans compter vingt mille perſonnes,
A qui vous donnez le trépas,)
Je ſuis d'avis que vos appas,
Rembarqués ſur l'onde Atlantique,
Soient renvoyés en Amérique.
Quelque mal qu'elle ait à ſouffrir;
Et quand elle en devroit périr,
Au moins elle aura l'avantage
De voir ſon plus charmant ouvrage;
Et d'avoir nom dorénavant
Le climat du Soleil levant.

Peut-être verra-t-on ici avec plaiſir un ſonnet de Chevreau, Précepteur de M. le Duc du Maine, ſur des rimes données par le Duc de St. Aignan, à la louange de Mlle. de Lenclos. Ce ſera un ſupplément aux deux vies de cette fille célebre.

Depuis le ſiecle de *Pepin*
Juſques à celui de la *Fronde*,

On n'a rien vu de ſi *poupin*
Que cette belle vaga*bonde.*

Elle eſt auſſi droite qu'un *pin* ;
Plus pénétrante qu'une *ſonde* ,
Plus ſavante qu'un *Calepin* ,
Et va la nuit comme une *ronde.*

Elle eſt douce comme un *mouton* ,
Dort l'hyver en draps de *coton* ,
Fixe au Marais ſon *habitacle.*

Se contente au ſoir d'un *poulet* ,
Touche le luth, parle en *oracle* ,
Et ſiffle comme un *flageolet.*

N°. V.

EXTRAITS

Concernant CHARLES D'AUBIGNÉ.

LEttres de bénéfice d'âge , obtenues par Charles d'Aubigné , Ecuyer , Seigneur de Surimeau , âgé de vingt ans , Enſeigne dans le Régiment de M. le Cardinal Mazarin , & fils de Meſſire Conſtans d'Aubigné, Chevalier , Seigneur de Surimeau , & de Dame Jeanne de Cardillac ſa femme. Ces lettres ſont du 27

Février de l'an 1655, signées par le Conseil de Blois, & scellées. *Il faut que ces lettres ayent été accordées sur un faux exposé. Car Charles d'Aubigné, aîné de Me. de Maintenon, née en 1635, avoit au moins 21 ans en 1655.*

Commission donnée par le Roi au Sr. d'Aubigné, Capitaine dans le Régiment Royal de Cavalerie, pour commander dans Amersfort en qualité de Gouverneur de cette place. Ces lettres du 14 Octobre 1672, *signées* LOUIS, & *contresignées* LE TELLIER, & *scellées.*

Brevet de Gouverneur d'Elbourg en Hollande, du 28 Avril 1673.

Ordre pour commander à Betfort en Alsace, du 15 Mars 1674.

Provisions du Gouvernement de la Ville & du Château de Coignac en Saintonge, vacant par la mort du Comte de Joussac, donné par le Roi au Sr. d'Aubigné le 26 Février 1677. Ces lettres, *signées* LOUIS, *contresignées* ARNAUD, & *scellées.*

Contrat de mariage de Messire Charles d'Aubigné, Chevalier, Gouverneur de la Ville & du Château de Coignac, fils de Messire Constans d'Aubigné, Chevalier, Baron de Surimeau, & de Dame Jeanne de Cardillac, avec Damoiselle Genevieve Pietre, fille de Siméon Pietre,

Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Procureur de Sa Majeſté & de la Ville de Paris, & de Dame Marguerite le Clerc de Château du Bois. Ce Contrat, du 8 Février 1678, reçu par Deſnots, Notaire au Châtelet de Paris. *De ce mariage ſortit Amable d'Aubigné, mariée au Comte d'Ayen, depuis Maréchal Duc de Noailles, mere de M. le Duc d'Ayen, & de M. le Comte de Noailles, de Me. la Princeſſe d'Armagnac, de Me. la Ducheſſe de Villars, de Me. de Beaumanoir, & de Me. la Comteſſe de la Marck, tous actuellement vivants. Me. la Comteſſe d'Aubigné mourut en 1742, & Me. la Maréchale de Noailles en 1739, de la petite-vérole.*

Brevet d'une penſion de 24000 livres donnée par le Roi au Marquis d'Aubigné, le 16 de Février de l'an 1688. Ce brevet, *ſigné* LOUIS, *& contreſigné* COLBERT.

Proviſions de la Charge de Capitaine, de Viguier, & de Gouverneur de la Ville & Viguerie d'Aigues-Mortes, & de la tour de Carbonnieres, vacante par la mort du Marquis de Vardes, données par le Roi au Comte d'Aubigné en conſidération des ſervices qu'il avoit rendus à S. M. depuis pluſieurs années. Ces lettres, du 4 de Septembre 1688, *ſignées* LOUIS, & ſur le repli, *par le Roi*, PHELIPPEAUX, & ſcellées. *Ce Marquis de Vardes, complice*

de la lâche intrigue qui fit chasser le Duc & la Duchesse de Navailles, étoit devenu dans son exil en Languedoc, si Philosophe, si vertueux, si savant, que le Roi lui destinoit la place de Gouverneur de M. le Duc de Bourgogne.

Titres que produit, pour la preuve de sa noblesse, haut & puissant Seigneur Messire Charles d'Aubigné, Gouverneur d'Aigues-Mortes, & nommé par le Roi pour être l'un des Chevaliers & Commandeurs de ses Ordres, devant M. le Duc de St. Simon, & M. le Comte de Beringhen, Commandeurs des mêmes Ordres, & Commissaires députés pour la vérification de cette preuve, par lettres du 12 Décembre 1688, lesquels donnent leur témoignage en ces termes : » Nous Claude » de St. Simon, Duc de St. Simon, Pair » de France, Vidame de Chartres, Sei- » gneur de Vaux, &c., Conseiller du » Roi en ses Conseils, Commandeur de » ses Ordres, & Gouverneur de Blaye : » Nous Henri de Beringhen, Comte de » Châteauneuf, Conseiller du Roi en ses » Conseils, Commissaire de ses Ordres, » premier Ecuyer de S. M., & Gouver- » neur des Citadelles de Marseille, certi- » fions au Roi Chef & Souverain Grand- » Maître de l'Ordre de St. Michel, & de

» la Milice du St. Esprit, qu'en exécu-
» tion de la commission qui nous a été
» adressée pour la vérification des preu-
» ves de la noblesse de Messire Charles
» d'Aubigné, Comte d'Aubigné, nommé,
» &c. nous avons trouvé qu'elle est des
» plus considérables de la Province d'An-
» jou pour l'ancienneté de son origine,
» & qu'il a la condition nécessaire pour
» être associé aux Ordres de S. M. " *Cette généalogie est très-mal dressée : & un coup d'œil en eût montré les défauts aux Commissaires. C'est l'ouvrage du Généalogiste du Roi d'Angleterre, & un plagiat grossier de la généalogie de Mrs. d'Aubigné de Tigny. Aussi Mr. d'Hosier dit-il à quelqu'un qui lui montroit cette piece :* Cachez-la : elle prouve plutôt que Me. de Maintenon ne descend pas des d'Aubigné d'Anjou, qu'elle ne prouve qu'elle en descend. *Mais ce recueil, tout mal fait qu'il est, administre un acte qui ne permet plus d'en douter. Voyez dans le Mercure de France, mois de Septembre 1688, une généalogie de Charles* d'*Aubigné, où il y a presque autant de fautes que de mots. La filiation des d'Aubigné d'Anjou y est très-mal prouvée ; & rien ne montre mieux l'indifférence de Me. de Maintenon sur sa noblesse. Il y a une faute assez grossiere dans les Mémoires de son grand-*

pere. Il dit qu'il est né le premier Février 1550, & le contrat de mariage de son pere Jean est daté du 2 Juin 1550. *Il est évident qu'il faut lire, dans les Mémoires*, 1551. *On ne peut le supposer né d'un concubinage, attendu que sa mere mourut de sa premiere couche. Il naquit à sept mois; & de-là, le surnom d'Agrippa. Corrigez cette faute à la page 8 du* 1 *vol. de ces Mémoires.*

Réception de Charles d'Aubigné dans l'Ordre du St. Esprit, le 20 Janv. 1689.

Provisions du Gouvernement de la Province de Berry en 1691. (1)

Remarque qui nous a été communiquée par Mr. Bietrix, Chanoine de Poligny.

» (1) Je crois devoir vous faire une observa-
» tion sur une faute de Chronologie, dans la-
» quelle est tombé Mr. de la Beaumelle, en
» voulant faire une correction à la date de la
» naissance de Théodore-Agrippa d'Aubigné, ou
» du mariage de son pere, sur ce que, par les
» Actes qu'il rapporte, *Tom. VI, p. 5 & suiv.*, ce
» d'Aubigné étoit né au mois de Février 1549 ou
» 1550, & le contrat de mariage de son pere se
» trouve du mois de Juin de la même année.
» L'Auteur n'a pas fait attention que l'année
» commençoit encore alors au mois de Mars,
» & que d'un mariage célébré en Juin, il en
» pouvoit naître un enfant très-légitime en Fé-
» vrier de la même année."

N°. VI.

BREVET DE DAME D'ATOUR.

AUjourd'hui huitieme jour du mois de Janvier, mil ſix cent quatre-vingt, le Roi étant à St. Germain-en-Laye, voulant former la maiſon de Me. la Dauphine, & remplir les principales charges de perſonnes dont le mérite lui ſoit connu, & qui ayent toutes les qualités néceſſaires pour s'acquitter dignement des fonctions qui approchent le plus près d'une Princeſſe qui lui doit être ſi chere, Sa Majeſté a cru ne pouvoir jetter les yeux ſur une perſonne plus digne de remplir la charge de ſeconde Dame d'atour, que la Dame Françoiſe d'Aubigné, Marquiſe de Maintenon, dont la bonne conduite & les autres qualités lui ſont connues. C'eſt pourquoi Sa Majeſté l'a aujourd'hui retenue & retient en l'état & charge de ſeconde Dame d'atour de Madame la Dauphine, pour par ladite Dame Marquiſe de Maintenon, après qu'elle aura prêté le ſerment en tel cas requis entre les mains de Madame la Dauphine, la ſervir en ladite charge, &

faire toutes les fonctions de Dame d'Atour en l'absence de Dame Maréchale de Rochefort, en jouir & user aux honneurs, autorités, prérogatives, prééminences, privileges, franchises, libertés, & exemptions, & appartenances : & aux gages, pensions & autre droit qui seront réglés par S. M. voulant qu'elle soit payée desdits gages, état & pensions par le Trésorier-général de la maison de Madame la Dauphine, sur ses simples quittances, en vertu du présent Brevet qu'elle a signé de sa main, & fait contresigner par moi Conseiller Secretaire d'Etat & de ses Commandements & finances. *Signé* LOUIS, COLBERT.

Contrat d'achat de la Châtellenie de Maintenon, du 27 Décembre 1674.

Brevet de 9000 livres de pension du 26 Août 1691.

No. VII.

NOELS, 1684.

O Messager fidele,
Qui reviens de la Cour!
Apprends-nous des nouvelles,
Qu'y fait-on chaque jour?

Chacun à l'ordinaire
Y paſſe mal ſon temps :
Les Gens du Miniſtere
Y ſont les ſeuls contents.

Que fait le grand Alcandre
Au milieu de la paix ?
N'a-t-il plus le cœur tendre ?
N'aimera-t-il jamais ?
L'on ne ſait plus qu'en dire,
Ou l'on n'oſe en parler :
Si ſon grand cœur ſoupire,
Il ſait diſſimuler.

Paſſeroit-il ſa vie
Sans . . . . . .
Eſt-ce qu'il ſacrifie
A l'autel de Scarron ?
Si nous voulons l'en croire,
Il eſt pris par l'eſprit :
Il y fait ſon Hiſtoire :
Mais ſa plume . . . .

Sa ſuperbe maîtreſſe,
En eſt-elle d'accord ?
Voit-elle ſans triſteſſe
La rigueur de ſon ſort ?
L'on dit qu'elle en murmure,
Et que ſans ſes enfants,

Elle feroit figure
Avec les mécontents.

Que fait dans ſon bel âge
Monſeigneur le Dauphin?
Eſt-il toujours ſi ſage,
Dort-il tout le matin?
Il n'aime que la chaſſe:
Elle lui coûte peu:
Quand ce plaiſir le laſſe,
Il revient à ſon feu.

Notre ſeche Dauphine
A-t-elle du crédit?
Toujours triſte & chagrine
Meurt-elle de dépit?
Toujours elle s'ennuye:
Quand on la pouſſe à bout,
Elle lit, joue, & prie,
Mais trop mal . . . . . .

La divine Princeſſe,
La charmante Conti,
A-t-elle la tendreſſe
Toujours de ſon parti?
Elle en a de ſon pere,
Et peu de ſon époux:
Mais pour Monſieur ſon frere
Il en a pour eux tous.

La Princeſſe de Nantes
Fait-elle du fracas ?
Eſt-elle bien contente
De ſes naiſſants appas?
Elle a ſujet de l'être,
Si le Duc de Bourbon
Qui commence à paroître,
Lui fait changer de nom.

Du Colonel des Suiſſes
Ne nous direz-vous rien?
Fait-il ſes exercices?
Y réuſſit-il bien ?
Il a beaucoup d'adreſſe,
Grand eſprit, & grand cœur,
Fierté, beauté, jeuneſſe,
Et de la belle humeur, &c.

BOUQUET

de Me. d'Heudicourt à Me. de Maintenon.

Que puis-je vous offrir au jour de votre fête,
Que des vœux, des remerciments ?
Vous qui des malheureux recevez la requête
Avec de tendres mouvements !
Vous qui les conſolez dans leurs cruels tourments!
Vous, qu'à faire le bien on trouve toujours prête,
Et qui, par vos bontés & par vos agréments,

Des gens que vous aimez rendez les jours charmants!
Puissiez-vous en repos, pendant vingt ou trente ans,
Conserver votre cœur & votre bonne tête,
Et ne changer pour moi jamais de sentiments!

VERS

A MADAME DE MAINTENON.

L'Amour, non ce cruel enfant
Qui trouble la nature entiere,
Mais ce Dieu modeste & charmant
Qui sait polir nos mœurs & dompter la plus fiere,
Las de vaincre toujours sans combattre jamais,
Après bien des essais va trouver la nature:
Ne pourriez-vous, dit-il, faire une créature
Forte de cent vertus, belle de mille attraits:
Qu'elle ait talents, graces, noblesse,
L'esprit plein d'agréments & l'humeur sans rudesse;
Qu'elle soit digne de mes traits?
Ainsi fut dit, ainsi fut fait:
Et d'Aubigné naquit. L'indulgente nature
Paitrit l'argille la plus pure;
L'ame fut sans défaut, & l'étui fut parfait:
L'Amour en la voyant parut fort en colere:
Admirant ses yeux noirs, il dit avec douleur,
Pourquoi la faites-vous ressembler à ma mere?
Ah! donnez-lui du moins un peu de son humeur.

Je voulois une femme & non une héroïne ;
    Jamais si grand cœur ne brûla.
    Voyez cet œil qui m'assassine :
    On ne fait rien de ces cœurs-là.

L'honneur lui répondit : Loin d'ici, téméraire!
N'insulte point un cœur où je regne à mon tour :
Avec elle jamais tu n'auras rien à faire.
D'Aubigné m'appartient. Tu la verras un jour
Estimée à la Ville, adorée à la Cour,
    T'offenser, te braver & plaire.
Vainement tu voudras, par un triste retour,
A force de malheurs séduire sa jeunesse,
Elle saura donner, fidelle à la sagesse,
    Tout à l'honneur, rien à l'amour.
Qu'elle soit, dit le Dieu, toujours prude & cruelle !
    Elle ose en vain me dédaigner :
    Sur elle je ne puis régner :
    Hé bien! je régnerai par elle.

SONNET (1).

C'est Madame de Maintenon qui parle.

Dieu! quels sont tes secrets! & que ta main puissante

(*) On prétend que le Comte Antoine Hamilton est Auteur de ce sonnet. Il est inutile d'observer que Me de Maintenon y est accusée de vice avant

Fait ſuccéder de gloire à de foibles travaux !
Je naquis Demoiſelle, & je devins ſervante :
J'écurai la marmite, & frottai les carreaux.

---

l'âge de quinze ans, & que ſon inſenſible élevation y eſt préſentée comme l'effet d'un amour ſubit : ce qui prouve que l'Auteur ne l'avoit connue ni dans le commencement ni dans le milieu de ſa vie. Me. de Maintenon recevoit par la poſte autant d'injures que de compliments. Quoiqu'elle y fût plus ſenſible qu'il n'eſt permis à une grande ame de l'être, jamais elle ne punit les ſatyriques, jamais elle ne récompenſa ſes flatteurs. Voici ce que lui écrivoit ſon Directeur. *La lettre anonyme, Madame, eſt d'un forcené, qui croit pouvoir vous inſulter à la faveur du maſque dont il ſe couvre. Le pauvre malheureux eſt bien à plaindre dans ſa fureur, de s'attaquer à la mere commune des infortunés, qui fait tout le bien qu'elle peut, & qui ſouffre juſqu'à en avoir la fievre de tous les maux qu'elle voit & qu'elle ne peut empêcher. J'approuve néanmoins, Madame, l'uſage que vous faites de cet écrit ſans nom. Ceux qui louent, ſont auſſi vains que ceux qui blâment : ils cachent dans leur cœur autant de baſſeſſe, que les autres montrent de malignité. Et tel qui vous encenſe du matin au ſoir, vous écriroit des outrages, s'il eſpéroit que le maſque pût le couvrir. Mais ce n'eſt ni ſur les ſatyres ni ſur les louanges que l'on juge les hommes.* Nous ſommes ce que nous ſommes devant Dieu, *dit l'Imitation. Je crois, Madame, que par-là vous avez à vous conſoler des injuſtices de quelques particuliers, & que l'humble confiance en la bonté de Dieu, qui vous chérit juſqu'à vous mettre, comme je le crois, au nombre de ſes bien-aimées & de ſes favorites, vous dédommagera abondamment. Le ſalut éternel qui vous attend, ſera le terme de tant de faveurs reçues de la part de Dieu, quoique peu méritées de la vôtre. Et tant de preuves certaines de ſa miſéricorde*

Je me fis des amants & ne fut point ingrate:
Je me suis mille fois livrée à leurs transports:

J'épousai de leurs mains ce fameux cul-de-jatte
Qui vivoit de ses vers comme moi de mon corps.

Le bon homme mourut; & sa veuve éperdue,
Sans parents, sans amis, erroit de rue en rue.
Mon Roi me vit, me crut encore propre aux
plaisirs.

Il m'aima follement. Je fis la Magdelaine:
Je lui parlai du diable en ses brûlants desirs:
Il eut peur de l'enfer, le lâche! & je fus Reine.

ÉPIGRAMME. (1)

Dans ce combat, où deux Prélats de France
Semblent chercher la vérité,

---

doivent vous remplir de reconnoissance & d'amour, pour tout souffrir pour lui. Ce qui suit, est de Me. de Maintenon. *Que ne vous dois-je pas, ô mon Dieu! sur l'article de mes ennemis? Vous m'avez fait la grace non-seulement de ne les pas haïr, mais même de les aimer & de leur vouloir du bien. Vous m'ordonnez de prier pour eux: je vous demande, mon Dieu, de souffrir patiemment leur haine, leurs médisances, leurs calomnies, leurs injures. Faites-moi la grace de ne leur en donner jamais aucun sujet. Donnez-moi cette joie, & ce transport, que nous demande l'Evangile, lorsqu'on nous hait & qu'on nous persécute pour la justice. Donnez à ceux qui écrivent des malédictions, de vous bénir & d'aimer leurs freres: & conservez-nous dans cette parfaite union que vous avez demandée pour nous, lorsque vous étiez sur la Croix.*

(1) Racine rima le bon mot du Pape. Voyez T. IV, Liv. du Quiétisme.

L'un dit qu'on détruit l'eſpérance,
L'autre que c'eſt la charité.
C'eſt la foi qui ſe perd, & perſonne n'y penſe.

ÉPIGRAMME.

Cette fameuſe banqueroute
Que fit Louis dans ſa déroute,
Remplit bien la barque à Caron.
Il eſt ſi gueux dans ſon vieux âge,
Qu'on craint que la veuve Scarron
N'ait fait un mauvais mariage.

COUPLET.

Que diroit le pauvre boſſu,
S'il ſe voyoit faire cocu
Par ce Roi fier, rival du Maître du tonnerre?
Il diroit que ce Conquérant
N'eſt jamais content
S'il ne prend
Les reſtes de la terre.

ÉPIGRAMME.

On dit qu'autrefois Mazarin. . . .

Le reſte eſt horrible, & ne peut ni s'écrire ni ſe penſer.

ÉPIGRAMME.

Trois frippons trop à leur aiſe
Ont perdu cet Univers;
L'un eſt le Pere Peters,
L'autre le Pere la Chaiſe;
Le troiſieme eſt Innocent
Le bon ami de Guillaume.
Jacque en eſt pour ſon Royaume;
Et Louis pour ſon argent.

ÉPIGRAMME.

Quand je veux rimer à Guillaume,
Je trouve auſſi-tôt un Royaume
Qu'il a ſu mettre ſous ſes Loix:
Mais quand je veux rimer à Jacques;
J'ai beau rêver, mordre mes doigts,
Je trouve qu'il a fait ſes Pâques.

ÉPITRE

A Madame de Maintenon.

Toi, dont la piété, la vertu, la ſageſſe,
Sont les fruits d'un eſprit & d'un cœur ſans foibleſſe,
Que ſans étonnement on ne peut regarder:
Toi, que le Ciel conduit & traite en favorite;
Maintenon, pour qui vient de ſe raccommoder,
La fortune avec le mérite;

Daigne,

Daigne, par tes divins regards,
Raſſurer mon ame éperdue.
La carriere où je cours, ne préſente à ma vue
Que des périls de toutes parts.

Combien de beaux eſprits entendons-nous ſe plaindre
De n'avoir encor pu, malgré tout leur ſavoir,
Arriver à ce but où je voudrois atteindre?
Mais cependant qu'aurois-je à craindre,
Si tu ſoutenois mon eſpoir?

N'es-tu pas en ces lieux l'arbitre ſouveraine
De la gloire où nous aſpirons?
Hélas! ſans ton aveu, follement nous courons
Après cette chimere vaine.

Ainſi Rome vit autrefois,
Un de ſes citoyens ſorti du ſang des Rois,
Sous un Prince moins grand, moins aimé, moins habile,
Que le Héros dont nous ſuivons les loix,
Décider des chanſons d'Horace & de Virgile.
Mais tandis que Mécene étoit leur ferme appui,
Son eſprit vaſte & fort, à tout pouvant ſuffire,
N'en ſoutenoit pas moins le fardeau de l'Empire:
Il partageoit d'Auguſte & la joie & l'ennui.
Encor que le Ciel t'ait fait naître
D'un ſexe moins parfait peut-être,

Il t'a fait un destin plus beau, plus grand qu'à lui.
La plus entiere confiance,
Louis ne l'a-t-il pas en toi?
Par ce qu'il commet à ta foi
N'a-t-il pas raccourci l'effroyable distance
Que met la suprême puissance
Entre une sujette & son Roi?
Mais, par le vif éclat des vertus les plus pures,
Tu brilles plus encor que par tant de grandeurs,
Et tu n'as point ces fiertés dures
Qui font aux malheureux sentir tous les malheurs.
Tes soins ont prévenu les tristes aventures
Où l'extrême besoin jette les jeunes cœurs.
Ah! que ces soins pieux chez les races futures
T'attireront d'adorateurs!
Contre la cruauté des fieres destinées,
Ils donnent, ces soins généreux,
Un asyle sacré, vaste, durable, heureux,
A d'illustres infortunées.
Quelle gloire pour toi, modeste Maintenon,
Dans un si beau dessein, d'avoir servi de guide
A ce grand Roi qui vient d'éterniser son nom
Par une piété solide!
Souvent cette vertu n'est pas avec ses sœurs,
Elle fuit de la Cour la pompe & les douceurs;

Mais son fameux exemple aujourd'hui l'y rappelle.
La naissance, l'esprit & la valeur sans elle
Ne conduisent plus aux honneurs.
Maintenon, dans ces vers, c'est mon cœur qui s'explique.
A tes grands destins j'applaudis;
Loin de savoir flatter, apprends que je me pique
De cette candeur héroïque
Qu'au nombre des vertus on recevoit jadis.
Triste jouet du sort, mais désintéressée,
Par un sordide espoir je ne suis point poussée,
Et je t'admire enfin, puisque je te le dis.
Non, depuis que des Dieux je parle le langage,
Je n'ai point, on le sait, prodigué mon encens:
Je n'avois avant toi jamais rendu d'hommage
Qu'à Louis seul, pour qui je sens
Toute la tendresse où s'engage
Un cœur respectueux & sage,
Qui s'est mis au-dessus du commerce des sens.
Goûte donc un plaisir que ne connoît personne,
Hors le Héros que je chéris.
Les louanges sont d'un grand prix
Lorsque c'est le cœur qui les donne.

N°. VIII.

Avis de M. DE CHARTRES *à* Me. DE MAINTENON, *sur le devoir conjugal.*

AImez le Roi d'une très-grande charité ; ſoyez-lui ſoumiſe comme l'étoit Sara, qui obéiſſoit à Abraham. ...

Reſpectez-le du fond du cœur ; & ne l'appellez pas ſeulement votre Seigneur, mais regardez-le comme tel, dans l'ordre de Dieu.....

Il eſt vrai, Madame, que votre état eſt une énigme ; mais c'eſt Dieu qui l'a fait ; il eſt ſi ſingulier, que vous ne l'auriez pas choiſi, pas même imaginé. Il ne faut pas s'étonner, s'il vous a caché des ſecrets que vous ne connoiſſez qu'à meſure qu'il ſe découvre à vous : il en cache auſſi-bien au Public, qui le ſurprendroient, ſi vous les lui diſiez comme à moi. C'eſt le myſtere de Dieu ; il faut l'adorer dans ſes voies de ſanctification.

Il a fallu que vous fuſſiez élevée, aimée, conſidérée, & dans un état puiſſant, afin de ſanctifier ceux pour qui vous êtes...

Vous êtes à la place des Reines, & vous

n'avez pas plus de liberté qu'une petite bourgeoise....

Communiez extraordinairement pour le Roi & pour vous ; offrez-vous à tout, & à Dieu & au Roi, pour l'amour de Dieu, qui vous a choisie pour sa consolation, & pour lui obéir....

Dieu vouloit une ame fidelle, fervente, & toute dévouée à son service auprès du Roi ; qui fît connoître son nom aux Princes, & qui procurât sa gloire, dans les lieux où la gloire de ce monde fait tant d'idolâtres. Tenez-vous donc-là, Madame, par soumission ; il faut demeurer en contrainte dans une chambre, pour y procurer aux autres la liberté des enfants de Dieu ; il faut y attendre en foi le succès de sa mission.....

Il ne faut pas que nous cessions d'être bons, parce que le monde est mauvais ; il sera fâché de votre régularité ; ce n'est pas à lui à qui vous voulez plaire ; le Roi n'en est pas blessé ; cela vous suffit...

Dieu met entre vos mains les intérêts de l'Etat, le salut d'un grand Roi, qui tient à tout, celui des Princes qui doivent régner après lui....

Tenez-vous, Madame, sous le joug de l'obéissance. Vous la devez au Roi ; vous la devez aux Ministres de J. C. auxquels

la providence vous a soumise pour le salut & la garde de votre ame. Soyez-leur soumise ; au premier, comme à votre maître & à votre chef; aux seconds, comme à vos guides...

Le Roi regarde encore trop la vertu & la perfection de son état, par ce qu'il y a d'austere & de rebutant à la nature. Quand il verra la personne qu'il aime & qu'il estime le plus dans une joie & une liberté d'esprit continuelle, dans une continuelle innocence, & dans un amour ardent des bonnes œuvres, Dieu lui fera la grace d'aspirer au même bonheur. La femme fidelle sanctifie l'homme infidele, dit St. Paul; combien plus, le mari Chrétien?

Pourquoi êtes-vous à la Cour, au faîte où vous êtes? Pourquoi tant de dégoût du monde, & tant de goût pour Dieu? Pourquoi tant de desirs d'une vie parfaitement Chrétienne? Pourquoi le Prince amusé innocemment, & comme lié par la main de Dieu? C'est qu'il le veut hors des pieges du Diable. Il veut le déprendre, & ensuite le sanctifier. *Il le lie, & il vous lie;* car c'est par vous qu'il veut le sanctifier. S'il vous échappoit, & si vous lui échappiez, son dessein ne s'accompliroit pas. Vous êtes son asyle, souver-

nez-vous-en ; votre chambre eſt l'Egliſe domeſtique où Dieu l'y retire....

Sainte Monique pleura long-temps les égarements de St. Auguſtin, dont elle obtint enfin la converſion. Il a fait la joie & la gloire de l'Egliſe par la ſainteté de ſa vie, & par la perfection de ſa charité. Je ne puis croire, Madame, qu'un homme de tant de prieres, à qui Dieu a donné une amie ſi fidelle & ſi chrétienne, comme par un miracle, ne devienne à la fin un homme nouveau. Vous devez lui obéir, l'aimer, le reſpecter, & le regarder comme votre Seigneur & votre Maître.

Et votre ſociété, que Dieu a formée par un miracle, & qu'il cimente & affermit tous les jours de plus en plus, pour le bien de celui auquel vous êtes envoyée, le préſervera de la mort, où il ſeroit peut-être tombé ſans vous, au grand préjudice de la Religion & de l'Etat....

Après ma mort, vous choiſirez un Directeur, auquel vous donnerez vos redditions. Vous lui montrerez les écrits qu'on vous a donnés, votre conduite. *Vous lui direz vos liens....*

Je prie, pour ma chere fille, plus inſtamment que jamais ; je demande à Dieu qu'elle ne ſuccombe pas en ces occaſions pénibles, qu'elle m'a marquées dans une

de ses redditions. C'est une grande pureté, de préserver celui qui lui est confié des impuretés & des scandales où il pourroit tomber. C'est en même-temps un acte de patience, de soumission, de justice & de charité.... Je regarde comme une merveille de la grace, que Dieu lui ait donné l'amour de la vertu des épouses de Jesus-Christ, dont elle devoit être la mere. J'espere qu'elle participera à leurs prérogatives, à cause de la préparation de son cœur. Il faut cependant, malgré cette inclination, rentrer dans la sujétion que sa vocation lui prescrit. Il faut servir d'asyle à une ame foible, qui se perdroit sans cela. Il faut qu'elle lui aide à marcher comme Elisabeth & Zacharie, dans toutes les justifications du Seigneur. Quelle grace d'être l'instrument des conseils de Dieu, & de faire par pure vertu, ce que font tant d'autres sans mérite, ou par passion ! Une ame juste se sanctifie dans les états que Dieu a sanctifiés. Bientôt elle sera comme les Anges du Ciel. Là, cesseront les sujétions de la vie présente.

N°. IX.

LETTRE

de M. l'Evêque de CHARTRES *au* ROI, (1) *sur la paix & sur sa femme.*

APrès avoir remercié Dieu de la paix qu'il nous a enfin donnée par les soins de Votre Majesté, il est juste que

(1) Cette piece a déja paru dans quelques Journaux. Je n'en connois pas l'Editeur. Qu'il me permette de m'approprier l'avertissement qu'il a mis à la tête de l'édition de Bruxelles, & qu'on a mis en note dans l'édition de Paris.

» Que le Lecteur ne forme aucun doute sur » l'authenticité de cette lettre : j'ai vu de mes » yeux l'original écrit & signé par M. l'Evêque » de Chartres : quelques ratures, mais point de » mots substitués au-dessus des mots rayés : au » dos, ceux-ci, de la main de Me. de Mainte- » non : *Lettre très-secrete de M. l'Evêque de Chartres* ; point de date, mais elle est sûrement de » la fin de l'année 1697, après la paix de Riswick. Mlle. d'Aumale en parle dans ses Mé- » moires ; mais elle dit qu'on n'a pas voulu la » lui montrer. Je tiens la copie que je donne au » public d'un Ecclésiastique qui a été attaché à » feu M. de Merinville, Evêque de Chartres, » neveu & successeur de M. des Marais. Les

nous la remercions elle-même de tout ce qu'elle veut bien ſacrifier à nôtre repos.

» Dames de Saint-Louis peuvent produire l'o-
» riginal : elles l'ont eu de M. de Merinville,
» qui leur donna cette piece cachetée de ſes ar-
» mes, vingt ans après la mort de Me. de Main-
» tenon, à condition qu'elles ne l'ouvriroient
» qu'après la ſienne. Cependant il écrivoit à Me.
» de Maintenon : *Ne ſoyez point en peine, Ma-*
» *dame, j'ai brûlé tous les papiers qui vous regar-*
» *doient, que j'ai trouvé dans le cabinet de feu M.*
» *l'Evêque de Chartres.* Mais comment cette Let-
» tre adreſſée à Louis XIV, a-t-elle pu ſe trou-
» ver dans ces papiers ? Vraiſemblablement l'E-
» vêque la remit à Me. de Maintenon, ſoit pour
» l'examiner, ſoit pour la donner au Roi; & Me.
» de Maintenon trouva bon de la ſupprimer, à
» cauſe des louanges que le Roi auroit pu croire
» concertées entre elle & ſon Directeur. Peut-
» être auſſi n'eſt-ce qu'un brouillon, comme les
» ratures & le manque de date ſemblent le dire.
» Les Secretaires du Cabinet peuvent voir dans
» les papiers de Louis XIV, ſi cette lettre eſt
» arrivée à ſon adreſſe. Ceux qui croiroient
» qu'elle eſt l'effet d'un concert entre M. Deſ-
» marais, Me. de Maintenon, & M. de Mérin-
» ville, formeroient un ſoupçon moins vraiſem-
» blable que malin : car en ce cas, cette piece
» étoit deſtinée, ou à tromper, ou à inſtruire
» la poſtérité; mais comment accorder le deſſein
» de tromper, avec l'apoſtille de Me de Main-
» tenon qui l'auroit trahie; & le deſſein d'inſ-
» truire, avec cette fureur d'anéantir tout ce qui
» auroit prouvé plus ſimplement ſon état ? "

Les bontés qu'elle a pour moi, me flattent qu'elle ne trouvera pas mauvais que je prenne cette liberté.

Dieu enfin, Sire, a exaucé votre foi : il vous a délivré, parce que vous avez eu confiance en lui ; il vous a protégé, parce que vous avez connu son nom, selon la parole du Prophete ; il a été touché de la droiture de vos intentions, & de votre grand zele pour la Religion. Il veut que ce soit vous qui rendiez le calme à l'Europe agitée, après vous voir miraculeusement soutenu contre les efforts de tous ses Princes réunis.

Quelles actions de graces ne devons-nous pas à Dieu, Sire, des biens qu'il répand sur nous par votre sagesse, par votre générosité, & en récompense, de votre foi ?

Les Evêques sont les peres spirituels des peuples ; ils ont droit de répandre leurs cœurs aux pieds de Votre Majesté. Agréez donc, Sire, que pour le Diocese que vous m'avez confié, je vous marque notre profonde reconnoissance. Tous vos peuples sentent les obligations qu'ils vous ont dans cette paix si desirée ; de tous côtés, ils élevent leurs mains au Ciel pour demander la conservation de votre sacrée personne.

C'eſt à vous à faire un ſaint uſage du bien que nous devons à votre amour pour nous ; tandis que nous faiſons des vœux pour obtenir les graces néceſſaires à Votre Majeſté ; c'eſt à elle à remplir tous les deſſeins de Dieu ſur elle.

La paix va vous fournir, Sire, les moyens d'affermir la Religion Catholique, & de rétablir par-tout les loix, en remédiant aux maux que la guerre a introduits. Vous aurez à préſent la facilité de ſoulager votre peuple de l'accablement où il eſt ; vous aurez pitié de tant d'ames expoſées aux injuſtices, à l'inſenſibilité, à l'oubli du ſalut, au déſeſpoir, que la grande miſere traîne après elle.

Vous avez, Sire, beſoin d'une nouvelle ſageſſe & de la force d'en-haut, non-ſeulement pour réparer les déſordres de la calamité d'où nous ſortons, mais encore, pour bien uſer de la grande proſpérité où vous entrez. David ſe conſerva pur & innocent, tant qu'il fit la guerre aux ennemis du peuple ; il ſe perdit dans l'oiſiveté. Samſon fut invincible, tant qu'il combattit contre les Philiſtins ; ſa force l'abandonna, dès qu'il ceſſa de combattre & de vaincre. Et Salomon, le plus ſage des Rois, tant qu'il bâtit le Temple du Seigneur, fut la proie des paſ-

ſions, dès qu'il eut achevé ſon ouvrage.

La grande place que vous occupez, Sire, ſeroit un piege pour vous dans la guerre & dans la paix, comme elle l'a été pour tant de vos prédéceſſeurs, ſi Dieu n'avoit rempli votre cœur d'une crainte ſalutaire, d'une grande horreur du mal, d'un grand zele pour l'Egliſe, & d'un amour ſincere pour votre peuple. Chargés de tout, les Rois répondent à Dieu des injuſtices de la guerre, & des vices de la paix; & les ennemis de l'Etat ne ſont pas les plus dangereux.

Vos œuvres, Sire, décideront de votre ſort dans l'éternité; rempliſſez de vertus vos jours, comme St. Louis; elles ſuppléeront aux auſtérités de la pénitence, incompatibles avec votre état. Votre Majeſté remettra peu à peu aiſément le bon ordre par-tout; elle rendra juſtice à tout le monde; elle avancera en tous lieux la gloire de ce grand Dieu, qui s'eſt ſi hautement déclaré en ſa faveur; c'eſt dans la paix que l'on ſeme les doux fruits de la juſtice chrétienne.

Il eſt viſible, Sire, que Dieu veut vous ſauver. Malheur aux Princes enlevés dans une jeuneſſe livrée aux grandes paſſions! ils vont remplir une des plus triſtes places de la réprobation éternelle. Le ſalut

des Rois eſt d'être réſervés à un âge plus mûr, après avoir été affranchis de l'idolâtrie de la volupté, ſur-tout quand Dieu leur inſpire de l'humilité, de la Religion, de la crainte de ſes jugements; & qu'après les avoir exercés par différentes contradictions, il leur donne un bon conſeil, & des perſonnes fidelles & pieuſes pour les ſoutenir.

C'eſt ce que Dieu a fait pour vous, Sire. Vous avez une excellente compagne, pleine de l'eſprit de Dieu & de diſcernement, & dont la *tendreſſe*, *la ſenſibilité*, *la fidélité pour vous* ſont ſans égales. Il a plu à Dieu que je connuſſe le fond de ſon cœur. Je ſerois bien ſa caution, Sire, qu'on ne peut *vous aimer plus tendrement*, ni plus reſpectueuſement qu'elle vous aime. Elle ne vous trompera jamais, ſi elle n'eſt elle-même trompée. Dans tout ce que j'ai eu l'honneur de traiter avec elle, je ne l'ai jamais vu prendre un mauvais parti; elle eſt comme Votre Majeſté; quand on lui expoſe bien le fait, elle choiſit toujours immanquablement le côté de la ſageſſe & de la juſtice. Il paroît bien viſiblement, Sire, que Dieu vous a voulu donner *un aide ſemblable à vous*, au milieu de cette troupe d'hommes intéreſſés & trompeurs qui vous font la cour, en *vous*

accordant une femme, qui ressemble à la femme forte de l'Ecriture, occupée de la gloire & du salut de son époux, & de toutes sortes de bonnes œuvres. Il me paroît, Sire, que Dieu est avec elle en tout ce qu'elle fait, & qu'elle l'aime préférablement à tout.

Voilà le compte que j'ai à rendre à Votre Majesté, de la précieuse brebis qui m'est confiée; si je suis trop hardi, ou trop ennuyeux, je supplie très-humblement Votre Majesté de le pardonner à mon zele.

On ne peut être avec plus de reconnoissance, de fidélité, d'amour, de respect, que moi, &c. *signé* PAUL, *Evêque de Chartres.*

N°. X.

TITRES

De la Maison de ST. LOUIS.

BRevet du Roi pour éteindre le titre d'Abbé de St. Denis en France, & pour faire l'union des revenus de la Mense Abbatiale à la Maison Royale de St. Louis, en date du 22 Mai 1686.

Lettres-patentes qui établissent M. Delpech, Conseiller Secretaire du Roi, économe & administrateur général des biens, droits & Mense Abbatiale de St. Denis, en date du 17 Juin 1686.

Édit d'érection de la Royale Maison de St. Louis, pour l'éducation de 250 filles nobles, du mois de Juin 1686, enregistré au Parlement le 18 du même mois. Le Roi donne, 1°. les revenus de la Seigneurie de St. Cyr, acquise par lui le 14 Juin 1686, du Duc de la Feuillade, qui l'avoit acquise de M. Seguier de St. Brisson 91100 liv. le 9 Avril 1685. 2°. Les revenus de l'Abbaye de St. Denis. 3°. En attendant qu'il ait trouvé des acquisitions convenables, il assigne 50 mille liv. de rente à prendre sur les Domaines de la Généralité de Paris, sur lesdites 50 mille livres, il reste encore 20750 livres de rente à fournir en fonds de terre.

Brevet du 15 Juin 1686, par lequel le Roi donne à Me. de Maintenon un plein pouvoir à St. Cyr, & les privileges des fondateurs.

Lettres de l'Evêque de Chartres, qui dérogeant aux constitutions qui n'admettent que des Supérieures triennales, attribuent à Me. de Brinon, le titre, droits & prérogatives de Supérieure perpétuelle.

Premiers vœux ſimples des Dames de St. Louis, prononcé le 2 de Juillet 1686.

Démiſſion de Me. de Brinon de la ſupériorité perpétuelle de la Maiſon de St. Louis, du 11 Décembre 1688.

Bulle d'union de la Menſe Abbatiale de St. Denis à la Maiſon de St. Louis, par le Pape Innocent XII, aux calendes de Février 1691.

Lettres-patentes, par leſquelles Sa Majeſté confirme l'union de la Menſe Abbatiale de St. Denis à la Maiſon de St. Louis, au mois de Novembre 1692.

Bref du Pape Innocent XII, portant changement de l'inſtitut ſéculier en régulier, du 13 Septembre 1692. (1)

---

(1) Ce Bref donne à la Royale Maiſon de St. Louis le droit d'acquérir des biens, & d'en recevoir d'autres que des Rois & des Reines de France: ce qui eſt contraire aux Lettres-patentes d'érection. Voici ce que M. l'Evêque de Chartres écrivit là-deſſus à Me. de Maintenon le 28 Octobre 1703. » Vous avez ſouhaité, Madame, que » je fiſſe une réponſe à la difficulté qu'une de » vos filles vous a propoſée avant votre voyage » de Fontainebleau. Elle étoit fondée ſur la différence qui ſe trouve entre les termes du Bref » du Pape, donné pour l'érection de la Maiſon » Royale de St. Louis en Monaſtere, & ceux

Lettres-patentes, par lesquelles Sa Majesté confirme le changement de l'Institut

---

» des Lettres-patentes du Roi, données pour la » fondation. Le Pape par son Bref donne pouvoir à l'Evêque de Chartres, comme son Commissaire, d'attribuer à votre Maison des Religieuses de St. Louis, non-seulement tous les » biens donnés par le Roi, mais aussi la faculté » de recevoir tous ceux qu'on leur pourroit léguer ou donner dans la suite : au-lieu que les » Lettres-patentes de S. M. portent expressément, » qu'on ne pourra recevoir en cette Maison aucun don, ni legs, ni aumônes, si ce n'est du Roi, » de ses successeurs, & des Reines de France. » Voilà, Madame, ce qui a fait craindre à quelqu'une de vos filles, zélée pour son institut, » que les intentions de S. M. & les vôtres ne » fussent pas assez suivies, sous couleur de ces » termes du Bref d'érection. Il est aisé de comprendre, Madame, que cette clause du Bref » du Pape n'a eu aucun effet, & n'en peut avoir » à l'avenir, au préjudice des termes de la fondation de S. M.

» 1°. Le Pape par son Bref ne donne pas directement aux Religieuses la faculté de recevoir des dons & des legs; mais il laisse seulement le pouvoir à l'Evêque, son Commissaire en cette partie, d'attribuer au Monastere » de St. Cyr cette faculté, s'il le juge à propos.

» 2°. Le Bref porte en termes précis, que » l'érection se fera sans préjudice des droits de » S. M., à raison de sa fondation & donation.

» 3°. Le Bref donne un pouvoir général &

séculier en régulier, en date de Novembre 1692. Dès ce même mois, 21 Dames

---

» indéfini à l'Evêque de Chartres, de faire en
» l'exécutant, tout ce qu'il jugera convenable
» & néceſſaire.

» Or, Madame, dans mon décret en exécution
» de ce Bref, j'ai expreſſément fait mention des
» Lettres-patentes, & marqué que l'érection ſe-
» roit ſans préjudice des droits que le Roi s'étoit
» réſervés pour lui & ſes ſucceſſeurs par ſes let-
» tres de fondation; & je n'ai aſſigné à la maiſon,
» que les biens qui lui ſont donnés par la fon-
» dation de S. M. Je ne lui ai point commu-
» niqué cette faculté de recevoir les dons &
» legs qui pourroient être faits par d'autres,
» mais j'ai uniquement borné l'article de la do-
» tation aux termes précis des intentions de S.
» M. & aux Lettres-patentes qui ont rendu les
» Dames de St. Louis incapables de recevoir
» d'autres biens.

» Ainſi, Madame, il n'y a rien du tout à
» craindre ſur cet article; & il eſt certain que
» nous ne regardons pas en France la capacité
» qu'ont les Monaſteres, de poſſéder des biens
» dans le Royaume comme venant principale-
» ment de l'Egliſe, mais bien plus de l'autorité
» des Rois, entre les mains deſquels Dieu a
» mis le ſouverain domaine ſur les biens tem-
» porels de leurs ſujets; & qui accordent aux
» Maiſons religieuſes le droit de les poſſéder ſe-
» lon l'étendue qu'ils jugent à propos.

» Je ne vous marque point ici, Madame, les
» citations qui juſtifieroient ce que j'ai l'honneur

de St. Louis, qui avoit fait des vœux simples, demanderent & reçurent en face de l'Eglise, l'habit de Novices. Le 11 de Novembre 1693, Mesdames du Perou, de St. Aubin, de St. Pars, de Gauthier, de Fontaines, & du Thourp, prononcerent leurs vœux solemnels.

Décret de M. l'Evêque de Chartres pour l'établissement des Prêtres de St. Lazare à St. Cyr, du 23 Novembre 1692. L'Acte de soumission de M. Jolly, leur Général, est du 24 Novembre 1692.

Lettres-patentes du 3 Mars 1694, par lesquelles Sa Majesté regle l'administration temporelle de St. Cyr.... *Et desirant pourvoir à l'administration du temporel de la Maison de* St. Louis, *& à la conservation des biens dont nous l'avons dotée, nous avons établi & établissons par ces présentes, un Conseil réglé, que nous voulons être composé de l'un de nos amés & féaux Conseillers ordinaires en notre Conseil d'Etat, qui sera commis par nous & par nos*

» de vous écrire, parce que je les crois superflu.
» M. Nouet a conduit lui-même par ses avis le
» décret d'érection que j'ai donné, & il ne nous
» auroit pas exposé à contrevenir en rien aux Let-
» tres-patentes du Roi ".

successeurs Rois, d'un ancien Avocat en notre Cour du Parlement de Paris, & d'un Intendant de ladite Maison, qui seront choisis par la Supérieure & les Dames de son Conseil. *Et en ce Conseil, s'assemblera une fois la semaine, & plus souvent, s'il est nécessaire, dans la maison de notre Conseiller en notre Conseil par nous commis. Dérogeons par ce regard à l'article* 112 *de l'Ordonnance de Blois, & autres Ordonnances des Rois, nos prédécesseurs, portant défenses à nos Officiers, de prendre le soin des affaires des Communautés. Voulons que le Sieur Evêque de Chartres, lorsqu'il se trouvera à Paris, puisse assister au dit Conseil, toutes les fois qu'il le jugera à propos. Le Conseil par nous établi, aura l'inspection générale sur l'administration du temporel de la Maison de* St. Louis. *A cet effet, l'Intendant y rendra compte de toutes les affaires, & de l'exécution des résolutions qui auront été prises.* (1)

---

(1) En conformité de ces Lettres-patentes, Louis Phelippeaux de Pontchartrain, Secretaire d'Etat, Contrôleur-Général des Finances, fut nommé Chef du Conseil extérieur de la Maison Royale de St. Louis, par Brevet du Roi, du 13 Mars 1694. Michel Chamillard, par Brevet du Roi, du 6 Septembre 1699. Daniel-François Voi-

Lettres-patentes du mois de Mars 1698, par lesquelles le Roi donne encore 30000 livres de rente d'augmentation de fondation, à prendre sur les finances de la Généralité de Paris.

Lettres-patentes du mois de Juillet 1698, par lesquelles le Roi donne de nouveau à la Maison de St. Louis, par augmentation de fondation, 60000 liv., à prendre par chacun an sur le Domaine de la Généralité de Paris, laquelle somme aux termes desdites Lettres-patentes, sera employée à fournir à chacune des Demoiselles, sor-

---

sin, par Brevet du 18 Juin 1709. Adrien-Maurice, Duc de Noailles, Pair de France, par Brevet du 16 Février 1717: & en cas d'absence ou d'empêchement, François de Neuville, Duc de Villeroi, Pair & Maréchal de France, par Brevet du 18 Juin 1722; & par le même Brevet, Henri-François de Paule le Fevre d'Ormesson. Les Avocats de la Maison de St. Louis ont été Claude Nouet, Avocat au Parlement de Paris, par Brevet des Dames du 29 Avril 1694. Guy Nouet son fils, par Brevet du 1 Janvier 1699. La Monnoye, par Brevet du 29 Janvier 1740. Les Intendants ont été, Bernard, par Brevet desdites Dames, & commis par Arrêt du Conseil d'Etat du 10 Avril 1694, pour délivrer les expéditions des délibérations du Conseil: Charles Mauduit, par Brevet du 10 Janvier 1710; Michel Salvat, par Brevet de Février 1745.

tant de ladite maison à l'âge de 20 ans, une somme de 3000 livres.

Supérieures de St. Cyr.

1. N. de Brinon, morte à Maubuisson, en 1701.

2. N. de Loubert. Elle engagea les Dames de St. Louis à faire les vœux solemnels, & ne voulut pas les faire elle-même. Elle sortit de St. Cyr en 1698, après les Dames Quiétistes, avec lesquelles elle étoit fort liée. Elle se retira aux Ursulines de Poissy, avec une pension de 2000 livres.

3. N. Priolo, Religieuse de la Visitation de Chaillot.

4. Anne-Françoise Gauthier de Fontaines, élue la premiere fois par commission des Dames, n'ayant pas encore de voix active ni passive, & élue une seconde fois en forme, morte le 15 Décembre 1743, âgée de 85 ans.

5. Catherine Travers du Perou, morte le 15 Juillet 1748, âgée de 83 ans.

6. Marie-Anne Hallé, morte le 27 Juillet 1703, âgée de 50 ans.

7. Marie de la Poipe de Vertrieux, morte le 1 Décembre 1716, âgée de 55 ans.

8. Marie-Magdeleine de Glapion, morte le 24 Septembre 1729, âgée de 55 ans.

9. Marie-Magdeleine-Geneviéve de Roquigny de Bulonde de Linemare, morte, le 4 Janvier 1749, âgée de 65 ans.

10. Jeanne-Françoife de Boufflers de Remiencourt, morte le 11 Mai 1751, âgée de 60 ans.

11. N. de Mornay de Montchevreuil, née en 1700.

12. N. du Han de Crevècœur, née en 1701, élue ce 13 Mai 1755.

Depuis l'an 1686, jufqu'à cette année 1755, il y a eu à St. Cyr 94 Dames qui ont fait profeffion. De forte que le nombre étant toujours de 40, il en eft mort 54 dans l'efpace de 69 ans. Depuis la même année, 1100 Demoifelles font entrées à St. Cyr, dont 275 y font mortes avant leur vingtieme année. La petite-vérole y eft très-fréquente, mais n'y fait pas de grands ravages. Depuis l'année 1727, jufqu'à ce jour, elle n'a emporté que 5 Demoifelles. La pulmonie, les pleuréfies, la dyffenterie, les maux de gorge, voilà les maladies qui regnent le plus à St. Cyr.

N°. XI.

MÉMOIRE (1)

Sur le rappel des Huguenots fugitifs.

SI les choses étoient aujourd'hui dans le même état (2) que lors de l'Edit qui révoqua celui de Nantes, je serois d'avis sans balancer, qu'il faudroit se contenter d'abolir peu-à peu l'exercice de la Religion prétendue Réformée,

(1) On a ce Mémoire écrit de la main de Me. de Maintenon. On y voit qu'elle n'étoit pas dans l'erreur de son siecle sur la mission bottée. Mais qu'elle étoit encore loin de la vérité! Son caractere la portoit à la modération & à l'équité. Les préjugés de sa Religion la jettoient dans la sévérité & dans l'injustice. La copie que j'ai, a été apostillée par un homme d'esprit, dont les remarques que je donne au bas des pages me paroissent assez justes.

(2) Il est vraisemblable que ce Mémoire fut fait en 1698 ou 1699, années où l'on parla beaucoup en France du rétablissement de l'Edit de Nantes. Je ne puis croire que d'aussi utiles raisons eussent déterminé Louis XIV à ne pas rappeller les Huguenots. Car que faudroit-il penser de lui?

& penser à réunir insensiblement tous les sujets du Royaume dans la même Religion, en excluant, dans les occasions qui s'en présenteroient, les Huguenots des charges & des emplois, & en s'appliquant avec patience & avec douceur à les convertir en les persuadant de la vérité (1).

Mais dans la situation où l'on se trouve aujourd'hui, il faut, ce me semble, changer d'idées.

Il est vrai, que par rapport à la conscience, il me paroîtroit qu'on pourroit aujourd'hui aller jusqu'à établir dans le Royaume la liberté d'être de la R. P. R. sans exercice public (2), supposé que

---

(1) Ce projet suppose que la puissance civile a quelque inspection sur la conscience du peuple. Ce qui n'est pas, & ne peut être. L'Etat veille sur les actions; l'Eglise sur les opinions. Le Prince est le pere commun de tous ses sujets, de quelque Religion qu'ils soient. Mais il n'a pas droit de protéger un parti plutôt qu'un autre : car en protégeant ce qu'il croiroit la vérité, il risqueroit souvent de protéger l'erreur. Le Roi ne peut influer sur ce qui regarde la Religion que par son exemple. On l'a déja dit: Clovis en recevant le Baptême, devint membre de l'Eglise, & n'acquit point le droit de juger entre les Orthodoxes & les Ariens.

(2) Non-seulement la conscience du Prince au-

cette liberté procurât à la France des avantages considérables (1), ou la garantît

torisoit cette liberté, mais encore elle l'ordonnoit, 1°. parce que tout homme qui veut dominer sur l'ame d'un homme, passe ses droits & son pouvoir, & par conséquent commet une injustice, & veut une absurdité : 2°. parce que priver un peuple de l'exercice de sa Religion, c'est le forcer, ou à se réunir extérieurement à une Communion qu'il abhorre, ce qui est une hypocrisie abominable, ou à vivre sans culte & sans assemblée religieuse, ce qui est contraire à la nature de la Religion. Le libre exercice de la Religion P. R. sans publicité, ne pouvoit causer aucun mal à l'Etat ni à l'Eglise dominante. Il n'eût fallu que permettre aux Huguenots de s'assembler un jour de la semaine pour prier Dieu, abroger toutes les loix pénales, la honte du regne de Louis XIV, ordonner que l'émission des promesses matrimoniales se feroit par-devant le principal Juge du lieu. Par-là, si l'on n'eût pas rappellé ceux qui avoient fui, on auroit du moins retenu ceux qui restoient. Aujourd'hui les Huguenots sont dans la nécessité, ou de sortir du Royaume pour se marier, ou d'abjurer leur Religion, & de profaner les Sacrements de l'Eglise, ou de faire bénir leurs mariages par leurs Prédicants, au hasard des galeres pour eux & de la note de bâtardise pour leurs enfants, ou bien de vivre dans le célibat & dans le concubinage.

(1) Quand la liberté de conscience ne produiroit à l'Etat que des hommes, cet avantage suffiroit pour l'obtenir de la politique & de la Re-

de quelque grand péril, & qu'on n'eût pas d'autre moyen de l'enrichir ou de la ſauver.

Mais bien-loin de croire que l'on en dût attendre d'heureux effets, je ſuis perſuadée qu'un changement de telle nature en produiroit beaucoup de mauvais, & point de bons. Voilà mon ſentiment, & ſur quoi je le fonde.

Dans la conjoncture préſente, cette démarche ſeroit regardée dans les pays étrangers, dans le Royaume même, & ſur-tout par les Huguenots fugitifs & par les nouveaux convertis, comme l'effet d'une appréhenſion cauſée par la ſituation des affaires (1). Ces gens-là en deviendroient plus inſolents (2); & fortifiés par les ef-

---

ligion. L'une veut qu'il y ait des hommes pour ſoutenir des guerres; l'autre, qu'il y en ait pour que Dieu ſoit connu & béni par un plus grand nombre d'êtres.

(1) Cela pouvoit être vrai. Mais en politique, un motif de gloire doit-il l'emporter ſur une raiſon d'intérêt? Toute l'Europe eût dit que Louis XIV s'étoit trompé. Mais ne le diſoit-elle pas? Et n'eût-il pas mieux valu qu'elle eût ajouté: Il s'eſt trompé, mais il reconnoît ſa faute, il l'avoue, & la répare. La gloire, cette idole des Rois, dès qu'elle n'eſt pas dans le bien public, eſt l'homicide des peuples.

(2) L'autorité ſouveraine avoit de quoi répri-

pérances que leurs Miniſtres leur donneroient, ils oſeroient tout entreprendre au moindre échec qu'auroient les armes du Roi (1).

Je crois qu'une partie de ceux qui ont paſſé dans les pays étrangers, affoibliroient plutôt l'Etat par leur malveillance, qu'ils ne le fortifieroient par leur nombre (2).

---

mer leur inſolence. Quand un Général a un Régiment inſolent, il ne lui donne pas congé, il n'en fait pas préſent à l'ennemi : il y rétablit l'ordre par une diſcipline ſévere.

(1) Des hérétiques protégés par leur Prince comme les autres ſujets, n'ont jamais rien entrepris contre lui. Ce n'eſt que la tyrannie de la Religion dominante, qui a produit en France & en Angleterre ces guerres civiles, qui ont fait croire aux François que le Calviniſme étoit par lui-même porté à la révolte; & aux Anglois, que le Catholiciſme étoit ſéditieux. Les Catholiques de Hollande ne ſont point rebelles, parce que défendus par les Loix, ils ne dépendent point du caprice d'un Miniſtre intolérant. Depuis l'Edit de Nantes, les Religionnaires de France n'avoient pas pris les armes. Mais je veux que les Religionnaires ſoient des ſujets mal intentionnés; je demande s'il vaut mieux perdre par un ſeul Edit trois millions d'hommes, ou bien employer trois millions d'argent à les contenir dans l'obéiſſance. Environnez les Temples de vingt pieces de canon, mais ne les abattez pas.

(2) Ils y auroient rapporté leur induſtrie, &

Ce ſont les plus opiniâtres & les plus entêtés du parti, qu'on a vu capables de renoncer à leurs biens, à leur patrie, aux devoirs les plus eſſentiels, & même à leur légitime Souverain, plutôt que de plier à ce qu'on exigeoit d'eux (1).

Des gens de ce caractere ſeroient prêts à tout haſarder, & à donner du mouvement à ceux dont les intentions ſont les moins mauvaiſes : & je crois qu'on ne ſe tromperoit pas, en les regardant, non-ſeulement comme ennemis, mais comme capables de nous en ſuſciter une infinité d'autres. (2)

---

ramené leurs enfants. Ce ne ſont point les ſentiments qui affoibliſſent ou qui fortifient un Etat, c'eſt la population ou la dépopulation, la pauvreté ou les richeſſes.

(1) Il falloit plaindre ces fugitifs, & non les inſulter. Ce qu'on appelloit entêtement, étoit fermeté, & fermeté louable aux yeux même de leurs perſécuteurs. Car quel eſt l'Evêque ou le Dragon qui pouvoit nier qu'un Calviniſte devoit, en conſcience, conſerver ſon erreur, tant qu'il croyoit que cette erreur étoit la vérité? Quel eſt le plus coupable, du Prince qui veut plier l'opinion de ſon ſujet à la ſienne, ou du ſujet qui, forcé de choiſir entre l'ordre du Roi & ce qu'il croit l'ordre de Dieu, préfere le ſecond au premier?

(2) Voilà comme on repréſentoit dans le Conſeil du Roi une partie de ſujets, qui depuis plus

Enorgueillis par le bon ſuccès de leur opiniâtreté, ils confondroient par leurs reproches & par leurs railleries les nouveaux convertis. C'en ſeroit aſſez pour faire retomber le *petit nombre* de ceux qui ont reconnu la verité, mais dont la foi n'eſt pas encore bien affermie. Ceux qui ſont incertains, & qui avec le temps auroient pu ſuivre le bon parti, ſeroient fixés à demeurer dans le mauvais. Et pour ceux qui ſont Huguenots dans leur cœur, il y auroit moins d'eſpérance, que jamais, de leur converſion (1).

---

de cinquante ans, vivoient dans la plus parfaite obéiſſance, qui n'eurent aucune part aux troubles de la minorité, que le Cardinal Mazarin appelloit *le troupeau fidele*, auxquels le Roi avoit lui-même rendu un ſi glorieux témoignage dans ſa lettre à l'Electeur de Brandebourg.

(1) On eût pu alléguer ces raiſons dans un Conſeil de Moines ou d'Inquiſiteurs. Mais qu'importe à un Roi de France, que ſes ſujets ſoient d'une certaine Religion ? Il eſt eſſentiel qu'ils ſoient induſtrieux & fideles; mais il lui eſt auſſi indifférent qu'ils ſoient Calviniſtes ou Catholiques, qu'il l'eſt, qu'ils ayent le nez court ou long. Le Prince ne répond point à Dieu des idées de ſon peuple : Dieu ne lui demandera point ce qu'il a fait pour rendre ſes ſujets bons Logiciens : il lui demandera ce qu'il a fait pour empêcher les crimes. C'eſt à l'Egliſe à condamner les hérétiques, à les punir par des anathêmes.

On ne peut espérer que la liberté tacite de conscience, sans exercice public, satisfît ceux qui rentreroient dans le Royaume, ni les nouveaux convertis même, qui y sont demeurés. Ils compteroient pour rien le changement qu'on feroit en leur faveur, s'il n'étoit suivi d'un Edit qui les remît au même état où étoient leurs peres, & où ils étoient eux-mêmes avant la révocation de celui de Nantes (1).

Le Roi, qui entre, ou comme arbitre ou comme oppresseur, dans les démêlés qui la partagent, s'arroge l'autorité de Grand-Prêtre, qui, dans le Christianisme, est incompatible avec celle du Souverain. Dans le compte que Louis XIV rendit à Dieu de ses actions, ces sujets, Catholiques au-dehors, Huguenots au-dedans, ne s'éleverent-ils pas en jugement contre lui?

(1) Quoique les Religionnaires pussent demander avec justice d'être rétablis dans les privileges qu'on leur avoit ôtés sans sujet, cependant ils auroient reçu comme le plus grand des biens le moindre soulagement à leurs maux. Il n'étoit point nécessaire de leur rendre leur premier état. On peut servir Dieu sans cloches, sans emplois, sans Synodes. En les excluant des charges, on les auroit forcés à se jetter dans le commerce : & si leur Religion ne les affectionnoit pas à l'Etat, leur propre intérêt les y auroit attachés. Rien n'est plus soumis qu'un peuple marchand.

Comme ils attribueroient à la crainte ce qui leur auroit été accordé, ils souhaiteroient des événements qui en augmentant cette crainte, leur feroient espérer d'obtenir le reste, & ils n'attendroient que des occasions pour y contribuer (1).

Si l'on accordoit la librté de conscience, pourroit-on ôter aux peres & aux meres l'éducation de leurs enfants (2)?

---

(1) Pourquoi ne pas dire, pourquoi ne pas espérer, que la reconnoissance d'un bienfait les porteroit à en mériter un plus grand?

(2) L'éducation des enfants appartient aux peres de droit naturel, & on ne peut imaginer aucun Gouvernement où ils se soient dépouillés de ce droit. A Sparte, ils appartenoient à l'Etat; mais ils étoient toujours sous le pouvoir des peres, puisque les peres faisoient les loix. Dom Emmanuel second, Roi de Portugal, ordonna qu'on *ôtât aux Juifs tous les enfants mâles*, qui n'avoient pas encore atteint l'âge de quatorze ans, & qu'on *les fît instruire dans la Religion Chrétienne.* Un Evêque Portugais, après avoir fait le tableau des violences que les ravisseurs exerçoient, ajoute que c'étoit *une voie inique & injuste dans l'exécution*, & qui n'étoit fondée *ni en droit ni en Religion*, quoiqu'elle semblât procéder *d'une bonne intention, & qu'elle eût l'apparence de la piété.* Les Conciles des premiers siecles ont condamné sans détour ces enlevements d'enfants. Et que peut dire le Clergé de France qui les ap-

Si on ne le faisoit, ils feroient plus irrités qu'ils ne le sont aujourd'hui. Si, comme je crois qu'il feroit impossible de l'éviter, on les en laissoit les maîtres, ce feroit perpétuer dans le Royaume un Corps puissant que la Religion tiendroit toujours dans des intérêts contraires au bien de l'Etat, & qui, s'ils se voyoient privés d'espérances prochaines, en concevroient d'éloignées, & envisageroient dans l'avenir une guerre civile, un regne foible, une minorité troublée, comme une ressource pour sortir de ce qu'ils appelleroient oppression (1).

Enfin, dans la situation où sont les esprits, pourroit-on espérer de les guérir de leurs défiances? ils croiroient que l'on céderoit pour un temps à la nécessité, & qu'après la paix, le Roi reprendroit la suite d'un projet qu'il avoit si fort à cœur (2).

---

prouve, contre le tribut d'enfants que les Turcs levent sur les Chrétiens qui leur sont soumis?

(1) C'est calomnier un peuple, que de le représenter sans cesse comme rebelle après cinquante-six ans de fidélité. D'ailleurs, les Huguenots sans chefs, sans emplois, sans crédit, auroient été trop foibles pour allumer une guerre civile.

(2) Les Religionnaires rappellés auroient cru

Ils ne compteroient pas plus sur l'exécution d'une nouvelle déclaration accordée en leur faveur, que sur l'Edit, qui en révoquant celui de Nantes, conservoit la liberté de conscience, la sûreté de leurs personnes & de leurs biens, & qui pourtant a été suivi de tout ce qui s'est fait contre eux dans les derniers temps (1).

---

que Louis XIV, instruit par l'événement, auroit abandonné un projet dont l'exécution étoit impossible. La persécution avoit appauvri & dépeuplé son Etat : la tolérance l'auroit rétabli. Les Huguenots qui s'en seroient apperçus, auroient peut-être peu compté sur un Edit, mais beaucoup sur l'intérêt du Roi.

(1) Cet aveu ingénu est remarquable. Voilà où en est un Prince qui a manqué de parole à ses sujets. Ses sujets se défient de ses bienfaits : & il se défie de leur reconnoissance. Louis XIV s'étoit joué deux fois des Protestants : l'une, en faisant, quelques jours avant la révocation, des dispositions sur un Edit qu'il avoit résolu de révoquer, quoiqu'il en eût solemnellement juré la conservation : l'autre, en permettant dans l'Edit révocatif la liberté de conscience, & en la défendant par les ordres expédiés dans toutes les Provinces. Ce Prince n'ignoroit donc pas les violences exercées contre ceux qui vouloient avoir une conscience libre suivant les termes de l'Edit. Tout au plus on peut croire qu'il n'a pas su à quel excès elles furent portées.

De plus, par rapport au Roi, j'ai de la répugnance à un changement tel que celui qu'on propose. Quitter ainsi une entreprise, qu'il a poussée si hautement, sur laquelle il a permis qu'on lui donnât tant de louanges (1), dans laquelle ses ennemis ont toujours publié qu'il succomberoit, ce seroit avilir sa réputation, ce seroit le rendre contraire à lui-même, ce seroit démentir la sagesse & la fermeté ordinaire de ses résolutions (2).

---

(1) Qui avoit loué Louis XIV? les Sages, les Politiques, les bons Chrétiens, les bons François? Non. Un tas de Moines, sans esprit & sans ame; des Evêques, qui profitoient des dépouilles des proscrits; des Ministres, qui ne connoissoient en France d'autre loi que le bon plaisir du Maître; des Courtisans, qui se moquoient en secret de ce qu'ils louoient en public; des Intendants, qui, quelques années après, ne purent s'empêcher d'avouer & de déplorer la désolation où ils avoient réduit nos plus belles Provinces. Voyez leurs Mémoires dans le Recueil de Boulainvilliers. Louis XIV étoit bien bon de s'enivrer d'un pareil encens?

(2) Voilà encore la gloire du Roi présentée comme une raison d'Etat. La vraie gloire du Prince est d'aimer le bien, de le chercher, de le faire, de se répentir de ne l'avoir pas fait, & de réparer, en le faisant, ce que l'aveu d'une faute a de honteux.

De toutes ces raisons, il me paroît résulter, que le meilleur des partis qu'il y auroit à prendre, ce seroit, sans donner aucune nouvelle déclaration, & sans révoquer aussi aucune de celles qui ont été données, de continuer, comme on a déja commencé, à adoucir insensiblement la conduite envers les nouveaux convertis (1).

On peut des plus grands Rois surprendre la justice ;

& certainement celle de Louis XIV avoit été surprise. Lisez le préambule de l'Edit révocatif : vous y verrez qu'il n'est fondé que sur ce que celui de Nantes *étoit devenu inutile*, par la réunion de presque tous ceux pour qui il avoit été donné & maintenu.

(1) L'événement a prouvé l'inefficacité du remede que propose Me. de Maintenon. La rigueur outrée dépeuple les Provinces : la rigueur modérée ne diminue pas assez le nombre des Huguenots. Aujourd'hui il y en a en France trois millions au moins. Et ce qui démontre leur fidélité, c'est qu'un peuple si nombreux donne moins d'occupation au Conseil & aux Parlements, qu'une douzaine de Jansénistes. Mais tôt ou tard, il faudra ouvrir les yeux sur le mal qu'on pallie depuis si long-temps. Il faudra donner un état à tant d'enfants nés de mariages bénis par les Prédicants, ou jetter dans le désespoir cent mille familles. Il faudra permettre aux Huguenots de se marier sans abjuration, ou les condamner au cé-

Sur-tout de ne les point forcer à commettre des sacrileges en approchant des Sacrements sans foi & sans dispositions :

Ne point faire traîner sur une claye les corps de ceux qui auroient refusé les Sacrements à l'heure de la mort (1).

Ne point faire recherche des effets remis dans le commerce par ceux qui sont hors du Royaume.

Quant aux attroupements, ce sont des revoltes & des désobéissances à punir :

---

libat le plus funeste à la France, & exempter de milice des villages & des bourgs entiers. Il faudra tolérer du moins l'exercice secret de la R. P. R., ou se résoudre à enrichir les peuples voisins des manufactures de Sedan, de Mazamet, de Carcassonne, de St. Quentin, &c.

(1) Cette cruauté subsiste encore : la Déclaration de 1724 l'ordonne expressément : & des cadavres hérétiques récemment exhumés à Catenet en Provence & à Lavaur en Languedoc, prouvent que ce n'est pas une peine comminatoire. Il est singulier, il est déplorable, il est honteux, que les mêmes Evêques tourmentent les consciences des mourants de toutes les Religions, & les persécutent jusqu'à leur dernier soupir, en refusant les Sacrements aux Jansénistes qui veulent les recevoir, & en forçant à les recevoir les Calvinistes qui les refusent. Les Religionnaires n'ont-ils pas raisons de s'écrier en gémissant : *Oh ! si notre bon Roi le savoit !*

& j'approuverois les châtiments les plus rigoureux, pourvu qu'ils ne tombent que sur les seuls coupables, & que les innocents ne soient pas confondus avec eux (1).

---

(1) Me. de Maintenon sort ici de son caractere modéré; & après avoir parlé comme elle-même, elle parle comme son siecle. Les attroupements sont séditieux quand ils ne sont pas nécessaires; mais quand le renversement des Temples, le manque des Ministres, la rigueur, l'injustice des Loix les rendent indispensables, ils deviennent légitimes. Forcer un peuple à désobéir, & lui faire un crime de sa désobéissance, c'est le plus inique des attentats qu'ait osé le despotisme conseillé par la superstition. Les loix de Louis XIV défendoient aux Protestants de s'assembler: les loix de Dieu le leur ordonnoient. Dans cette alternative, que faire! ce que faisoient les premiers Chrétiens. Les Empereurs leur avoient défendu de s'assembler. N'obéissoient-ils pas aux ordres contraires de celui qui est plus grand que les Empereurs? Le culte public est de l'essence de la Religion: toutes les communions Chrétiennes sont d'accord sur ce point. Aucune communion Chrétienne ne peut donc accuser de révolte la désobéissance aux loix qui proscrivent ce culte public. Il y a, dit-on, un milieu entre désobéir au Prince, & obéir à la conscience: il faut sortir du Royaume. Mais cette sortie même est une désobéissance, sévérement punie par le même Edit, qui défend à un peuple entier de prier Dieu.

Il faudroit, pendant la guerre, veiller avec ſoin à l'éducation des enfants : mais, au retour de la paix, conſidérer cette affaire comme une des principales de l'Etat : prendre des meſures ſuivies & uniformes pour éloigner les jeunes gens de leurs familles ; n'épargner ni ſoin ni argent pour leur faire trouver hors de chez eux la ſubſiſtance néceſſaire. Ces vues demanderoient un grand examen pour former un plan général, duquel il ne faudroit plus ſe départir.

Par cette conduite, on parviendroit à anéantir en France la R. P. R., & l'on pourroit la délivrer d'un mal dont elle ſouffre depuis ſi long-temps (1).

Je n'entreprendrai point de réfuter en détail le mémoire qui m'a été communiqué. J'obſerverai ſeulement que l'Auteur y parle de zele & de fidélité, comme ſi l'on avoit oublié tout ce que l'hiſtoire

(1) Cependant cette Religion ſi déteſtée a placé ſur le trône la race des Bourbons : elle a réprimé l'ambition des Guiſes ; elle a inſpiré de l'horreur contre l'Inquiſition ; elle a diminué les maux attachés au célibat ; elle a forcé le Clergé à ſortir de l'ignorance & du vice. Sans elle, la France ſeroit livrée aux Moines, comme l'Eſpagne & le Portugal.

rapporte de la conduite des Huguenots depuis leur origine. N'ont-ils pas fait des guerres ſanglantes à nos Rois? N'ont-ils pas ſouvent attiré des armées étrangeres dans le Royaume (1)?

Sous ce regne-ci même, n'a-t-on pas découvert la ſuite de leurs mauvaiſes intentions par un acte ſecret d'un de leurs Synodes, fait dans un temps où ils eſpéroient que Cromwel pourroit les appuyer (2)?

---

(1) Les Huguenots ont été pleinement juſtifiés de ces accuſations dans la ſeconde partie de l'*Accord parfait*. Dans quelques-unes de ces guerres, ils prirent les armes par ordre du Roi; dans quelques autres, pour lui-même; dans les ſuivantes contre les ligueurs, & toujours pour le grand-pere de Louis XIV. Sous Louis XIII, la priſe d'armes ne fut pas générale; elle fut condamnée par les plus ſages & par le plus grand nombre. Leur doctrine ſur l'obéiſſance illimitée due au Souverain, n'a jamais varié. S'il y a eu quelques ſéditieux, quelques républicains parmi eux, le corps entier n'eſt pas plus reſponſable de leurs fautes, que l'eſt la Compagnie de Jeſus, des fureurs de quelques Jéſuites, qui ont ſoutenu que l'obéiſſance au Monarque hérétique ou ſchiſmatique étoit une *doctrine Calvinienne*. Clément & Ravaillac n'étoient point Huguenots.

(2) L'hiſtoire ne parle point de cet Acte ſecret: & Louis XIV reconnut ſolemnellement la fidélité des prétendus Réformés pendant ſa minorité,

Ne voit-on pas encore aujourd'hui, par les lettres interceptées de ceux qui ſont fugitifs, combien ils ſont portés pour le Prince d'Orange & pour les Princes de leur Religion (1)?

L'Auteur du Mémoire ſe trompe auſſi, quand il attribue la ligue des Princes Proteſtants aux mauvais traitements que les Huguenots ont ſoufferts (2). Elle me paroîtroit plutôt une ſuite de la jalouſie & de l'animoſité qu'ils ont toujours eue contre la France.

---

temps où l'on place cette aſſociation avec Cromwel. Et comment, après avoir rejetté les propoſitions de Condé, en auroient-ils fait à l'Angleterre?

(1) Cette inclination prouvoit leur reconcoiſſance. Il étoit naturel que des malheureux aimaſſent les Princes qui compatiſſoient à leurs malheurs. Et Bayle, qui leur en fit un crime dans ſon *avis aux Réfugiés*, le plus beau & le plus méchant des libelles, eut à ſe reprocher d'avoir ri des larmes de ſes freres.

(2) Qu'on liſe avec attention les Mémoires du temps, on verra que la ligue de l'Europe n'avoit pas d'autre cauſe que l'indignation de toute l'Europe contre l'oppreſſion des Huguenots qui rempliſſoient l'Univers de leurs plaintes & de leurs gémiſſements. Sans la révocation, Guillaume III auroit bien ſouhaité de régner; mais il n'auroit pas ſongé à détrôner ſon beau-pere. Et s'il y avoit ſongé, les Provinces d'Hollande & de Weſt-

L'Auteur dit trop auſſi, quand il attribue la ruine du commerce, la rareté de l'argent, le dépériſſement des manufactures, l'abandon des terres à la ſeule retraite de ceux qui ſont ſortis du Royaume. Il eſt vrai que cet inconvénient a fort augmenté le mal; mais ce mal avoit une origine plus ancienne (1).

Friſe n'auroient pas ſecondé ſes vues ambitieuſes. Voyez les Mémoires du Comte d'Avaux. Ce fut le zele de Louis XIV, qui, communiqué à Jacques II, perdit Jacques, & ruina Louis. Et il n'eſt que trop vrai que toute cette guerre ne fut qu'une guerre de Religion.

(1) Malgré les dépenſes exceſſives de Louis XIV en meubles, en fêtes, en bâtiments, en troupes, tout floriſſoit en France, lorſque l'édit de Nantes fut révoqué. Les fugitifs abandonnant les terres, emporterent l'argent; & par-là les terres furent en friche, & le commerce ſans équivalent des denrées. Les fabriques de ſoie, de chapeaux, de papier, de droguets, de glaces, de fer blanc, d'horlogerie, s'établirent à Londres, en Allemagne, à Berlin, à Amſterdam. Le Prince d'Orange eut des Régiments entiers de François, tous payés en eſpeces de France. La Hollande, qui n'étoit que l'entrepôt des marchandiſes, en devint la ſource. Le Brandebourg, qu'on ne comptoit pour rien dans la balance de l'Europe, la fit pencher à ſon gré. Les Landes de la Poméranie furent défrichées. Le mal n'eſt pas encore ceſſé. Chaque jour, des Huguenots émigrants

Il y a encore quelques feuilles écrites de la main de Me. de Maintenon, où sont écrites les notes suivantes.

Il faudroit éviter sur-tout les spectacles qui donnent une idée du martyre. Rien n'est plus dangereux pour les nouveaux Catholiques, & même pour les anciens :

Ne perdre jamais de vue le dessein de convertir ; s'y prendre avec des maximes solides & uniformes ; en faire un projet, le bien examiner, & le suivre doucement.

Confier le tout aux Intendants & aux Evêques, afin qu'ils travaillent de concert (1).

Le plus grand bien seroit d'ôter les en-

---

portent à l'étranger leur industrie ; & les forêts de Magdebourg sont aujourd'hui plantées de mûriers.

(1) Voyez dans les Mémoires du Comte de Boulainvilliers, bon Catholique, mais citoyen, ce que l'on doit attendre de la sagesse des Intendants. *Il périt*, dit-il, *lors de la révocation, cent mille hommes, qui furent immolés pour justifier la conduite d'un Intendant ; & de ce nombre, il y en eut la dixieme partie qui fut la proie des flammes, de la roue & des gibets.* Quant aux Evêques, ils sont juges & parties, & la plupart persuadés qu'il est bon d'employer la force pour contraindre les Hérétiques à profaner les Sacrements. Le seul Evêque de St. Pons condamna les communions forcées.

fants à leurs familles : mais il faut accompagner ce dessein de beaucoup de discrétion (1).

On pourroit dans un temps de paix commencer par les pauvres, faire des hôpitaux dans chaque Province, y recevoir les enfants que les parents y voudroient mettre, les traiter avec ménagement, les instruire avec grand soin, & les faire voir à leurs proches, qui seroient fort adoucis par le bonheur de leurs enfants : Recevoir les garçons dans les Cadets, & les filles dans les Couvents.

L'instruction solide qu'on donneroit dans toutes les Provinces, seroit aussi utile aux anciens Catholiques, qu'aux nouveaux convertis.

---

(1) Ravir les enfants à leurs peres, c'est ravir à la nature ses premiers droits, à la société, ses plus sacrés principes, au cœur, ses sentiments, à la conscience, ses devoirs les plus essentiels, à la Religion, les exemples de la primitive Eglise. En vain on dit pour excuser ces enlévements, qu'on arrache ces enfants du sein de leur mere pour leur procurer les biens spirituels : c'est s'attribuer un droit réservé à Dieu seul ; & c'est un axiôme de la morale Chrétienne, que pour faire un plus grand bien, il n'est pas permis de commettre le plus petit mal. Les persécuteurs en sont encore aux élements.

Il faudroit charger de ce détail des personnes d'un caractere modéré, d'un bon esprit, d'une piété sûre, qui rendroient compte des choses importantes au Secretaire d'Etat de la Province, & qui régleroient toutes les autres avec zele & avec intégrité.

Il faudroit pour cela des millions. Mais des millions ne pourroient être mieux employés, soit qu'on regarde ce projet en politique, soit qu'on l'envisage en Chrétien (1).

---

(1) Des millions seroient plus utilement employés à rétablir des Temples, qu'à convertir un peuple qui n'a pu être converti par 70 ans de Catéchisme & d'oppression. Les rigueurs doivent-elles être éternelles ? Les opinions peuvent-elles se persuader par le fer & par le feu ? Les fautes du regne passé doivent-elles être la regle de celui-ci ? Les hommes en place traiteront-ils toujours de rebelles un peuple, qui, depuis 140 ans, est docile, soumis & malheureux, que Madame de Maintenon n'eût point calomnié, si elle eût lu avec attention l'*Histoire Universelle* de son grand-pere, & qui lors de l'invasion des Autrichiens en Provence, offrirent au Roi trente mille hommes pour les repousser ? Un projet pour remédier à tant de maux, seroit digne de l'attention des meilleures têtes de l'Etat ; mais il ne faudroit point qu'il fût discuté par les Prêtres.

Hélas ! ils ont des Rois su tromper le plus sage.

N°. XII.

DIALOGUE

De l'Impératrice PULCHERIE *avec un* SOLITAIRE, *traduit du Grec, à l'usage de Me. la Duchesse de* BOURGOGNE (1).

PUlcherie, fille de l'Empereur Arcade, naquit en 399. Elle eut pour frere, Théodose, appellé le Jeune, né l'an 401, & trois sœurs. Elle perdit sa mere à l'âge de cinq ans, & son pere à l'âge de neuf. Théodose la déclara Auguste le

(1) Le Roi avoit chargé Me. de Maintenon d'élever Me. la Duchesse de Bourgogne. Voici ce que Mr. de Chartres lui écrivoit là-dessus. » La » Princesse n'est pas indifférente à l'Etat, à l'E- » glise, au Roi, au service de Dieu. Je vous » renvoye donc, Madame, à votre premiere vo- » cation, puisque Dieu ne vous a certainement » mise à la Cour que pour travailler au salut » des Princes, qui est le plus grand bien dans » lequel tous les autres sont enveloppés. Vous » vous trouverez par-là un peu plus dans le mon- » de. Mais c'est pour Dieu que vous y formez » une Reine à venir, une Reine qui pourra » sanctifier le Roi futur & son Royaume. Quel- » que dangereux, quelque embarrassant que soit » le monde, on peut y aller dans un tel esprit,

14 de Juillet l'an 414. A quinze ans, elle gouverna l'Empire, avec toute la sagesse des politiques les plus consommés.

Un jour, lasse des grandeurs, des affaires & des plaisirs, elle alla consulter un Solitaire, dont la piété étoit renommée dans tout l'Orient. Je l'y suivis, & voici ce que j'entendis.

PULCHERIE. Serviteur de J. C., qui consumez vos jours dans les exercices pénibles d'une vie sainte & pénitente, qui passez les nuits à louer le Seigneur, à le remercier de ses bontés, à méditer sa parole : ô vous ! qui avez plus de commerce avec le ciel qu'avec la terre, dissipez, je vous prie, mes doutes par les lumieres de votre sagesse, & affermissez par vos avis ma volonté chancelante dans le bien. Je devrois être la plus heureuse Princesse du monde. Je suis encore dans la premiere

» & pour une telle affaire, sur-tout, quand on
» est dans les dispositions où Dieu vous met.
» Si tout ce que vous faites auprès du Roi, de la
» Princesse, & de St. Cyr, a rapport à Dieu
» par la pureté de l'intention, le Roi, la Prin-
» cesse, & St. Cyr, sont une véritable priere.
» Si vous ne faites les choses inutiles, que pour
» être en état d'être écoutée dans les choses
» utiles, vous priez même dans ces inutilités."

premiere jeunesse ; je me vois maîtresse de l'Univers à l'âge où l'on obéit encore. Mon frere Théodose m'associe à toute sa puissance. Je suis environnée d'une nombreuse Cour, empressée à me plaire. J'habite un Palais, où tout me rappelle la grandeur de mes ancêtres. Constantin & le grand Théodose l'ont enrichi des dépouilles des Nations vaincues. Ma capitale est placée dans la situation la plus avantageuse, comme pour commander à l'Europe & à l'Asie. Mes richesses sont immenses. Ce que l'Univers a de plus rare se trouve dans mes trésors. Tous les Arts sont à mes ordres, obéissent à mes desirs, préviennent même mes caprices. Je mange, je m'endors, je me réveille au son des voix les plus mélodieuses. Les jeux, les graces, & les ris accompagnent mes pas. Au milieu de tout cela, je m'ennuye : rien ne me plaît : dégoûtée d'un amusement, j'en cherche un autre plus vif. A peine l'ai-je goûté, que j'en suis rassasiée. Je cours après un troisieme : j'en trouve mille : aucun ne me satisfait. Je rencontre par-tout le chagrin & l'ennui.

LE SOLITAIRE. Je n'en suis point surpris, ô Princesse ! Salomon, comme vous, comblé de richesses & de gloire, comme

vous dans une brillante jeuneſſe, comme vous dans l'abondance & dans les plaiſirs, Salomon s'ennuyoit comme vous. Et comme ſi tout ce qui flatte l'homme étoit fait pour le rendre malheureux, il s'écrioit, que tout étoit vanité & affliction d'eſprit. Dieu vous deſtine à des plaiſirs plus ſolides. Ce n'eſt point pour vivre dans la molleſſe, qu'il vous a donné une ame grande & forte : c'eſt pour un bonheur plus digne de l'excellence de la nature humaine.

PULCHERIE. Il faut donc que je renonce aux plaiſirs !

LE SOLITAIRE. Non, Princeſſe : il en eſt de légitimes, de permis ; & dans la plupart, l'excès ſeul eſt nuiſible : Dieu nous les a donnés pour notre délaſſement. Quand nous en faiſons notre occupation, ils deviennent les plus cruels ennemis de notre bonheur. Dès que nous paſſons les limites que la raiſon preſcrit, le plaiſir devient une peine, l'intempérance détruit la ſanté, & chaſſe loin de nous le tranquille ſommeil. La fureur du jeu nous rend cruels aux autres, & inſupportables à nous-mêmes. La paſſion de la chaſſe épuiſe le corps & l'eſprit. Mais ſi nous paſſons les bornes preſcrites par la Loi de Dieu, nous entaſſons peines ſur peines. Le remords,

vengeur du crime, nous pourſuit partout. La penſée d'un Dieu, qui voit tout, nous attriſte, au-lieu de nous conſoler. L'idée ſeule de la mort nous épouvante. La certitude d'une autre vie nous afflige, au point que nous ſouhaiterions que notre ame ne fût pas éternelle, de peur qu'elle ne ſoit éternellement punie. Ne vous étonnez donc pas, ô Princeſſe! de ces dégoûts. Dieu vous les envoye pour vous avertir des pieges que vos paſſions vous tendroient. Il veut que vous vous défiïez des plaiſirs, afin de vous en détacher.

PULCHERIE. Mais, dites-moi, vénérable vieillard, pourquoi je les aime encore tant, quoique j'en ſois ſi dégoûtée?

LE SOLITAIRE. On n'arrive pas du premier vol au ſommet de la montagne. On commence à ſe laſſer des plaiſirs: enſuite on en reconnoît le vuide: puis on en deſire d'autres, & enfin l'on aime les ſeuls qui puiſſent remplir notre ame.

PULCHERIE. Je ſais que dans un avenir plus heureux qui nous attend, nous goûterons un plaiſir parfait, infini, éternel. Mais dans cette vie-ci, dois-je renoncer au bonheur? La vertu conſiſte-

roit-elle à devenir ſauvage, à vivre dans un ſilence triſte & morne? j'aimerois autant mourir?

LE SOLITAIRE. La vertu ne condamne point les plaiſirs innocents. Une Princeſſe Chrétienne peut en prendre pour conſerver ſa ſanté, pour entretenir la vigueur de ſon eſprit qu'une trop longue application jetteroit dans l'épuiſement, pour lier, pour unir les perſonnes qui l'accompagnent, pour arracher ſes Courtiſans aux plaiſirs criminels. La piété n'eſt point farouche : elle eſt la charité même : & la charité eſt douce, humaine, complaiſante. Le grand Théodoſe, votre aïeul, dans le temps de ſa pénitence, dans la plus vive amertume de ſa douleur, eſſuyoit de temps en temps ſes larmes, & préſentoit aux Seigneurs qui l'environnoient un viſage gracieux & riant. Il ſe permettoit quelques plaiſirs par un eſprit de charité, afin d'unir les cœurs pour le bien de l'Empire, & par un eſprit d'humilité, pour montrer qu'il étoit bien éloigné de mépriſer les hommes, quoique ſes ſujets. Vous ſavez combien ces ménagements rendirent ſon regne glorieux, & ſa perſonne aimable.

Mais il y a des plaiſirs bien plus précieux & plus eſtimables, des joies que

le St. Esprit forme dans les cœurs, & que lui seul peut décrire, des consolations célestes que J. C. répand dans l'ame. Quiconque les a goûtées une fois veut les goûter encore, & ne veut goûter autre chose.

PULCHERIE. Vous me parlez de saintes voluptés. Mais qui les a éprouvées? Ne sont-ce pas de pieuses rêveries, ou bien des pieges tendus par les justes à la crédulité de ceux qu'ils veulent amener à la perfection par l'attrait du plaisir? L'Apôtre a-t-il connu ces joies intérieures? J'ai besoin d'une autorité aussi respectable que la sienne, pour ne pas rejetter comme une chimere ces plaisirs dont j'entends souvent parler aux dévotes de ma Cour.

LE SOLITAIRE. Vous ne pouviez choisir un meilleur Juge. Ecoutez-le donc, ô Princesse! *Le Royaume de Dieu*, dit-il, *est la paix & la joie dans le St. Esprit.* Faites attention à ces paroles: *la paix & la joie.* Il y a donc une *paix* & une *joie* que le St. Esprit forme? Il avoit goûté ce qu'il enseigne. *Je suis comblé de joie*, dit-il dans un autre endroit: je nage dans la joie au milieu de mes souffrances: à proportion que mes souffrances augmentent & se multiplient, à proportion ma

consolation augmente par J. C. Il faut que ces consolations soient bien touchantes & bien sensibles, puisque St. Paul est comblé de joie dans la plus violente des persécutions qu'il souffroit à Ephese, où il nous dit qu'il attendoit à chaque moment la mort, que la vie lui étoit devenue ennuyeuse, qu'il avoit à combattre contre des hommes aussi cruels que des bêtes. Les mondains ne connoissent pas ces vérités. Qu'ils sont dignes de compassion ! Ils courent toute leur vie après un fantôme qui leur échappe : ils changent de plaisirs, ils les outrent, ils les portent à l'excès, ils ne sont jamais contents; ils ne connoissent pas la vérité; ils préferent le faux éclat d'un verre fragile, au diamant solide & précieux. Dans notre solitude, nous passons une partie de notre vie à déplorer ce malheur; & nous demandons à Dieu dans toutes nos prieres, qu'il les détrompe, qu'il leur fasse connoître les vrais biens, & sur-tout qu'il éclaire les Princes qui sont l'exemple de la terre. Ces divines douceurs n'ont-elles jamais sollicité votre cœur dans l'innocence de votre Baptême, pendant vos prieres, en recevant la sainte Eucharistie ? N'avez-vous jamais reçu quelque goutte de la rosée céleste ? En écoutant une

exhortation, votre cœur n'a-t-il point été ému ? n'avez-vous pas pu dire comme les pélerins d'Emmaüs : *Notre cœur n'étoit-il pas tout brûlant, pendant qu'il nous parloit, & qu'il nous expliquoit les Ecritures ?*

PULCHERIE. Dans ces moments où J. C. se présente à nous avec toutes les marques de son amour, les ames les plus dures seroient attendries. J'ai souvent senti des mouvements de joie en approchant de nos saints mysteres. Mais cette joie duroit peu, & je retombois vîte dans ma tiédeur pour les choses célestes.

LE SOLITAIRE. Il me paroît, autant que je puis avoir de discernement des ames, que vous êtes prévenue de la grace de Dieu. Mais craignez, ô grande Princesse! que la contagion du siecle, la vivacité des passions, la légéreté de la jeunesse, l'envie de plaire si naturelle à votre sexe, les occasions de pécher si fréquentes dans votre place, l'attachement à une beauté fragile, qui est une vraie idolâtrie, ne soient un obstacle aux desseins que la Providence a sur vous. Craignez que les vains applaudissements que la Cour donne aux imperfections mêmes des Princesses, ne soient les épines qui

étouffent en vous les fruits que vous devez porter. Vos flatteurs appelleront bienséance, l'attachement aux vanités; dignité, l'amour excessif de vous-même; la gourmandise, bon goût; la fierté & les airs méprisants, noblesse & grandeur d'ame. La mollesse, l'oisiveté, la paresse, seront pour eux des vertus. Ils déguiseront tous les vices, ils les couvriront de noms aimables: & une attention continuelle sur soi-même, peut à peine garantir d'être enchanté par eux. On prend goût à leurs adulations; on néglige la priere, on dédaigne la lecture, on abandonne les affaires, on communie par bienséance, sans goût, sans foi, sans amour; on décide de tout sans rien examiner; on cherche plutôt à se débarrasser des affaires de l'Empire qu'à les finir; on fait tomber sur les plus protégés toutes les graces qui devroient appartenir aux plus habiles & aux plus sages; on perd la grace; on perd le cœur de ses sujets; on est flatté & méprisé tout à la fois par le Courtisan; le Clergé, si propre à retenir les peuples dans le devoir & dans le respect, regarde avec indifférence une Princesse indifférente pour la Religion; l'ame dépouillée de ses armes célestes succombe à toutes les tentations, & devient la proie du vice.

PULCHERIE. Dieu me préserve de ce malheur! J'ai reçu bien des graces. Je ne les ai pas ménagées comme je devois. Encore à présent je me sens touchée. Je me rappelle les leçons du bienheureux Attique, Evêque de cette ville. Il m'a toujours dit la vérité, comme vous me la dites. J'aime à entendre parler de Dieu: & souvent quand on en parle, des larmes de joie coulent de mes yeux. Il est si grand, il est si bon, il m'a comblée de tant de bienfaits en cette vie! il m'en prépare tant dans l'autre! Qui ne seroit touché? Mais toutes mes journées ne se ressemblent pas. Il en est où j'aime à lire, à prier, où je prends les résolutions les plus sages, où je m'occupe de mes devoirs avec goût. Il en est d'autres où je suis emportée par la jeunesse, par le plaisir, par la dissipation, par l'exemple. Je vois le bien, je l'aime, je desire de le pratiquer, & je n'en ai pas la force. Je voudrois qu'une main toute-puissante & propice m'arrachât aux faux plaisirs que je cherche, & m'attachât à Dieu que je fuis. Je sens que ce ne sera qu'avec Dieu que je serai parfaitement heureuse. Je veux l'être. N'y a-t-il aucun moyen pour fixer ma volonté?

LE SOLITAIRE. Dieu vous aime, &

les graces qu'il vous a faites vous le difent assez. Dieu vous aime ; mais si vous êtes sourde à ces premieres invitations, tremblez qu'il ne vous abandonne. Il aimoit Jérusalem ; il la visite, il la presse, il l'exhorte, il pleure sur son incrédulité, il l'abandonne enfin : & que devint-elle ? C'est résister à Dieu, que de ne pas suivre les premiers mouvements qu'il inspire. Et que n'avez-vous pas à craindre en lui résistant ? Songez qu'il n'a pas besoin de vous, qu'il ne veut que vous l'aimiez que pour votre bien. Il vous recherche, & vous fuiriez ! Vos flatteurs peuvent vous dérober à ses bontés prévenantes : votre Trône, votre Palais, votre armée ne peuvent vous dérober à sa Justice. Vous paroîtrez un jour seule devant lui. Plus de distinction, plus de Courtisans, plus de louanges. Une paysanne fervente sera plus grande que l'Impératrice qui a négligé ses devoirs. Il est encore temps, ô Princesse ! de vous donner à lui. Mais chaque moment que vous différez, est un moment que vous ôtez à votre sûreté.

PULCHERIE. Oui, je suis résolue à remplir tous mes devoirs. Je n'ai que trop tardé, & je regrette tous les jours que je n'ai pas donnés à la vertu. Je me donne

à Dieu ſans réſerve. Que mon cœur ne brûle que pour lui, que mon eſprit ne ſoit occupé que de ſes bontés. Je veux employer toute l'autorité qu'il me donne, pour le faire adorer. Je n'oublierai rien pour porter tous les peuples de cet Empire à l'aimer. Mais, je vous prie, quelle regle pourrois-je ſuivre?

LE SOLITAIRE. On ne peut ſe ſoutenir dans le bien, ſi l'on ne s'aſſujettit à une regle fixe, qui y rappelle ſans ceſſe. Par-là, on peut juger de ſes progrès ou de ſon relâchement. Car il faut toujours tendre à la perfection. L'amour de Dieu eſt une flamme qui s'éteint, ſi elle ne s'augmente. Recevoir les Sacrements, prier, lire la parole de Dieu, voilà à quoi peuvent ſe réduire vos exercices de piété. Recevoir les Sacrements, non par bienſéance, ni par coutume, mais pour ſoutenir votre foibleſſe, pour enflammer votre cœur, pour le remplir de J. C. Lire la parole de Dieu, où ſont tracés les devoirs de tous les hommes par le doigt même du St. Eſprit. Prier en particulier pour s'humilier devant Dieu. Prier en public, pour édifier le peuple, & pour obtenir plus facilement les graces promiſes aux fideles réunis. Pourquoi une Princeſſe ſe priveroit-elle du ſecours ſi effi-

cace de la priere publique, qui fait à Dieu une violence agréable? Quoi qu'en disent les hommes, il n'est point honteux, même à leurs yeux, d'avoir une vraie piété.

PULCHERIE. Je suis pénétrée de ces vérités. Mais comment unir ces exercices avec mes obligations? Mon premier devoir n'est-il pas de songer à la sûreté, à l'ordre, au bonheur de l'Empire que Théodose mon frere a confié à mes soins?

LE SOLITAIRE. Un devoir n'est point opposé à l'autre; & s'il l'étoit, il cesseroit d'être un devoir. Dieu, qui a fait tous les Etats, a prescrit à chaque Etat ses vertus & ses exercices particuliers. Une Impératrice est chargée de mille affaires accablantes: tout son temps est à ses peuples. Mais on en a toujours de reste, quand on sait le ménager. Réglez vos heures; distribuez votre journée. La priere doit être placée avant tout: eh! sans le secours de Dieu, que pouvez-vous faire? Avant que votre appartement soit ouvert, il vous est facile de fléchir le genou, de penser à ce que vous êtes, à ce que vous serez un jour, aux bonnes œuvres que vous avez à faire, au compte que vous avez à rendre, aux passions que

vous avez à combattre, au bien que vous avez négligé, au bien qui eſt le plus preſſant, aux pieges qui vous ſeront tendus, aux moyens de les éviter. Vous trouverez dans la priere, des forces pour vous ſoutenir contre la corruption, & contre les conſeils de l'amour-propre. Aſſujettiſſez-vous, ô Princeſſe! à cette pratique; & l'expérience vous dira combien elle eſt utile.

PULCHERIE. Vous avez mis en moi une nouvelle lumiere. Je ſuis déterminée à me laiſſer conduire par elle. J'aurois bien d'autres queſtions à vous faire. Je les réſerve pour un autre entretien. En attendant, priez le Seigneur, qu'il m'affermiſſe dans mes réſolutions, & qu'il béniſſe mon peuple.

N°. XIII.

VERS *de M. le Duc de* BOURGOGNE.

DRACO (1)! vous donneriez des loix à l'Univers.

Pour vous divertir, pour vous plaire,

---

(1) Nom d'une Héroïne de Roman, qu'on donnoit quelquefois en plaiſantant à Me. la Ducheſſe de Bourgogne.

Que ne feroit-on pas, que ne peut-on pas faire,
Puiſque votre époux fait des Vers?
Mais, le verre à la main, pour chanter ma Déeſſe,
Vainement j'invoque Bacchus;
Toujours environné de ſes Faunes trapus,
Je n'obtiens rien de mon ivreſſe.
O toi, Latonien, deſcends du ſacré mont!
Fais éclore de ma penſée
Des Vers, tels que tu fais, ſur la chaiſe percée,
En dicter à la belle Oſmond (1).
C'eſt vous, DRACO, c'eſt vous, qui d'un naiſſant délire
Rompez le charme impérieux:
Je vous vois, je me tais, j'admire:
Si je vous aimois moins, je vous chanterois mieux.

LE DÉCALOGUE

DE LA FEMME DE COUR,

par Me. de MAINTENON.

DE ton Roi ton Dieu tu feras,
Et le flatteras finement.

---

(1) Mlle. d'Oſmond, à laquelle on avoit défendu de faire des Vers, en faiſoit dans le cabinet ſecret.

Le Dimanche la Meſſe ouiras,
Pour montrer ton ajuſtement.
Quand ton profit tu trouveras,
Tu communieras ſouvent.
Pere & mere tu ne verras
Que tout le plus une fois l'an.
La nuit & le jour paſſeras
Au bal, à la chaſſe, au brelan.
Ton mari cocu tu feras,
Et ton bon ami mêmement.
A table, en ſoudart, tu boiras
De tous vins généralement.
Ton crédit à tous tu vendras,
Quoique tu n'en aies nullement,
Réflexions point ne feras,
De peur de penſer triſtement,
Mais quand mourante tu ſeras,
Tu recourras au Sacrement.

N°. XIV.

TÉMOIGNAGES.

EXtrait (1) d'un Recueil de lettres manuſcrites de Jean-Paul Marana, Au-

---

(1) Ceci m'eſt fourni par M. du Radier, Avocat au Parlement, Auteur de la *Bibliothèque du Poitou*, où il a ſi bien éclairci la littérature de ſa Province.

teur de l'*Eſpion Turc*, lettre troiſieme du manuſcrit, partie premiere, p. 93. L'Auteur, après avoir parlé de l'établiſſement de St. Cyr, & des avantages qui en réſultoient pour l'Etat & pour la Religion, parle du mérite des Dames qui brilloient à Paris & à la Cour. *Tante belle qualità*, ajoute-t-il, *in univerſale delle donne, ſono quaſi oſcurate da una ſola donna particolare, che ha havuto i ſuoi natali nel mondo nuovo* (1). *E' queſta la ſignora Marcheſa di Mentenon, che fece le delizie dello ſpirito del Rè colla purità de ſuoi ſtraordinarii talenti, & coi ſuoi coſtumi innocenti & ingenui. Le di lui più inferiori qualità ſono uno ſtudio particolare di non far mai male ad alcuno, è di far bene à tutti, ſenza mai importunare il Rè di alcuni grazia, ſolo ſtudioſa di renderſi neceſſaria alla benevolenza & alla ſtima del Principe, col ſilenzio, colla modeſtia è colla diſcrezione, che ſono le trè qualità che Socrate deſiderava nelle donne nobili è ben morigerate.* C'eſt-à-dire : » Tant de belles qualités » dans toutes ces Dames ſont comme

(1) Marana parle ici, ſuivant l'opinion commune. Cet éloge eſt d'un grand poids. On connoît l'eſprit ſatyrique de cet Italien.

» éclipſées par le mérite d'une ſeule, » que le nouveau monde a vue naître, » je veux dire, Me. la Marquiſe de Maintenon, qui a ſu faire les délices du Roi » par des vertus auſſi pures que rares, » & par une droiture de cœur extrême. » Ses moindres qualités ſont un entier » éloignement à faire du mal à qui que » ce ſoit, & une ſincere inclination à faire » du bien à tout le monde, ſans jamais » importuner le Roi, en lui demandant » des graces. Toute ſon attention eſt de » ne pas déplaire au Prince qui la révere & qui la chérit, & de ſe renfermer dans les bornes du ſilence, de la » modeſtie & de la diſcrétion qu'elle » s'eſt preſcrites : qualités que Socrate » demandoit à une femme bien née & » bien élevée. »

Extrait des Lettres du Comte de Buſſy.

» Jamais femme n'a été ſi univerſellement » aimée que Me. de Maintenon. Et il » faut qu'elle ait autant de bonté, que » d'autres grandes qualités. Car d'ordinaire le mérite, ſans celle-là, attire » plus d'envieux que d'amis : & tout le » monde a été ravi de ſes proſpérités. » Il faut dire auſſi la vérité ; quelque » grande que puiſſe être ſa fortune, elle ſera toujours au-deſſous de ſa » vertu. »

Bref du Pape de 1683. Bref de 1688. Bref d'Alexandre VII. Cette derniere piece est très-forte. Après un fort grand éloge, où le St. Pere s'exprime en ces termes: *Præstantes ac magnopere commendabiles nobilitatis tuæ dotes*, il la prie d'accorder à l'Abbé Trevisani, porteur du Bref, sa faveur & toute l'assistance possible à la Cour de France, où ses grandes qualités lui avoient acquis avec justice un crédit généralement approuvé. Il lui recommande ensuite les intérêts du St. Siege. *Illud vicissim à te petimus ut prædicto filio eâ gratiâ quâ apud omnes ordines, ob supra memoratas dotes ac prærogativas tuas merito istic obtines, diligenter adesse velis. Nec minori contentione à te flagitamus, ut filialem tuam ergà sanctam hanc sedem observantiam, quotiescunque opus fuerit adimplere satagas, ejusdem sedis rationes impense promovendo.* C'est-à-dire : *Nous vous demandons aussi de ne pas refuser vos secours à notredit fils, l'Abbé Trevisani, & à lui accorder les effets de cette faveur que vous vous êtes si justement acquise auprès de tous les ordres de l'Etat, par ces rares vertus & ce grand mérite dont nous venons de parler. Nous vous demandons aussi avec empressement des preuves de votre attachement & de votre respect filial pour*

le St. Siege, dans toutes les occasions qui peuvent se présenter, en procurant ses avantages, autant qu'il dépendra de vous.

Madame de Maintenon reçut en d'autres temps divers autres Brefs. Mais elle supprima les uns : & les autres ne disent rien d'intéressant.

N°. XV.

INSTRUCTION *à des Demoiselles de St. Cyr, qui avoient fait leur premiere Communion.*

JE voulois, mes enfants, vous entretenir hier. Je n'en eus pas le temps. Je vous prends aujourd'hui pour vous féliciter du bonheur que vous avez eu de communier ce matin, & pour voir si vous comprenez bien toute la grandeur de l'action que vous venez de faire. On a pris tous les soins possibles pour vous y bien préparer. Mais comptez, mes très-chers enfants, qu'il faudra toute votre vie y apporter les mêmes dispositions, le même desir, le même amour, la même ferveur. Plus vos Communions seront fréquentes, plus il faut que ces saintes dispositions croissent en vous. Souvenez-

vous bien de ne vous familiariſer jamais avec les Sacrements : rien ne ſeroit plus dangereux. Approchez-en la millieme fois avec ce reſpect, & ce ſaint tremblement, qui m'a ſi fort édifiée ce matin. Je voudrois que vous viſſiez le Roi, comme il montre ſa foi dans cette occaſion : tout le monde eſt pénétré de le voir approcher de la ſainte Table : il paroît, il eſt anéanti devant Dieu. Il doit l'exemple de piété à ſes ſujets : & je vous aſſure qu'il le donne bien. Nous avons une jeune Princeſſe de dix ans, qui vient auſſi de faire ſa premiere Communion. Elle fut, quelques jours auparavant, préſentée au Roi dans ma chambre : il lui recommanda avec une piété & un zele admirables de bien prendre garde à ce qu'elle alloit faire, d'en comprendre toute l'importance, & d'y apporter toute l'attention poſſible. J'étois charmée de l'entendre ; & comme je n'ai aucun plaiſir que je ne veuille partager avec vous, je l'écoutois attentivement pour vous le répéter. La Princeſſe l'écoutoit auſſi d'un air reſpectueux & touché. Je lui dis : » Songez, Princeſſe, » à bien conſerver la piété dans laquelle » vous êtes élevée : fortifiez-vous con» tre les railleries qu'on vous fera ſur » vos exercices de dévotion. " Elle ré-

pondit : » Il y en a déja beaucoup qui » s'en moquent. Comment ? dit le Roi, » il se trouveroit des gens qui se moque- » roient de votre piété ? Oui, répondit- » elle, on me raille, quand je vais à » confesse. " Je dis au Roi : » Ce sera as- » surément un grand miracle, si cette Prin- » cesse persévere dans le bien. " Priez Dieu pour elle, mes enfants, & goûtez le bonheur d'être excitées ici à la piété, bien-loin d'en être détournées par qui que ce soit. Vous ne devez plus vous regarder comme des enfants : votre conduite doit être à présent raisonnable. Que vous serez heureuses à l'heure de la mort, & même dans tout le cours de votre vie, si votre conscience vous rend témoignage, que depuis votre premiere Communion, vous n'avez fait que des fautes d'inadvertance, & pas une volontaire ! Vous paroîtriez devant Dieu avec une grande confiance, & vous auriez sujet d'espérer d'en être bien reçues. Il y a trois choses que je vous recommande d'une maniere toute particuliere, persuadée qu'en ce grand jour vous y ferez plus d'attention : l'horreur du péché, la présence de Dieu, & la docilité.

Qu'entendez-vous, Parthenai, par l'horreur du péché ?

C'eſt, dit la Demoiſelle', ce ſentiment qui nous porte à le fuir de toute nos forces.

Oui, dit Me. de Maintenon : & voilà ce que nous devons faire à l'égard de tout ce qui eſt péché. Craignez-le, mes enfants, haïſſez-le toute votre vie. Quand il ſe préſentera à vous, ſongez combien il déplait à Dieu. Je me ſouviens que lorſque Me. la Ducheſſe de Bourgogne, qui étoit à peu près de votre âge, arriva en France, elle paroiſſoit indifférente pour toutes ſortes de plaiſirs : elle ne ſe ſoucioit pas plus des honneurs & des richeſſes. Mais quand je lui diſois : » Madame, il » y a du mal à cela, " elle reprenoit avec une grande vivacité : » Il y a du mal ? » Dieu me préſerve de le faire ! " Et au milieu de ſon inſenſibilité pour tout, j'avois le plaiſir de lui voir toujours le même mouvement de vivacité, & de l'arrêter tout court par la ſeule crainte du péché. Voilà comme je vous deſire, mes cheres filles, & que vous ajoutiez à cette heureuſe diſpoſition la pratique de la préſence de Dieu, qui vous entretiendra infailliblement dans cette horreur du péché que je vous recommande.

Montfalcon! ſavez-vous ce que c'eſt

que la pratique de la préſence de Dieu?

Oui, dit la petite Demoiſelle : c'eſt de penſer toujours à lui.

Nous ſerions, reprit Me. de Maintenon, nous ſerions trop heureuſes de penſer toujours à Dieu ſans aucune diſtraction. Tant de bonheur n'eſt pas fait pour cette vie. Je ne vous demande pas même encore de chaſſer avec une continuelle vigilance tout ce qui pourroit vous diſtraire de penſer à Dieu. C'eſt aſſez pour votre âge, de commencer par offrir à Dieu le matin tout ce que vous ferez dans la journée : ne faites rien qui ne ſoit digne de lui être offert. Elevez votre cœur vers lui de temps en temps. Adreſſez-lui de courtes prieres, au milieu de vos autres occupations. Si l'occaſion ſe préſente de faire quelque choſe qui lui déplaiſe, abſtenez-vous-en en diſant en vous-même : Dieu me voit, Dieu m'entend : cela me ſuffit. S'il vous arrive quelque bonheur ou quelque peine, recevez l'un & l'autre comme de la main de Dieu : s'il vous ſurvient quelque affaire embarraſſante, recourez à lui comme à votre pere, conſultez-le comme votre maître. Vous trouvez peut-être étrange, qu'à votre âge je vous parle de la préſence de Dieu. Je vous aſſure, mes chers enfants, que vous ne

pouvez trop vous y accoutumer. Regardez Dieu en tout : reconnoiſſez ſa main, qui agit toujours ſur nous. Rien ne ſe fait ſans ſa permiſſion : c'eſt lui qui fait que je vous parle, & que vous m'écoutez : c'eſt lui qui vous a conduites dans cette maiſon pour vous rendre de bonnes Chrétiennes : c'eſt lui qui ordonne tous les événements de la vie des hommes. Il faut donc rapporter tout à celui qui eſt auteur de tout.

La troiſieme qualité que je ſouhaite à mes filles, c'eſt la docilité : je voudrois bien ſavoir ce que vous entendez par la docilité. C'eſt, répondit Mlle. de Moléon, cette vertu qui nous porte à obéir à tous ceux qui ont quelque autorité ſur nous.

Fort bien, reprit Me. de Maintenon. Cette docilité convient à tout âge : & c'eſt ce que Notre-Seigneur recommandoit à ſes Apôtres, lorſqu'il leur diſoit : *Si vous ne devenez comme des enfants, vous n'entrerez point dans le Royaume de Dieu.*

Il faut obéir à vos Maîtreſſes, à votre Confeſſeur. Il faut embraſſer avec joie tout le bien qui vous eſt recommandé, ou inſpiré, ou preſcrit. Ayez donc le cœur & l'eſprit docile & ſoumis.

mis. Conſervez cette diſpoſition juſqu'à la mort.

Mademoiſelle de la Jonchapt lui ayant demandé s'il falloit communier ſouvent, Madame répondit : le plus ſouvent qu'on peut, pourvu que ce ne ſoit pas par routine. Je puis vous aſſurer que dans le monde même, les perſonnes qui ont un peu de ſoin de leur ſalut, ne mettent pas ordinairement plus d'un mois de diſtance entre leurs Communions. Mr. le Duc de Bourgogne ſe confeſſe tous les quinze jours, & communie tous les mois. C'eſt la regle que St. François de Sales preſcrit aux ſéculiers. Le Roi & la Reine d'Eſpagne communient auſſi tous les mois, & avancent ou reculent ſeulement cette Communion de quelques jours, ſelon les fêtes qu'ils rencontrent. Je vous nomme ces perſonnes-là, qui ſemblent devoir être éloignées, par état, de la fréquente Communion, pour vous convaincre que c'eſt-là la pratique de tous les bons Chrétiens, & pour vous prévenir contre les railleries des gens du monde. Laiſſez dire les mondains ; & ſuivez toujours le plan d'une vie vraiment chrétienne. Les ſaints Evêques, à qui je fais voir quelquefois votre maiſon, me diſent ſouvent qu'ils ſont étonnés, que menant une vie ſi in-

nocente, vous communiez si rarement. A cela je réponds, que vous n'êtes pas toutes destinées à être Religieuses, que plusieurs de vous retourneront dans le monde, & que je crois plus convenable, en faveur de celles-là, de vous faire prendre une habitude que vous puissiez continuer, dans quelque condition que vous soyez appellées, & que j'aime beaucoup mieux que vous ayiez alors à augmenter le nombre de vos Communions, à mesure que votre piété croîtra, qu'à les diminuer. Je suppose toujours, en vous parlant ainsi, une vie vraiment Chrétienne. Car si vous étiez assez malheureuses pour oublier tous les bons principes qu'on vous donne ici, & pour vous livrer aux plaisirs, à la vanité, aux jeux, aux spectacles, en un mot, à une vie toute mondaine, il faudroit bien nécessairement diminuer vos Communions. Je prie Dieu de vous préserver de ce malheur. Mais du moins, vous aurez toujours un Confesseur arrêté. C'est alors qu'il faut prendre ses avis & les suivre. C'est le seul moyen de rentrer dans votre devoir. Mais le moyen de vous y maintenir, est votre Communion de chaque mois. Faites-les toujours, comme si chacune devoit être la derniere de votre vie; & vous ferez

fûrement un grand amas de graces, de forces, & de fecours pour le temps à venir. Mon Dieu! mes enfants, que tant de Communions bien faites vous rendront fermes & courageufes pour le bien! qu'elles vous feront utiles pour la fuite de la vie! qu'elles vous obtiendront de graces pour vous garantir des périls où vous vous trouverez expofées! Il eft sûr, qu'accoutumées à approcher fouvent des Sacrements, fi vous étiez quelque temps fans en approcher, vous y feriez rappellées en fentant intérieurement que quelque chofe vous manque. Mais j'aime mieux efpérer qu'aucune de vous ne s'éloignera jamais de cet augufte Sacrement, & que vous conferverez toutes les faintes habitudes que vous prenez ici. Souvenez-vous, toute votre vie, de la maniere dont vous paffez les veilles de vos Communions; & faites de même, quand vous ferez chez vous. Il n'y a perfonne dans le monde, qui ne confacre ce jour-là au recueillement; & vous ne paroîtrez point fingulieres, en le fanctifiant par la retraite. Je ne puis m'empêcher de vous dire combien je fuis fouvent édifiée de la maniere dont la plupart des gens de guerre approchent de la fainte Table. Ils y vont les mains jointes, le corps profterné, fans

armes, & comme ravis en extase. J'eus encore ce plaisir l'autre jour ; vous auriez été aussi charmée que moi, si vous aviez vu la piété de deux Gardes-du-Corps en communiant ; piété ouverte & franche, sans respect humain, & aussi sans hypocrisie. J'en suis encore tout embaumée. Adieu, mes enfans ; vous voyez que je profite de tout ce que je vois, qui peut vous être utile.

Nº. XVI.

ENTRETIENS (1) DE MADAME DE MAINTENON.

Entretien premier.

. . . .

. . . . Il n'est rien de plus doux, reprit Madame, que de vivre avec ses amis, & de s'entretenir avec eux à cœur ouvert. Il y a cependant une maxime d'un Auteur Payen, qui est prudente, mais que je trouve bien dure. C'est d'agir tou-

---

(1) Ces conversations furent recueillies par les personnes mêmes avec lesquelles Me. de Maintenon les avoit ; mais on n'en a que des fragments.

jours avec ſes amis, comme ſi nous étions aſſurés qu'ils deviendront un jour nos ennemis. Pour moi, je me contenterois de ne leur laiſſer voir rien de mauvais en moi; je tâcherois de n'avoir aucun tort en leur préſence, comme en celle de ceux que j'aimerois le moins, parce qu'il peut arriver mille choſes qui nous ſéparent, & qu'alors on eſt au déſeſpoir de s'être trop fié à eux, & de leur avoir parlé ſans réſerve, ſans compter qu'on n'eſt jamais auſſi sûr des autres que de ſoi-même. Me. de Monteſpan & moi avons été les plus grandes amies du monde. Elle me goûtoit fort; & moi, ſimple comme j'étois, je donnai dans cette amitié. C'étoit une femme pleine d'eſprit & de charmes. Elle me parloit avec grande confiance, elle me diſoit tout ce qu'elle penſoit. Nous comptions l'une & l'autre, que notre amitié ne finiroit jamais; car quoique nous euſſions quelquefois des querelles aſſez vives, elles n'alteroient point le goût que nous avions l'une pour l'autre.

Nous voilà pourtant brouillées, & brouillées irréconciliablement, & ſans que nous ayions eu deſſein de rompre, & même ſans avoir formellement rompu. Il n'y a pas eu aſſurément de ma faute; & ſi pourtant quelqu'un a ſujet de

ſe plaindre, c'eſt elle. Car elle peut dire avec vérité : c'eſt moi, qui ſuis cauſe de ſon élévation ; c'eſt moi qui l'ai fait connoître & goûter au Roi ; elle devient la favorite, & je ſuis chaſſée. Il eſt vrai auſſi que j'ai bien des choſes à lui répondre ; car ai-je tort d'avoir accepté l'amitié du Roi, aux conditions que je l'ai fait ? ai-je tort de lui avoir donné de bons conſeils ? Me. de Monteſpan ne ſavoit-elle pas que je n'oubliois rien pour rompre ce commerce impur ? mais revenons à ce que j'ai voulu dire d'abord. Si aimant Me. de Monteſpan comme je l'aimois, j'étois entrée d'une mauvaiſe maniere dans ſes intrigues, ou ſelon Dieu, ou ſelon le monde ; ſi au-lieu de la porter à briſer ſes liens, je lui avois enſeigné les moyens de ſe conſerver l'amitié du Roi, n'auroit-elle pas à préſent de quoi me perdre ? ne ſe vengeroit-elle pas ? ne diroit-elle pas au Roi : » Cette perſonne que » vous eſtimez tant, m'a dit cependant » telle & telle choſe ; elle vous prêchoit » la vertu, & à moi elle me conſeil» loit le vice ? " Il y a tant de choſes qu'on entend mal, tant d'autres qu'on gâte en les ôtant de leur place, ou en les dépouillant de ce qui les environne ; il y en a tant qui échappe en certains

moments de relâchements & de foibleſſe, tant qui, dites avec naïveté, peuvent être mal interprétées, qu'on ne peut trop veiller ſur ſes paroles & ſur ſes actions, quand ce ne feroit que pour empêcher nos amis de prendre nos faillies pour des ſentiments, & ces premieres idées que la réflexion détruit, pour l'état habituel de notre ame. Et ce n'eſt point là une hypocriſie; car dans cette circonſpection, il n'y a nulle ombre de fauſſeté; & dans l'hypocrite, tout eſt faux. Il ne faut donc rien laiſſer voir à nos meilleurs amis, dont ils puiſſent ſe prévaloir quand ils ne le ſeront plus. Il eſt bien fâcheux d'avoir à rougir dans un temps, de ce que l'on aura fait ou dit par imprudence dans un autre. Je le diſois, il y a bien des années, à Mr. de Barillon; rien n'eſt plus habile qu'une conduite irréprochable; & après bien du haut & du bas dans ſa fortune, il en convint. Vous ne ſauriez trop répéter cette maxime à vos enfans. Qu'ils ne donnent jamais que de bons conſeils; qu'ils agiſſent dans les affaires les plus ſecretes comme s'ils avoient cent mille témoins. Il faut un frein à la foibleſſe humaine; ſans quoi il y a tant de tentations délicates où elle ſuccomberoit. Il n'y a rien qui ne ſe découvre enfin; ſans compter qu'il eſt

plus beau de n'avoir jamais fait qu'un perſonnage vertueux. Quand le monde ignoreroit quelle a été notre conduite, Dieu l'ignorera-t-il? Et quand nous ne ſerions pas récompenſés de notre ſageſſe par l'eſtime publique, n'en ſommes-nous pas payés par le bon témoignage de notre conſcience?

Puis, en ſe levant, elle dit: » Adieu, » mes enfants! je viens d'ouvrir à votre » mere un beau champ à vous inſtruire; » & je le ferai moi-même encore de bon » cœur, au premier moment de loiſir que » j'aurai."

Entretien II.

(1) JE ſens, me dit Me. de Maintenon, je ſens une grande joie quand je vois fermer la porte ſur moi en entrant dans cette ſolitude, d'où je ne ſors jamais qu'avec peine. Souvent en retournant au Château, je me dis: Voilà, ſelon les apparences, voilà une partie de ce monde pour lequel Jeſus-Chriſt n'a point prié. Le Roi eſt à leur tête, & cela redouble

---

(1) An. 1705.

mon affliction. Je sais qu'il y a de belles ames à la Cour, & que la vertu a des élus dans tous les états. Mais il est certain qu'en général, c'est-là ce qui s'appelle le monde ; c'en est le centre : c'est là où toutes les passions sont en mouvement, l'intérêt, l'ambition, la haine, l'envie. C'est donc dans ce monde, si souvent maudit, que je vais ! Je vous avoue que ces réflexions me donnent un sentiment de tristesse & d'horreur, à la vue de Versailles. Il faut pourtant que j'y demeure. Mais, lui dis-je, qui vous y retient ? Hélas ! me répondit-elle, des liens sacrés.

Il faut du moins, lui dis-je, que Dieu vous dédommage de cette contrainte par de très-grandes consolations. Mon grand consolateur, repliqua-t-elle, c'est St. Cyr. J'avois espéré qu'on y feroit du bien, & l'on y en fait. Cette maison est destinée, ce me semble, à mon repos & à mon salut. Je ne suis jamais plus contente, que quand je suis ici ou là. Je ne pense plus alors qu'il y ait une Cour. Et il est bien doux de voir ses peines suspendues, lorsqu'on n'a plus l'espoir de les voir finies !

Et je lui dis : Je suis sûre que vous étiez bien contente ce matin ; car vous avez mangé le pain des Saints, & con-

versé long-temps avec Dieu. Ce qui ne vous est pas si aisé à Versailles.

Et elle me répondit : Il est vrai qu'il faut que je prenne pour mes prieres & pour la Messe le temps où tout le monde dort encore. Car quand on a commencé d'entrer chez moi, je n'ai plus un instant à moi. M. Maréchal (1) arrive à sept heures & demie, puis Mr. Fagon, qui est suivi de M. Blouin, ou de quelque autre qui envoye savoir de mes nouvelles. Ensuite M. de Chamillard, ou quelque autre Ministre ; M. l'Archevêque, un Maréchal de France qui va partir, un parent, une quantité d'autres, qui viennent à la file, & qui ne sortent point qu'ils ne soient relevés par quelqu'un au-dessus d'eux. Le Roi vient enfin. Il faut bien qu'ils s'en aillent tous ; il demeure avec moi jusqu'à la Messe. Remarquez que je suis encore en coëffure de nuit. Car si je m'étois habillée, je n'aurois pas eu le temps de faire ma priere. Le Roi revient après la messe ; ensuite Me. la Duchesse de Bourgogne, avec ses Dames. Elles demeurent-là, pendant que je dîne. Je ne suis pas alors sans inquiétude. Je suis

(1) Premier Chirurgien du Roi.

en peine, si Me. la Duchesse de Bourgogne ne dit ou ne fait rien de déplacé. Il faut que je l'engage à adresser quelques mots obligeants aux uns & aux autres. Je regarde si elle en use bien avec son mari quand elle y est. Enfin, comme je me suis chargée de l'élever, il me semble que je suis responsable & de tout le mal qu'elle fait, & de tout le bien qu'elle ne fait pas. Il faut soutenir la conversation, qui se meurt à chaque instant, faire en sorte d'unir les esprits, & de rapprocher les cœurs les plus éloignés. S'il échappe quelque indiscrétion, je la sens vivement, je partage la peine de ceux qu'elle blesse, & je plains ceux qui, de gayeté de cœur, nuisent à des gens qui leur sont inférieurs, mais qui, au bout du compte, sont hommes comme eux. Enfin, c'est une tension d'esprit que rien n'égale. Tout ce cercle est autour de moi; & je ne puis demander à boire: je leur dis quelquefois en me détournant: » C'est bien de l'hon» neur, mais je voudrois bien un laquais." Sur cela, tous s'empressent à vouloir me servir, & tous sont fâchés d'être refusés. Ce qui m'est une autre sorte de tourment. Enfin, ils vont tous dîner. Et je serois libre pendant ce temps-là, si Monseigneur ne le prenoit ordinairement pour me vo-

nir voir ; car il dîne souvent plutôt pour aller à la chasse. Il est fort difficile à entretenir, disant très-peu de chose, & s'ennuyant & se fuyant toujours. Il faut nécessairement que je paye, comme on dit, de ma personne, & que je parle seule pour deux. Aussi-tôt après le dîné du Roi, il entre dans ma chambre avec toute la Famille Royale, Princes & Princesses, & il s'y amuse une demi-heure. Puis il sort tout seul. Tout le reste demeure. Et il faut que je me prête encore à la conversation la plus gaie, la tête pleine de chagrins & d'inquiétudes sur tout ce qui se passe à l'armée, où tant de gens, dont les uns sont mes amis, les autres, attachés à mes amis, & qui me sont tous très-chers, parce qu'ils sont sujets du Roi, périssent, tantôt dans un siege, tantôt dans une bataille. Ajoutez quantité de méchantes nouvelles, qui tous les jours me serrent le cœur, & m'accablent d'un fardeau qui pese infiniment à ma sensibilité. Il faut que mes yeux soient sereins, quand ils sont prêts à se charger de pleurs. Il faut un air riant au milieu de tant de nouvelles affligeantes. Quand cette assemblée se sépare, quelques Dames ont toujours du particulier à me dire, & me prennent dans ma petite chambre pour me conter leurs

chagrins & leurs peines. Elles veulent que j'y prenne autant d'intérêt que j'en prends aux malheurs de l'Etat. Ceux qui ne m'aiment pas me font leur confidente, comme ceux qui m'aiment. Il faut que je les serve, & que je parle d'affaires particulieres à un Prince presque accablé du poids des affaires générales. Me. la Duchesse de Bourgogne veut aussi très-souvent des tête-à-tête ; de sorte que cette vieille devient l'attention & la ressource de toute la Cour. Tous veulent que tout passe par moi. Ma condition ne se montre jamais à moi, parce qu'elle a d'éclatant, mais toujours, parce qu'elle a de pénible.

Une autre, lui dis-je, en seroit enchantée, éblouie. Ha ! bien loin d'en être éblouie, reprit-elle, je ne puis me regarder que comme un instrument dont Dieu daigne se servir pour faire quelque bien, pour unir nos Princes, pour soulager les malheureux, pour délasser le Roi des soins du gouvernement. Dieu saura bien briser cet instrument, quand il le jugera inutile, & je n'y aurai pas de regret.

Madame poursuivit encore, & me dit : Je pense quelquefois à la haine naturelle que j'ai pour la Cour. Cependant il m'est démontré que Dieu m'y destinoit, puis-

que c'eſt lui qui m'y a enchaînée ; & je vois avec reconnoiſſance, que c'eſt qu'il m'y vouloit ſauver, en me faiſant un devoir des contradictions de ma volonté les plus ſenſibles à mon amour-propre. Me. de Monteſpan au contraire aimoit fort la Cour, & cette vie qu'on y mene, qui n'eſt que du bruit, que les gens éloignés prennent pour des ſons très-mélodieux. Qu'a fait ce Dieu qui fait tout bien ? Il y attache celle qui la hait, & il en éloigne celle qui l'aime ; apparemment, ajoute-t-elle, pour les ſauver toutes les deux.

Mais pourſuivons notre journée. Quand le Roi eſt revenu de la chaſſe, il vient chez moi. On ferme la porte, & perſonne n'entre plus. Il faut alors partager ſes peines ſecretes, qui ne ſont pas en petit nombre.

Arrive un Miniſtre, qui, avec empreſſement, apporte ſouvent de fort triſtes nouvelles. Le Roi l'écoute avec attention, & ſe met à travailler. Et ſi l'on ne veut point de moi dans ce Conſeil, (ce qui m'arrive très-rarement) je me retire un peu plus loin, & j'écris, ou je prie. Je ſoupe pendant que le Roi travaille encore. Je ſuis inquiete, s'il eſt ſeul ou non. Je ſuis contrainte, comme vous voyez, depuis ſix heures du matin, & bien laſſe.

Le Roi s'en apperçoit, & me dit : Vous n'en pouvez plus, Madame, n'eſt-ce pas ? Couchez-vous. Mes femmes viennent ; mais je ſens qu'elles gênent le Roi, qui cauſeroit avec moi, & qui ne veut point cauſer devant elles. Ou bien, il y a encore quelques Miniſtres, & il a peur qu'elles n'entendent. De ſorte que je me dépêche pour me déshabiller, ſouvent juſqu'à m'en trouver mal. Enfin, me voilà dans mon lit. Je renvoye mes femmes. Le Roi s'approche, & demeure à mon chevet, juſqu'à ce qu'il aille ſouper. Mais un quart d'heure avant le ſouper, M. le Dauphin, M. le Duc & Me. la Ducheſſe de Bourgogne, entrent encore chez moi. A dix heures, à dix heures & un quart, tout le monde ſort. Alors, je ſuis ſeule, & prends les ſoulagements dont j'ai beſoin ; mais ſouvent les fatigues de la journée m'empêchent de dormir. Or, dites-moi, ſi le ſort de Jeanne Brindelette d'Avon n'eſt pas préferable au mien ?

Je ne ſuis plus ſurpriſe, lui répondis-je, d'avoir oui dire à quelqu'un, que vous étiez une des plus malheureuſes perſonnes du monde. Ces gens-là, dit-elle, ſavent juger ſainement de la grandeur. Avec la Couronne ſur la tête, & le Sceptre à la main, on eſt ſouvent plus infortuné qu'un homme qui a les fers aux pieds.

Je vous dirai encore, ajouta-t-elle, qu'il eſt mille choſes auxquelles nos Princes ne penſent pas, & auxquelles il faut que je ſupplée. Par exemple, la Princeſſe des Urſins va retourner en Eſpagne; ſi je ne m'occupe d'elle, ſi je ne répare par mes empreſſements la froideur de Me. la Ducheſſe de Bourgogne, l'indifférence du Roi, la ſécherеſſe des autres Princes, elle partira mécontente de notre Cour; & il convient qu'elle s'en loue, & qu'elle en diſe du bien en Eſpagne.

Je lui demandai ſi elle n'étoit pas quelquefois impatientée de tant d'importunités. Hélas! que trop, me répondit-elle. J'en ai quelquefois, comme l'on dit, juſqu'à la gorge. Mais il faut demeurer où je ſuis; la Providence a arrangé tout cela; & je me conſole de paroître dépendre réellement de tout, en me diſant, que réellement je ne dépens que d'elle.

Je me dis ſouvent: Que ſeroit ma vie, ſi, avec toute cette faveur que je n'ai pu modérer, toute cette magnificence que je n'ai pu réduire à la ſimplicité, ces honneurs auxquels je ne puis me dérober, ſi avec tout cela, je n'avois rien à ſouffrir? Il eſt bon que les amertumes & les déſagréments ſoient attachés à une place qui a tant de facilités pour corrompre les cœurs.

Je lui dis là-dessus, qu'il me sembloit que dans cette conduite, le Ciel faisoit non-seulement voir sa bonté, mais encore, si je l'osois dire, son adresse.

C'est fort bien dit, répondit Madame; car il se sert en effet pour me faire souffrir, de tout ce qui devroit m'amuser, & pour épurer mon ame, de tout ce qui devroit naturellement la souiller & la perdre. Quand je me vois toute environnée de jeux & de plaisirs : est-ce-là, me dis-je, la chambre d'une Chrétienne ? on n'y respire que la joie. Mais je me console, en pensant que si cela ne se passoit pas chez moi, il y auroit ailleurs trente hommes avec toutes les femmes qui sont-là; qu'il s'y diroit, qu'il s'y passeroit des choses où la vertu seroit offensée; au lieu qu'au moins chez moi, il ne se passe rien qui blesse l'innocence. Je compte pour beaucoup de préserver toute cette jeunesse, qui doit servir d'exemple au Royaume, de la préserver, par des amusements permis, des plaisirs dangereux, qu'elle ne manqueroit pas de chercher & de trouver ailleurs. On n'a pas de piété; on a du moins des mœurs, & c'est quelque chose.

Entretien III.

(1) MAdame la Ducheffe de Bourgogne alla à St. Cyr. Elle y cherchoit Me. de Maintenon. En la voyant, elle lui fauta au cou, & lui dit :

J'ai le cœur fi gros, que je n'en puis plus, ma chere tante. Je voudrois ne vous point importuner, & cependant je ne puis m'empêcher de vous chercher pour pleurer avec vous.

En effet, elle pleura beaucoup, fans que j'aye fu précifément pourquoi, fi ce n'eft la malheureufe campagne du Duc de Bourgogne. Quoi qu'il en foit, cette Princeffe étoit bien affligée. Me. de Maintenon, qui l'aimoit comme fon enfant, pleura auffi amérement avec elle, & s'efforça enfuite de la confoler ; également fenfible & courageufe.

Le lendemain, je dis à Me. de Maintenon : Vous me fîtes bien pitié hier, Madame, & je trouve qu'il n'eft rien de fi trifte, que d'avoir à partager comme vous le faites, les chagrins de tout un

(1) An. 1708.

Royaume. C'eſt un grand ſupplice d'avoir tous vos ennuis, & tous ceux des autres.

Madame me montra tout de ſuite le verſet de *l'Imitation* qu'elle liſoit, lorſque j'entrai : » Que ferois-je, mon Dieu! parmi tant d'afflictions, qui me déchirent » le cœur, ſi vous ne daigniez me fortifier par votre parole ? " Que ferois-je en effet, dit-elle, ſi toute ma reſſource n'étoit dans le ſouverain arbitre des événements ? Je me trouve preſque ſans ceſſe dans l'embarras ; & toute la prudence humaine ne ſauroit m'en tirer. Cela m'arriva encore l'autre jour. Le Roi venoit d'apprendre une méchante nouvelle; il me la dit le ſoir, une demi-heure avant de me quitter. Me. la Ducheſſe de Bourgogne, qui étoit préſente, en fut extrêmement affligée. Je n'eus pas le temps de m'en attriſter. Car dans le même inſtant, un homme vint me prier d'engager le Roi à faire une choſe que le Roi ne devoit pas faire du tout, & qu'il ne pouvoit refuſer ſans mettre cet homme au déſeſpoir, & ſans ſe faire une peine extrême à lui-même, parce que cet homme lui étoit utile. Je devois porter la parole au Roi. Je prévoyois ſon embarras ; & cela ne diminuoit pas le mien. Je ne ſavois quel parti prendre. Un moment de

lumiere vint ; & j'en pris un très-heureux

Que vous êtes à plaindre, lui dis-je, de ne pouvoir consulter personne en ces occasions délicates !

J'ai, me répondit-elle, un fort honnête homme, de très-bon esprit, qui me décide, de gros en gros, ce que je puis faire en sûreté de conscience, & ce que je dois éviter pour ne point passer les bornes de mon état. Je m'en tiens à cette décision générale. Autrement, je ne vivrois pas ; & même en faisant le bien, je tremblerois toujours de faire mal. Mais cette décision générale ne prévoit point les cas particuliers, ces cas où il faut prendre conseil du moment, & où on ne peut le prendre que de soi-même ; de sorte qu'il me reste toujours assez de peines.

Il me semble, lui dis-je, que vous avez une grande ressource dans votre foi, qui vous donne cette liberté de recourir à Dieu, comme un enfant à son pere. Il est vrai, dit-elle, & je crois qu'il est permis d'avoir avec Dieu ces épanchements de cœur, quand on sent qu'on est à lui véritablement. Et je sens que je suis à lui. Je desire sa gloire, je travaille à rendre mon ame plus pure ; je m'occupe à lui donner ceux auxquels il m'a attachée ; je n'ai plus de passions, grace à

ſa bonté. Mes affections me reſtent ; mais elles lui ſont ſoumiſes. Et avec le cœur le plus tendre, je ſuis parvenue à n'aimer perſonne, au point de vouloir rien faire qui pût bleſſer mon devoir. Je n'ai point de haines, point de vengeances, nulle avarice, nulle ambition. Je ne veux rien pour moi-même ; c'eſt, ce me ſemble, le plus grand bien de la choſe, qui me détermine, plutôt qu'un ſentiment particulier.

Vous êtes bien heureuſe, Madame, lui dis-je ; car des gens qui puiſſe ſe rendre ce témoignage, il en eſt bien peu, & dans votre place, point.

Auſſi, ma chere fille, reprit-elle, je ne ceſſe de bénir la main qui me ſoutient au milieu de tant d'abymes ouverts ſous mes pas. Car on ne peut dire que d'un côté, c'eſt un excès de grandeur & de proſpérité très-propre à jetter dans l'ivreſſe, & de l'autre, un excès d'embarras & de triſteſſe très-propre à jetter dans le découragement. J'ai ſur les peines du Roi & des Princes, j'ai ſur les malheurs de l'Etat, un degré de ſenſibilité, que Dieu ſeul connoît.

En cela, repris-je, vous êtes plus à plaindre qu'eux. Car pour l'ordinaire, les Grands ne ſont pas fort ſenſibles ; & l'in-

dolence de leur ame doit tourmenter les cœurs délicats.

Je vous l'ai dit plusieurs fois, repartit-elle, je ne suis pas grande, je suis seulement élevée. Dieu n'a pas voulu me donner l'éclat de la grandeur, de peur que que je n'en eusse le vice. Il a fait tous les états, & en particulier le mien. Il veut que cet état me tienne lieu de toutes les pénitences & de toutes les austérités que je ne puis faire. Ceux qui me l'envient ne savent pas que j'envie le leur, & ne réfléchissent pas combien il est triste d'avoir sans cesse dans l'esprit, l'Espagne presque perdue, la paix qui s'éloigne de plus en plus, le Royaume bientôt menacé, déja épuisé; mille malheureux qui souffrent sous mes yeux, & que je ne puis soulager; une Noblesse généreuse, ruinée sans espérance; un peuple qui murmure toujours, & aujourd'hui avec raison; ce luxe, qui, au milieu du délabrement de toutes les fortunes, semble défier les rigueurs de la saison, & les malheurs de la guerre; ces tables, qui satisfont à peine les caprices de la gourmandise la plus raffinée; tous ces vices enfin que consacre, sous le nom de bel air, le goût d'un peuple qui devroit gémir aux pieds des Autels. Du côté de la Religion, le danger

visible où elle est, la difficulté de décider, s'il faut porter le Roi à pousser les choses jusques à un certain point, ou s'il faut le modérer ; les inconvénients d'une conduite molle, les suites effrayantes d'une conduite précipitée. Car qui sait, si trop de douceur ne nuira point à l'autorité Royale, si trop de sévérité n'aigrira pas les esprits, n'excitera pas une révolte, ne causera point un schisme ? Qui sait si Dieu s'accommode de cette prudence humaine, & si la politique ne doit pas se taire, quand l'intérêt de la vérité parle ? Tout cela m'agite à un point inconcevable. Qui m'assurera que le Roi ne répondra point de tout ? Il me prend des frayeurs extrêmes sur son salut, quand je pense à tous ses devoirs. Car enfin, il est obligé à faire tout le bien possible ; & il rendra compte à Dieu de tout le mal qu'il auroit pu empêcher. Comment jugera-t-il tout cela ? En vérité, la tête est quelquefois prête à me tourner ; & je crois que si l'on ouvroit mon corps après ma mort, on trouveroit mon cœur sec & tord, comme celui de Mr. de Louvois. Je ne vous peins pas mes peines pour vous affliger, ma fille, mais pour vous affermir dans votre goût pour la retraite. Comprenez-en la douceur, la paix, la sûreté,

Puis, entrant dans mon cabinet pour prier Dieu, elle dit : Je ne ſais pourquoi on ſe prend à la priere de toutes les maladies que j'ai, comme ſi mon âge & mes contraintes ne ſuffiſoient pas. Je trouve que rien ne fait plus de bien ; rien ne fortifie & ne délaſſe plus un cœur affoibli & un eſprit fatigué. La préſence de Dieu, cet acte de Religion, ſi peu connu au Château, me ſemble la choſe du monde la plus naturelle. Tout nous y rappelle ſans ceſſe ; les ſujets de triſteſſe pour nous conſoler avec lui, ceux de joie pour l'en remercier, les louanges pour ne pas y ſuccomber, les proſpérités pour être préſervé de la vanité, les contradictions pour en faire un bon uſage. Enfin, je trouve qu'à toute heure, à tout moment, nous avons des occaſions de remonter juſqu'à Dieu, & d'avoir avec lui ce ſaint commerce, qui adoucit toujours les amertumes dont la vie eſt ſemée, & qui nous préſerve de toutes les chûtes où nous ſommes expoſés. Je ne ſuis pas ſurpriſe que les gens du monde ſe moquent de cette morale. S'ils ſavoient ce que c'eſt que Dieu !

Entretien

Entretien IV.

(1) JE suis naturellement susceptible de tristesse. Je venois de voir mourir entre mes bras ma meilleure amie. J'étois plongée dans l'affliction, quoique sûre que mon amie étoit morte de la mort des justes, après avoir vécu comme eux. Madame vint me consoler, & me dit :

Je vais vous dire, ma chere fille, ce que j'écrivois toute à l'heure à une femme de la Cour : » Vous serez la plus » malheureuse personne du monde, si » vous ne vous jettez toute entiere du » côté de Dieu. " En effet, cette vie est remplie de misere : tout ce qu'on y voit, n'est que tristesse & ennui. J'en excepte pourtant la retraite. Car, en vérité, on y est bien heureux. En quittant le monde, on quitte une maison qui tombe en ruine, & qui accable de ses débris, ceux qui y logent. Ne croyez pas qu'on puisse être vertueux sans souffrir. Il faut compter sur des peines & des privations de toute espece. Elles sont l'ap-

(1) An. 1708.

panage de la vie humaine, & le gage de la vie éternelle. En quel état qu'on ſoit, qu'on eſt à plaindre de ne pas ſouffrir! Mais il faut profiter des ſouffrances pour aller à Dieu. Il eſt ſi bon, qu'il s'accommode de tout, & de ceux mêmes qui ſont conduits à lui par les malheurs les plus mérités..... Cette femme, dont je vous parle, eſt à la Cour; elle eſt veuve, & a peu de bien. Fort conſidérée autrefois, elle eſt aujourd'hui peu recherchée. Ses parents la dédaignent, & courent après ceux qui peuvent leur être utiles: on lui diroit volontiers, pourquoi vous tenez-vous-là? car à la Cour, la conſidération tombe toujours avec le crédit. Si cette femme avoit de la piété. cette piété feroit un ſûr aſyle. Elle s'appliqueroit aux bonnes œuvres; ce feroit d'abord un travail, & ce travail deviendroit un plaiſir. Ce qu'elle feroit d'abord par oiſiveté, elle le feroit enſuite par goût. C'eſt à quoi je viens de l'exhorter.

J'aime fort, ajouta-t-elle, le vœu de ce ſolitaire qui ſouhaitoit de n'être pas une heure ſans ſouffrir. Rien n'exerce plus l'ame: rien ne lui donne plus d'aptitude à goûter ces plaiſirs qui l'attendent dans un autre monde. Les ſaintes maximes de notre Religion, les bons exemples nous

encouragent, nous autres foibles, à porter aussi notre croix. J'ai été long-temps sans comprendre cette nécessité de la souffrance pour faire son salut. Ce n'est pas que j'ignorasse sur quel fondement on l'appuyoit. J'en entendois souvent parler : & j'en étois fort inquiete, parce qu'un retour sur moi-même m'avertissoit que je ne souffrois rien. Tout le temps de ma jeunesse a été fort agréable : je n'avois nulle ambition, ni aucune de ces passions, qui auroient pu troubler le penchant que j'avois à ce fantôme de bonheur. Car quoique j'aye éprouvé de la pauvreté, & passé par des états bien différents de celui où vous me voyez, j'étois contente & heureuse. Je ne connoissois ni le chagrin ni l'ennui. J'étois libre. J'allois à l'hôtel d'Albret, ou à celui de Richelieu, sûre d'y être bien reçue, & d'y trouver mes amis rassemblés, ou bien de les attirer chez moi, en les faisant avertir que je ne sortirois pas.

Je crois, Madame, lui dis-je, que vous aviez déja de la piété dès ce temps-là? Hélas! guère, par malheur, dit-elle. J'avois un grand fond de Religion qui m'empêchoit de faire aucun mal, qui m'éloignoit de toute foiblesse, qui me faisoit haïr tout ce qui pouvoit m'attirer le mé-

pris. Du reste, je ne pensois guère à Dieu. Et en réfléchissant sur ma vie, je remarque que les pas que j'ai fait vers la piété, ont toujours été à mesure que ma fortune est devenue meilleure : tous les degrés de prospérité & de faveur ont été suivis de quelques progrès dans la vertu. On y est communément porté par les malheurs & les disgraces : j'y ai été portée par les avantages de la fortune. Plus ils se sont augmentés & affermis, plus je me suis donnée à Dieu; & j'ai toujours reconnu, ce me semble, que tout ce qui m'est arrivé étoit son ouvrage, ne l'ayant point recherché, m'y étant tout au plus prêtée. On ne pourra jamais le croire. Cependant rien n'est si vrai. Mais comme le Ciel est admirable en tout ce qu'il fait, il a trouvé le secret, au milieu de toute cette pompe, & pour ainsi dire de cette incompréhensible élévation, que les châteaux en Espagne ne sauroient porter plus haut; il a trouvé, dis-je, le secret de me laisser une sensibilité qui me fait entrer dans les peines des autres, comme si c'étoient mes peines, & qui me fait une affliction de toutes les afflictions générales & particulieres. Ce qui joint à une infinité d'autres désagréments, me rend ma place insupportable. Sensibilité, ajouta-t-elle en

riant, qu'il me laiſſe comme par malice.

Puis, reprenant un air ſérieux, elle dit : Cependant ces peines mêmes ſont de nouvelles graces de Dieu, dont je ne puis trop le remercier, quoiqu'elles me faſſent trembler. Car enfin, ce n'eſt pas ſa coutume de nous ſauver par les richeſſes, par les honneurs, mais par la privation des choſes néceſſaires, & par l'écraſement de l'amour-propre, & par les mépris, par les douleurs, par les calomnies. Et je n'éprouve preſque rien de tout cela. Et quand je repaſſe ma vie, je trouve qu'il en a toujours été de même. Car premiérement, dans mes tendres années, j'étois ce qu'on appelle un bon enfant : tout le monde m'aimoit : il n'y avoit pas juſqu'aux domeſtiques de ma tante qui ne fuſſent charmés de moi. Plus grande, je fus miſe dans des Couvents : vous ſavez combien j'y étois chérie de mes maîtreſſes & de mes compagnes, toujours par la même raiſon, parce que je ne ſongeois du matin au ſoir qu'à les ſervir & à les obliger. Lorſque je fus avec *ce pauvre eſtropié*, je me trouvai dans le beau monde, où je fus recherchée & eſtimée. Les femmes m'aimoient, parce que j'étois douce dans la ſociété, & que je m'occupois beaucoup plus des autres que de

moi-même. Les hommes me ſuivoient, parce que j'avois de la beauté & les graces de la jeuneſſe. J'ai vu de tout, mais toujours de façon à me faire une réputation ſans reproche. Le goût qu'on avoit pour moi, étoit plutôt une amitié générale, une amitié d'eſtime, que de l'amour. Je ne voulois point être aimée en particulier de qui que ce fût : je voulois l'être de tout le monde, faire prononcer mon nom avec admiration & avec reſpect, jouer un beau perſonnage, & ſurtout être approuvée par des gens de bien. C'étoit mon idole. J'en ſuis peut-être punie préſentement par l'excès de ma faveur, comme ſi Dieu m'eût dit dans ſa colere : Tu veux de la gloire & des louanges : eh bien ! tu en auras juſqu'à en être raſſaſiée. Quand je commençai à n'être plus ſi jeune, ces grands empreſſements que le monde avoit pour moi diminuerent un peu. Mais en même-temps commença ma faveur. Il n'y eut point d'intervalle. A peine le monde fit-il un vuide autour de moi, que la Cour le remplit. Je commençai à faire figure ; & une conduite, toujours au-deſſus du ſoupçon, me conſerva l'eſtime publique. Il n'eſt rien que je n'euſſe été capable de tenter & de ſouffrir, pour acquérir le nom de femme forte. Je me

contrariois dans tous mes goûts. Mais cela me coûtoit peu, quand j'envisageois ces louanges & cette réputation qui devoient être les fruits de ma contrainte C'étoit-là ma folie. Je ne me souciois point de richesses. J'étois élevée de cent piques au-dessus de l'intérêt. Je voulois de l'honneur. Oh ! dites-moi, ma fille, y a-t-il rien de plus opposé à la vraie vertu, que cet orgueil dans lequel j'ai usé ma jeunesse ? C'est le péché de *Lucifer*, & le plus sévérement puni par ce Dieu jaloux, qui se plait à résister aux superbes. Enfin, pour achever ce que j'ai commencé, cette faveur, si singuliere en tout, a toujours été en croissant : & la confiance que l'on a eue en moi, a pris tous les jours de nouvelles racines. Les bonnes œuvres se sont présentées, je les ai saisies. J'ai contribué à l'établissement de St. Cyr, où je suis, ce me semble, comme par-tout ailleurs, respectée, chérie, écoutée. Voyez quelle chaîne de bonheur ! & si, à en juger par les apparences, Madame la Duchesse de Chaulnes n'avoit pas raison de dire : » *Jour de Dieu ! l'heureuse femme !*

Mais, Madame, lui dis-je, au milieu de tout cela, vous avez eu tant de choses à souffrir !

Beaucoup, dit-elle : mais je ne laiſſe pas de craindre toujours de n'avoir pas aſſez ſouffert. Je vois cependant avec reconnoiſſance que Dieu m'a ſoutenue d'une maniere ſurprenante dans tous les périodes de ma vie. Sans un ſecours ſpécial, je n'aurois pu porter ma proſpérité : j'avois bien porté mon adverſité : adverſité, répéta-t-elle en riant. Puis, elle ajouta en ſe retirant : Sauvons-nous, ma fille, ſauvons-nous. Il n'y a que cela de bon. Croyez-en une perſonne qui a goûté de tout.

Entretien V.

(1) PLuſieurs Evêques étant venus enſemble voir Me. de Maintenon, elle m'en parla le lendemain... Il eſt vrai, dit-elle, que je ne pus m'empêcher de leur demander ſi c'étoit un Concile Provincial. Oui, Madame, me dirent-ils en riant ; & c'eſt vous qui y préſiderez. Si cela eſt, repartis-je, il ne ſera pas ſérieux.

Enſuite changeant de ton, elle me té-

---

(1) An. 1709.

moigna la peine extrême qu'elle avoit du mauvais état des affaires de l'Eglise.

Sur quoi je lui demandai, si ces Evêques-là n'étoient pas du même sentiment que l'Evêque de Chartres.

Non-seulement, dit-elle, ils parlent comme lui; mais il étoit hier le plus modéré. Je vous assure qu'il est bien triste de voir les progrès que fait le Jansénisme : il s'étend de tous côtés dans le Royaume, & gagne presque tous les Couvents. J'avois le cœur serré, & l'esprit rempli de toutes ces fâcheuses idées, quand j'arrivai à Versailles. Et pour surcroît de peines, dès que je fus chez moi, je fus témoin d'une conversation fort vive entre le Roi & Monseigneur. Je passe ma vie à les unir, à éloigner tout ce qui mettroit de la mésintelligence entre eux, & je les vis prêts à se brouiller pour une bagatelle. Monseigneur vouloit donner à Meudon un bal public, où tout le monde fût admis sans distinction, & le vouloit absolument, & avec cela, que Madame la Duchesse de Bourgogne y fût. Le Roi, avec une douceur charmante, lui représenta, qu'il ne convenoit point, dès qu'il y vouloit Madame la Duchesse de Bourgogne, que toutes sortes d'hommes & de femmes s'y trouvassent. Elle, de son cô-

té, ne voyoit point l'indécence de ce mélange, & étoit prête à danser avec un Comédien aussi-bien qu'avec un Prince du Sang. Je ne puis vous dire combien ce démêlé m'a fait souffrir, & quelle nuit j'ai passée.

Après quelques moments de silence, elle reprit : Dieu ne me défend pourtant pas cette insensibilité. Elle est dans mon sang, & de mon état. Il me permet de trembler qu'à force de vices & d'indolence, nous ne perdions le sacré dépôt de la foi : que les peuples, à force d'impôts, ne puissent plus soutenir les malheurs de la guerre ; que la Famille Royale ne se désunisse irréconciliablement pour les mal-entendus les plus légers dans leur principe ; que cette paix de l'Europe, si nécessaire à la France, ne s'éloigne, & qu'à la guerre générale il ne s'en joigne une civile, ou du moins domestique. D'un côté, un Roi vieux ; de l'autre, un Dauphin qui vieillit. A soixante & dix ans, un Prince n'est pas obéi comme à trente, & un fils de quarante-six ans n'obéit plus.

Mais à propos de cette douceur du Roi, vous ne sauriez croire à quel point il la porte. J'ai plus de liberté avec lui qu'avec tous les autres. Je l'avertis du mal

qu'il fait, ou qu'il permet, ou qu'il ne fait pas : la vérité ne l'offense point ; & ma franchise ne lui paroît pas indiscrétion. Il y a quelques jours, par exemple, qu'il s'en présenta une occasion importante. Je lui dis ouvertement : *Sire, ce que vous avez fait, est bien mal ; & vous avez très-grand tort.* Il me reçut à merveille le lendemain. Il fallut de nécessité parler de la même affaire. Je voulus couler doucement en disant : *Cela est fait, Sire, il n'y faut plus penser :* il répondit : *Ne m'excusez pas, Madame, j'ai très-grand tort : j'ai fait une faute, il s'agit de la réparer.* N'ai-je pas raison de dire qu'il est humble ? Tous ceux qui lui attribuent de l'orgueil, ne le connoissent pas. Il n'a nulle opinion de lui. Il ne se croit point nécessaire. Il est persuadé qu'un autre feroit tout aussi-bien que lui, & le surpasseroit même en bien des choses. Il sent les défauts de son Gouvernement, & il n'attend que la paix pour y remédier. Il ne s'attribue aucune des merveilles de son regne. Hélas ! il ne connoît pas tant d'orgueil en un an, que j'en connois en un jour. Et voilà comme les Rois mêmes sont si peu connus.

Entretien VI.

. . . . . J'eus une grande & longue maladie. Ayant montré au commencement quelques frayeurs de la mort, Madame me vint voir, s'attendrit ſur mon état; & après mille choſes obligeantes, me dit: Que je ſuis aiſe que vous ne craigniez plus tant la mort! Environnés de périls comme nous le ſommes dans cette vie, y goûtant ſi peu de vrais biens, nous ne pouvons mieux faire, que de déſirer d'en ſortir. J'eſtime heureux ceux qui meurent jeunes: c'eſt autant de gagné ſur les fatigues du pélerinage. Si Dieu me demandoit préſentement ce que je deſirerois le plus, de vivre ou de mourir, mon choix ſeroit bientôt fait: & certainement je ne verrois plus ce monde corrupteur & corrompu. Comptez, ma chere fille, que l'on n'eſt pas plus détaché du monde pour avoir vécu long-temps. Le cœur s'enracine. Il y a un endroit de St. Paul, qui me fait toujours de la peine: celui où il dit, que c'eſt une choſe terrible de tomber entre les mains du Dieu vivant. Je reſpecte infiniment cette parole, & je ſais qu'elle regarde les pé-

cheurs impénitents. Mais cela m'eſt toujours dur à entendre : car je trouve qu'on eſt toujours bien entre les mains de Dieu. J'aime mieux cet autre ſentiment : *Oh! qu'il me tarde de déloger pour être avec J. C.* Il y a quelques jours que je dis au Roi avec une eſpece de dépit : En vérité! Sire, j'ai peur de vivre cent ans : à quoi il eut la politeſſe de me répondre, qu'il le ſouhaitoit vivement. Malgré tant de bonté, je ſuis ſi laſſe de la vie, que mes vœux les plus ardents appellent le moment qui doit la finir. . . . .
. . . .

Je fus bien conſolée, l'autre jour, en reliſant une lettre de feu Mr. de Chartres, où après m'avoir mandé pluſieurs choſes admirables pour me fortifier dans un temps où j'étois extrêmement malade, il finit en diſant : » Je ſuis bien honteux » de vous parler là-deſſus, ſentant moi- » même un deſir extrême de guérir, & » me trouvant réduit à un ſimple acquieſ- » cement. " Quand un Saint parle ainſi, ajouta-t-elle, cela encourage un peu, & cet aveu ne donne que plus de créance à ce qu'il dit.

La converſation ayant enſuite tourné ſur divers ſujets, nous vînmes à parler de la haine, & combien il eſt difficile de

la vaincre. Ce qui donna occaſion à Madame de me dire, qu'il n'y avoit jamais eu qu'une ſeule perſonne pour qui elle en eût ſenti ; mais que ce ſentiment étoit ſi fort en elle, qu'elle en étoit juſqu'à ſe trouver mal quand elle la voyoit, ou qu'elle paſſoit devant ſa porte. Cependant, dit Madame, cette perſonne ayant eu beſoin de moi dans la ſuite, je ſaiſis avec empreſſement l'occaſion de lui rendre ſervice ; & le premier uſage que j'ai fait de ma faveur, a été de lui montrer que je ſavois pardonner.

Par vertu, lui dis-je. Hélas! non, répondit-elle. Ce n'étoit pas vertu, mais orgueil ; par un ſentiment de Lucifer; pour faire une belle action, par goût pour les choſes difficiles ; pour humilier l'amour-propre de la Dame, en forçant ſa reconnoiſſance. Le ſujet de cette haine, eſt qu'étant allée au Val-de-Grace remercier la Reine-Mere d'une penſion qu'elle m'avoit accordée, cette femme, au-lieu de louer la bonté de la Reine, comme toutes les autres, dit : Si la Reine donne cette penſion aux plus beaux yeux & à la plus coquette perſonne de France, elle ne ſauroit mieux choiſir. J'entendis cela, & j'en fus outrée. Les louanges qu'on donnoit à mes yeux, ne purent me faire di-

gérer le reste. Je ne le méritois pas. Voilà donc, me disois-je, à quoi aboutissent tous les soins que j'ai pris de me faire une réputation sans reproche. Je trouvai ce discours si humiliant dans la bouche d'une Dame de qualité, qui pourtant en reconnoissoit l'injustice, & qui auroit dû entrer dans la joie que toute la Cour témoignoit de ce que la Reine me tiroit de l'indigence, que je l'eus long-temps sur le cœur. Et ce fut à cette occasion, que mon Confesseur me dit un jour : *Madame, est-il possible qu'il faille que ce soit la haine qui vous damne ?* ...

Je me plaignis de n'avoir pas encore été calomniée dans ma retraite. Vous le serez, me dit Madame, & vous l'avez déja été. Le mal qu'on dit de vous, ne vient pas jusqu'à vos oreilles. On sait bien me faire parvenir celui qu'on dit de moi. Je reçois tous les jours des lettres, où l'on me demande si je ne suis pas lasse de m'engraisser, en suçant le sang des pauvres & des orphelins, où l'on m'exhorte à faire réflexion que je suis vieille, & ce que je veux faire du bien que j'amasse. Il y en a qui vont plus loin, & qui m'écrivent les choses les plus outrageuses. Tout cela ne me fait pas de peine. Il faut si peu de courage pour être insensible aux injures !

Mais, Madame, lui dis-je, il seroit aisé d'en découvrir les auteurs. L'autorité du Roi, me dit-elle, n'est point faite pour servir la sensibilité d'une femme. Et parce que je suis élevée, faut-il qu'il y ait des gens abattus ? Les injures ne sont rien. Je le disois hier à un homme qui se plaignoit d'en avoir essuyé une : nous en vivons.

Entretien VII.

Madame de Maintenon, qui s'entretenoit toujours avec moi à cœur ouvert, me dit un jour : Mon Dieu, ma fille, que je vois d'étranges choses dans le pays ou je suis forcée de demeurer ! Il me semble que je suis à peu-près comme ceux qui sont derriere un théâtre, à ne voir que les cordages, les lampions, le suif, & tout ce qu'il y a de désagréable, pendant que ceux qui sont assis vis-à-vis, sont transportés d'admiration à l'aspect d'un palais enchanté, d'un paysage, d'un jardin. Tout cela ravit, & tout cela n'est qu'une toile mal-propre. De même, je vois le monde dans toute sa laideur, tandis que mille gens, qui le voyent de loin, sont éblouis de son éclat. Je vois des passions de toutes sortes, des haines, des

basseſſes, des ambitions démesurées d'un côté, des envies, des trahiſons, des jalouſies épouvantables de l'autre, & quelquefois, tout cela dans le même ſujet; & toujours tout cela, pour des bagatelles & de la fumée. Cela ſeul ne ſuffiroit-il pas, pour me faire reléguer moi-même au bout du monde, ſur-tout étant preſque contrainte à jouer un rôle dans toutes ces iniquités? Je retournerois en Amérique, ſi l'on ne me diſoit ſans ceſſe, que Dieu me veut où je ſuis. Ce ne ſont pas-là mes ſeules peines. Mille embarras d'eſprit & de conſcience viennent m'aſſaillir; je tremble pour le ſalut du Roi: car enfin, s'il n'eſt pas l'homme le plus juſte de ſon Royaume, il en eſt le plus injuſte. Je crains pour nos Princes, je crains pour Me. la Ducheſſe de Bourgogne. Il y a mille choſes, comme je vous l'ai dit bien des fois, où je ne ſais quel parti prendre. J'appréhende tantôt de mollir, tantôt de rebuter tant de gens de la piété. Cette muſique, par exemple, qui fait le ſeul plaiſir du Roi, & où l'on n'entend que des maximes abſolument contraires aux mœurs, feroit, ce me ſemble, bien convenable à retoucher ou à proſcrire. Si l'on en dit un mot, le Roi répond auſſi-tôt: » Mais cela a toujours été. La

» Reine ma mere, qui avoit de la piété,
» & la Reine, qui communioit trois fois
» la ſemaine, ont vu tout cela comme
» moi. " Il eſt vrai que pour lui perſonnellement, cela ne lui fait aucune impreſſion, qu'il n'eſt occupé que de la beauté de la muſique, des ſons, des accords, & qu'il chante même ſes propres louanges, comme ſi c'étoient les louanges d'un autre; & ſeulement par goût pour les airs. Mais il n'en eſt pas de même de tout le reſte des ſpectateurs; & il eſt impoſſible que, parmi tant de jeunes cœurs, il n'y en ait de ſenſibles à ces paroles pleines d'une morale qui fait conſiſter le bonheur dans le plaiſir. Car mettez à l'alambic tous les Opéras, vous n'en tirerez jamais que cette maxime retournée en mille façons différentes. Le Roi a pris autrefois un plaiſir extrême aux beaux cantiques d'Eſther & d'Athalie. Aujourd'hui il eſt preſque honteux de les faire chanter, parce qu'il ſent qu'ils ennuyent les Courtiſans, que Quinault pourtant n'ennuye pas moins. N'eſt-il pas déplorable, que parmi des Chrétiens, & ſous un Roi qui ne voudroit aſſurément pas offenſer Dieu, qui le craint, qui l'aime, on ait des pratiques ſi contraires à tout le ſyſtême de la Religion, & des condeſcendances ſi

contraires à la vertu, dont le caractere eſt l'inflexibilité ? Si le Roi cependant vouloit abſolument qu'au-lieu des maximes pernicieuſes ſemées dans les Opéras, l'on ne chantât que des choſes ſaintes, ou du moins innocentes, les gens d'eſprit, dont la France abonde, s'empreſſeroient de travailler en ce genre. Mais il craint d'établir une nouveauté; il craint que les plus beaux airs n'ennuyaſſent, dès que les paroles en ſeroient pures; il craint de déplaire au public, de l'opinion duquel le Prince dépend encore plus que le ſujet. Quelques-uns diſent que ce que l'on entend à l'Opéra, entre par une oreille, & ſort par l'autre.

Oui, interrompis-je, mais ils oublient que le cœur eſt entre deux.

Cela eſt fort bien dit, répondit Madame; & je ſuis aſſurée qu'au ſortir de ces ſpectacles, dont Mr. de Meaux diſoit qu'il y avoit de grands exemples pour, & des fortes raiſons contre, l'on eſt moins en état de réſiſter aux occaſions dangereuſes, qu'on ne le ſeroit en ſortant du ſermon d'un pathétique Miſſionnaire.

Je dis un jour à ce propos, pourſuivit-elle, à Mr. le Duc de Bourgogne, qui eſt un Saint : Mais vous, Monſeigneur, que ferez-vous quand vous ſerez le maître ? défendrez-vous l'Opéra, la Comé-

die & les autres ſpectacles ? car bien des gens prétendent que s'il n'y en avoit point, il y auroit de plus grands déſordres à Paris. Je peſerois mûrement, me dit-il, le pour & le contre ; j'examinerois tous les inconvénients, & je m'en tiendrois au parti où il y en auroit le moins. Cela n'eſt-il pas d'une merveilleuſe droiture dans un ſi jeune Prince ?

Ce qui m'étonne, ajouta-t elle, quand j'y penſe, (mais ſans me troubler, car je ſais que Dieu tire ſa gloire de la déroute de nos projets comme de leur réuſſite,) c'eſt de voir que tant de choſes que j'ai faites pour le grand bien, avec l'intention la plus droite, ayent mal tourné. Par exemple, j'ai voulu que M. le Duc de... & le Duc de... fuſſent amis du Roi, afin qu'il vît d'honnêtes gens capables de lui faire aimer la vertu, & d'éloigner de lui cette corruption de flatterie. Cela n'a pas réuſſi, & je m'en ſuis repentie. Je n'ai pas plus à me louer de la nomination du Cardinal de Noailles à l'Archevêché de Paris, ni de celle de l'Abbé de Fénelon au Siege de Cambray, que j'ai favoriſée. Vous ſavez les peines que j'ai eues ſur Mr. de Cambray. J'en eus un ſi grand chagrin, que le Roi, quoiqu'il m'en eût ſu d'abord mauvais gré,

ne put s'empêcher de me dire en voyant mon affliction : *Hé bien, Madame, il faudra donc que nous vous voyions mourir pour cette affaire-là !* Je n'en ſens pas une moindre actuellement ſur le Cardinal de Noailles. Mais quand j'ai ſuivi, à ſon ſujet, les mouvements de mon cœur, en le transférant à Paris, j'ai cru faire le bien de l'Egliſe. Feu Mr. de Chartres penſoit lui-même comme moi ſur ces deux hommes-là, & les regardoit comme des gens faits pour ſervir la Religion.

Puis, après avoir un peu penſé, elle dit... Les Princes ne veulent jamais enviſager les choſes triſtes. Ils ſont accoutumés à des flatteurs, dont tout le ſavoir eſt de les leur ôter de devant les yeux ; & je me vois réduite par le devoir de ma conſcience, par l'amitié que j'ai pour le Roi, par l'intérêt que je prends & ſuis obligée de prendre à l'Etat, de dire la vérité, de la dire ſans adreſſe, de peur qu'elle ne ſoit pas entendue ; de montrer au Roi qu'on le trompe ſouvent, qu'on le flatte, qu'on lui donne de mauvais conſeils. Voyez quel perſonnage, d'attriſter ainſi ce que l'on aime, & de déplaire ſans ceſſe à un homme, à qui tous cherchent à plaire. Voilà cependant ma ſituation. Je l'afflige ſouvent, quand il ne vient chez moi que pour s'amuſer.

. . . .
. . . Je voudrois mourir avant le Roi. J'irois à Dieu ; je me jetterois aux pieds de ſon Trône ; je lui offrirois les vœux d'une ame qu'il auroit rendue pure ; je le prierois d'accorder au Roi plus de lumieres, plus de connoiſſances ſur le véritable état des Provinces, plus d'averſion pour les perfidies des courtiſans, plus d'amour pour ſon peuple, plus d'horreur pour l'abus qu'on fait de ſon autorité. Mes prieres lui ſeroient agréables ; il les exauceroit, & ma félicité en ſeroit augmentée.

. . . .
. . . D'un autre côté, Madame la Ducheſſe de Bourgogne, qui a des chagrins épouvantables, me les vient tous apporter. Elle vint, par exemple, hier comme je me couchois, n'en pouvant plus d'excès de fatigues. Elle ſe jetta ſur moi, & me tint très-long-temps à me conter ſes peines. Il me fallut reſter à demi-déshabillée à l'entendre, parce que, ſi je m'étois couchée, elle n'auroit pu me parler en liberté ; la table où le Roi travailloit, étant tout près de mon lit. Elle me demande ſi elle ne m'incommode point ; mais avec toute la liberté qu'elle me donne, & quoiqu'elle me prie d'en uſer avec elle comme avec ma fille, il m'eſt im-

poſſible de manquer aux égards qui lui ſont dûs, & de n'avoir pas pour elle tout ce que je dois. Nos Princes s'imaginent peut-être que je ne me gêne en rien avec eux; & ils auroient en effet la bonté de le ſouffrir. Mais je penſe bien plus à eux qu'à moi. Il me ſemble auſſi que, quand on les a vus, on n'a plus envie de voir perſonne; & c'eſt préciſément alors qu'on deſire le plus de voir des gens qui ne ſoient point eux. C'eſt bien-là, dis-je, ce que M. de Cambray leur reprochoit, quand il leur diſoit, qu'à les en croire, *leur viſion étoit béatifique*. Oui, dit Madame, en riant, ils penſent qu'elle tient lieu de tout; & il eſt bon qu'ils ignorent combien ils ſe trompent.

Entretien VIII.

MAdame de Maintenon me parlant du dégoût qu'elle avoit toujours eu pour la Cour, me dit avec admiration: Il falloit que Dieu eût donné pour moi de grandes lumieres à l'Abbé Gobelin, pour qu'il prît ſur lui de me décider avec toute l'autorité d'un Apôtre, que j'y devois demeurer malgré toutes mes répugnances. Les fortes envies qu'il me ſem-

bloit que Dieu me donnoit de m'en retirer, les grandes raiſons que j'avois, les périls que je pouvois y courir, j'expoſai tout à ce ſaint homme avec les couleurs les plus vives. Il perſiſta toujours à m'ordonner de demeurer à la Cour; ordre qui ne ſembloit point s'accorder avec cette morale ſévere, dont il ne ſe départit jamais. Mais ce qui m'étonne encore plus, quand j'y fais réflexion, c'eſt que Dieu ait permis après tout cela, que ce même homme, qui me conduiſoit depuis ſi longtemps avec tant de fermeté, me devînt preſque inutile. J'avois pour lui la même confiance, la même docilité, le même goût; mais il prit une ſi grande crainte de moi, il me traita avec tant de reſpect, il m'embarraſſa ſi fort par la contrainte que mon élévation lui donnoit malgré lui & malgré moi, que de continuelles infirmités ſe joignant à toutes ces raiſons, je m'adreſſai pendant quelque temps au Pere Bourdaloue. Mais ce ſaint & ſavant prédicateur me déclara, qu'il ne pourroit me voir que tous les ſix mois, à cauſe de ſes ſermons. Je compris que tout habile, tout vertueux, tout expérimenté, tout zélé qu'il étoit, je ne pourrois pas en tirer le ſecours preſque continuel dont j'avois beſoin. En me privant du Pere Bour-

Bourdaloue, je redoublai d'estime pour lui ; car la direction de ma conscience n'étoit point à dédaigner. M. Jassaux, en ce temps-là mon Confesseur, me parloit continuellement de M. l'Abbé Desmarais & de Mr. l'Abbé de Fénélon, & m'assuroit que le plus grand service que je pouvois rendre à la Religion, étoit de m'intéresser à les placer de maniere que leurs talents fussent utiles à l'Eglise. Le même témoignage leur étoit rendu de tous côtés; de sorte que je contribuai à faire nommer l'Abbé de Fénelon Précepteur de M. le Duc de Bourgogne, & l'Abbé Desmarais, Evêque de Chartres. J'avois vu ce dernier à St. Cyr, où l'Abbé Gobelin l'avoit introduit ; & dès que je l'eus entretenu, il me sembla que c'étoit l'homme qu'il me falloit. Vous savez que son extérieur, bien-loin d'avoir rien qui attirât, étoit tout-à-fait propre à éloigner. Il avoit un air froid, sec & austere. Cependant il me sembloit que Dieu me disoit au fond du cœur : c'est cet homme-là que je te donne. Je l'examinai de près, pendant qu'il traitoit des affaires de St. Cyr avec tous nos autres Messieurs. Et tout ce que je vis en lui me parut si saint, si vertueux, si sage, si modéré, si prudent, que je me confirmai dans mon choix.

Je le communiquai à Mr. l'Abbé de Brissacier, qui, avec une droiture merveilleuse, & sans profiter de l'ouverture que je lui faisois, pour me porter à le choisir lui-même, ou Mr. l'Abbé Tiberge, car j'avois pour eux deux une égale estime, me dit : *Vous ne sauriez mieux faire que de prendre M. l'Abbé Desmarais pour votre Directeur ; il a tout ce qu'il vous convient, & ce qui vous est nécessaire.* Là-dessus, je le priai de lui en faire la proposition. M. Desmarais le refusa d'abord, regardant cette charge comme formidable, ainsi qu'il me l'écrivit quelque temps après.

Je fus obligée de prier M. de Brissacier de le presser & d'employer tout le pouvoir & tout le crédit qu'il avoit sur son esprit, pour l'y engager. Mr. Desmarais, avant de s'y résoudre, voulut encore consulter M. Tronson, Supérieur de St. Sulpice, qui lui leva tous ses scrupules, & lui dit de ne pas hésiter à se charger de moi. Je me souviens qu'une des premieres choses que je lui demandai, fut, si je pouvois aller aux spectacles avec le Roi. Il demeura quelque temps à réfléchir ; puis il dit : *Madame, je crois que si le Roi le veut, vous devez y aller ;* & n'ajouta rien davantage. Peu de temps

après, je lui fis une confession générale; & depuis ce temps-là, jusqu'à sa mort, j'ai eu en lui une entiere confiance; & je m'en suis bien trouvée.

J'ai souvent pensé depuis, ajouta-t-elle, pourquoi je ne pris pas M. l'Abbé de Fénelon, dont toutes les manieres me plaisoient, dont l'esprit & la vertu m'avoient si fort prévenue en sa faveur. Comment, au milieu de tout ce qui devoit me déterminer d'un côté, me jettai-je de l'autre? je ne puis trop remercier la Providence, qui sembla m'avoir voulu préserver des erreurs de Mr. de Cambray, en me livrant à un homme attaché jusqu'au dernier soupir à la vérité. Quand je vois toutes les divisions des hommes sur une chose aussi simple que la Religion, en vérité, je bénis Dieu d'être femme. Toutes ces dissentions m'agitent & m'allarment; & je paye bien chérement l'honneur d'être la *femme d'affaire des Evêques.* Les déférences qu'on a pour moi m'accablent, au lieu de m'enorgueillir. Il y a si long-temps que je fais des loix aux autres, que je serois ravie de suivre celles de quelqu'un. Rien n'est plus commode que de se laisser gouverner, sur-tout pour ceux qui gouvernent.

Entretien IX.

Sur le Janſéniſme & ſur le Quiétiſme.

(1) JE veux triompher avec vous, ma chere fille, ſur la conſtitution du Pape contre le Livre de Queſnel. Vous la verrez dès qu'elle ſera traduite. Il y a plus de cent propoſitions condamnées. Et voilà ce merveilleux Livre que notre ſaint Evêque de Chartres condamnoit à tort, par faux ſcrupule, avec une âpreté trop grande contre le Janſéniſme dont il ſe faiſoit un fantôme! Il lui en a coûté la vie; mais il eſt bien récompenſé aujourd'hui; & M. de Meaux aſſure qu'il eſt ſenſible dans le Ciel à la joie de le voir condamné. . . . . .

Madame ajouta : Si vous n'étiez qu'une Communauté de Religieuſes, je vous laiſſerois, le plus qu'il me ſeroit poſſible, ignorer ce qui ſe paſſe dans le monde. Mais comme vous élevez des filles qui y retourneront, il faut bien leur donner des préſervatifs contre les différents poiſons qui leur ſeront préſentés. Vous verrez par la conſtitution du Pape contre le Janſéniſme, que, ſous des apparences de

(1) An. 1713.

piété, avec des paroles mêmes tirées de l'Ecriture sainte, on fait prendre des venins mortels aux ames simples & ignorantes. On prévient le public par des dehors réguliers, & même austeres. Les personnes les plus pieuses sont celles qui donnent le plus aisément dans ces nouveautés. Les libertins s'occupent d'autre chose. On s'insinue dans l'esprit des femmes, en leur faisant entendre qu'elles en ont trop pour marcher dans la voie ordinaire, & qu'elles sont appellées à une plus haute perfection. Il en est peu qui résistent à ce discours flatteur. On entre dans le parti par piété, & l'on y perd sa piété à mesure qu'on y avance. On ne s'occupe que des intérêts & des passions de la cabale. Notre sûreté est dans la soumission aux décisions de l'Eglise & à la conduite de nos supérieurs. C'est aux Docteurs à raisonner & à approfondir. Celui qui les fait Docteurs, leur donne les lumieres dont ils ont besoin. Mais les femmes doivent obéir & croire. Nous sommes trop heureuses de n'avoir qu'à suivre notre regle ; elle ne nous trompe point : on n'est en paix que lorsqu'on est dans l'ordre. Voyez quels troubles ces nouveautés excitent dans l'Eglise. Voyez l'indépendance de ceux qui les embrassent, quelle révolte

contre cette Eglise, que J. C. a établie, qu'il éclaire, qu'il conserve toujours : quel mépris de toute puissance qui vient de Dieu ! Que nos filles soient en garde contre ceux qui veulent les rendre orgueilleuses, qui décident souverainement des matieres de Religion, qui en regardent les pratiques comme des petitesses, qui attaquent le Pape, les Rois, les Evêques, & toute autorité. Le Calvinisme & le Jansénisme, s'opposent à tout ce que l'Eglise approuve. Il ne faut point honorer la Vierge ni les Saints ! Il est pitoyable de dire son Chapelet ! il faut lire l'Ecriture-sainte, & en juger soi-même ! Voilà leurs discours. Vos filles reconnoîtront l'erreur à ces marques. La vérité est simple, humble, & veut de la dépendance. Vous ne pouvez trop leur inspirer de prendre un Confesseur bien approuvé par les supérieurs, & point soupçonné de nouveautés. Elles n'ont point d'affaire plus pressée en sortant d'ici. Elles y sont solidement instruites : ceux qui leur donneront d'autres maximes, doivent leur être suspects. Il faut sur-tout éloigner de cette maison tous les écrits qui pourroient y introduire l'erreur. Vous savez, ma chere fille, ce qui a donné entrée à Me. Guion chez vous ; & vous savez aussi les suites

de ſon commerce. J'ignorois entiérement combien cette femme étoit dangereuſe. Cependant c'étoit une imprudence à moi de laiſſer entrer chez vous une perſonne dont je n'avois pas bien examiné la conduite. Que ma faute vous inſtruiſe. Soyez plus circonſpecte que moi. Vous avez vu la peine que votre Evêque a eue à détruire ici ſes maximes, & à ſupprimer ſes livres & ſes écrits. Il me parut qu'il ſuffiſoit pour vous qu'il les déſapprouvât : & vous devez vous en tenir toujours à la déciſion de vos ſupérieurs. Je n'aurois pas voulu faire d'autre conſultation, s'il n'y avoit eu que l'intérêt de votre maiſon. Mais le bruit que cette affaire faiſoit à Paris & à la Cour, me fit croire que le Roi en auroit connoiſſance, & ne manqueroit pas de m'en parler. C'eſt ce qui m'obligea de conſulter, pour être en état de répondre au Roi. Je choiſis pour cela M. l'Evêque de Meaux, M. l'Evêque de Châlons, Mr. Jolly, le Pere Bourdaloue, M. Tronſon, & nos chers amis, Mrs. Tiberge & de Briſacier. Si j'avois ſu quelque choſe de meilleur, je m'y ſerois adreſſée. Je les priai par écrit de me mander leur ſentiment ſur les Livres & ſur les manuſcrits qui contenoient cette illuſion qu'on nomme Quiétiſme. Vous avez leurs

réponſes. Celle de Mr. de Meaux n'y eſt point, parce que je le conſultai de vive voix. Il fut de même avis que les autres, & ce qu'il écrivit depuis le prouve bien. Le Roi me parla, comme je l'avois prévu ; & ceux qui l'avoient informé des premiers bruits du Quiétiſme, voulurent en accuſer les gens de la Cour qu'il conſidere le plus, & avec leſquels j'ai le plus de commerce. Ils connoiſſoient en effet Madame Guion, & l'eſtimoient. Mais dès qu'ils la virent ſoupçonnée d'une mauvaiſe doctrine, ils voulurent conſulter ſes Livres, & conſulterent en effet divers Docteurs & Prélats. Cette docilité me confirma dans l'eſtime que j'avois pour eux. L'Abbé de Fénelon ſe joignit à M. de Châlons & à M. de Meaux ; & tous enſemble examinerent à Iſſy, huit mois durant, les Livres, les manuſcrits, les Maximes, & la Vie de Me. Guion. Ces aſſemblées commençoient par la priere, & finiſſoient par elle. On n'y portoit aucune paſſion ; on ne cherchoit que la vérité. On travailloit enſemble, on travailloit ſéparément : on conféroit ſans précipitation & ſans préjugé. Pendant ce temps-là, M. l'Archevêque de Paris condamna les Livres de Me. Guion. Nos Examinateurs approuverent cette cenſure. En-

fin, après les huit mois accomplis, après beaucoup de prieres & de facrifices offerts, ils fignerent tous quatre la condamnation des propofitions. Ils firent enfuite ces mêmes condamnations dans leur Diocefe. Que cette expérience vous mette fur vos gardes, pour ne pas donner entrée chez vous aux nouveautés. Les Livres, les Confeffeurs, les écrits donnés myftérieufement, font les moyens dont le menfonge fe fert pour troubler la paix de la confcience. Les filles en font très-fufceptibles. Gardez les vôtres avec une vigilance qui aille jufqu'à la défiance, & demeurez dans votre piété fimple. Soyez foumifes à vos fupérieurs; ne foyez point curieufes. Nous fommes ignorantes; mais il n'importe, puifque nous n'avons qu'à nous laiffer conduire. Dieu ne nous demandera point fi nous avons beaucoup fu, mais fi nous avons beaucoup fait.

Entretien X.

UN jour que Madame venoit de faire un acte de charité très-confidérable, je lui dis: Mais, Madame, il faudra vous nommer la mere des pauvres!

Pour bien faire l'aumône, me répon-

dit-elle, il faut souffrir du soulagement qu'on donne aux autres. Ma place empêche que je ne manque de rien. Mes charités sont pour moi un si grand plaisir, qu'elles ne sauroient être un mérite. Que je me trouverois heureuse, s'écria-t-elle d'un ton pénétré, si je pouvois devenir pauvre à force de secourir les pauvres! Je n'aime point les voyages de Marly: je n'y puis faire aucun bien. A Fontainebleau, j'ai mes pauvres d'Avon; je n'aime que les lieux où je puis répandre de l'argent.

Avec ces sentiments généreux & chrétiens, lui dis-je, il seroit bien à desirer que vous fussiez riche; les malheureux y gagneroient.

Je pourrois l'être sans doute, me répondit-elle: & hier il ne tint qu'à moi d'avoir cent mille écus de rente. J'étois avec le Roi dans son carrosse. Il me dit: Mais, Madame, vous n'avez rien. Il me pressa plus qu'il n'a jamais fait. Vous m'allez bien gronder. Je le priai de ne point s'inquiéter là-dessus, & que j'avois assez, & que plus de bien ne me rendroit pas réellement plus riche. Les revenus du Roi appartiennent au Royaume. C'est delà qu'il les tire, c'est-là qu'il doit les renvoyer. Ils doivent être employés aux be-

foins des peuples, & non au luxe d'une femme. Je dis luxe, parce que dans l'état où je suis, ne pouvant jamais parvenir à prendre sur mon nécessaire, toutes mes aumônes ne sont qu'une espece de luxe, bon & permis, à la vérité, mais sans mérite. Et voilà, ma chere fille, les inconvénients de ma place. Il y a des vertus qui deviennent impossibles. Méfiez-vous donc de toutes les fortunes que l'on fait au chevet des Rois.

J'en ai fait une étonnante. Mais ce n'est pas mon ouvrage. Je suis où vous me voyez, sans y avoir tendu, sans l'avoir desiré, sans l'avoir espéré, sans l'avoir prévu. Je ne le dis qu'à vous, car le monde ne le croiroit pas. Je fus ce qu'il en pensoit, dès le moment de mon élévation. Un jour le Maréchal de Créqui prit à part l'Abbé Testu, & lui dit : *Or çà, Monsieur, parlons de cette fortune-là. Il faut que cette femme ait bien de l'esprit, pour avoir imaginé au coin de son feu un projet si brillant & si bien conduit.* L'Abbé Testu m'avoit connue dans tous les temps, & savoit que j'étois fort éloignée de former le projet, je ne dis pas d'être où je suis, mais un simple projet de fortune. Il savoit que je suis, & incapable d'intrigues, & très-bornée dans mes vues. Il

vouloit donc lui persuader que ce n'étoit pas moi qui avois conduit ma fortune ; que si je m'en étois mêlée, elle n'auroit pas marché si bien ; que je n'avois fait que m'abandonner aux événements & à la Providence. Il lui en détailloit les preuves, en lui en montrant les progrès. Mais le Maréchal prenoit pour une profonde habileté, ce que l'Abbé lui remontroit être une imprudence, si j'avois eu un projet. Il admiroit ma magnanimité, la profondeur de mes desseins, l'adresse avec laquelle j'avois abusé tous mes amis. Oh ! non assurément, je ne me suis pas mise où je suis. Je ne l'aurois ni pu ni voulu. Mais voilà comme les hommes jugent !

Il en est de cela comme de St. Cyr, qui est devenu insensiblement ce que vous le voyez aujourd'hui. Je vous l'ai souvent dit : je n'aime point les nouveaux établissements. Il vaudroit mieux soutenir les anciens. Cependant, sans presque y penser, il se trouve que j'en ai fait un nouveau. Tout le monde croit, que la tête sur mon chevet, j'ai fait ce beau plan. Cela n'est point. Dieu a conduit St. Cyr par degrés. Si j'avois fait un plan, j'aurois envisagé toutes les peines de l'exécution, toutes les difficultés, tous les dé-

tails. J'en aurois été effrayée. J'aurois dit : cela est fort au-dessus de moi. Et le courage m'auroit manqué. Beaucoup de compassion pour la Noblesse indigente, parce que j'avois été orpheline & pauvre moi-même, un peu de connoissance de son état, me fit imaginer de l'assister pendant ma vie. Mais en projettant de faire tout le bien possible, je ne projettai point de le faire encore après ma mort. Ce ne fut qu'une seconde idée, qui naquit du succès de la premiere. Puisse cet établissement durer autant que la France, & la France autant que le monde! Rien ne m'est plus cher que mes enfants de St. Cyr. J'en aime tout jusqu'à leur poussiere. Je m'offre avec tous mes gens pour les servir ; & je n'aurai nulle peine à être leur servante, pourvu que mes soins leur apprennent à s'en passer. Voilà où je tends, voilà ma passion, voilà mon cœur.

Entretien XI.

MAdame s'entretenant avec Mlle. d'Aumale & avec moi, nous tâchâmes de faire tomber la conversation sur divers événements de sa vie, afin d'en tirer, sans qu'elle s'en apperçût, des par-

ticularités intéressantes, dont elle seule pouvoit donner connoissance. Nous la remîmes donc de concert sur les commencements de sa faveur. Elle nous répéta ce qu'elle nous avoit déja souvent dit, que, sans l'assurance que les gens de bien, & sur-tout son directeur, lui avoient donnée, que Dieu la vouloit à la Cour, elle n'y seroit jamais demeurée, & qu'elle auroit fait quelque échappée imprudente pour s'en retirer, plutôt que d'y rester.

Mais, ajouta-t-elle, quand je commençai à voir qu'il ne me seroit peut-être pas impossible d'être utile au salut du Roi, je commençai aussi à être convaincue que Dieu ne m'y avoit amenée que pour cela : & je bornai-là toutes mes vûes. Je déplaisois fort au Roi dans les commencements : il me regardoit comme un bel-esprit, à qui il falloit des choses sublimes, & qui étoit très-difficile à tous égards. Et Madame d'Heudicourt lui ayant dit sans malice, au retour d'une promenade, que Me. de Montespan & moi avions parlé, devant elle, d'une maniere si relevée, qu'elle nous avoit perdues de vue, cela lui déplut si fort, qu'il ne put s'empêcher de le marquer ; & je fus obligée d'être quelque temps sans paroître devant lui.

Mais, Madame, lui dis-je, ne vous craignoit-il pas comme prude, & du côté des mœurs ?

Oh non ! dit Madame. Le Roi ne haïssoit pas que l'on fût sage : & cela marque bien que la foiblesse & l'ignorance l'avoient entraîné dans ces galanteries où il passa sa jeunesse. Il aimoit la vertu, la retenue, la modestie, & toutes les qualités particulieres à notre sexe ; & si dès le commencement il avoit trouvé des femmes qui lui eussent parlé comme il faut, & avec la fermeté qu'inspire la sagesse, il ne s'en seroit pas écarté, ou bien il y seroit promptement revenu. Ses commerces malheureux étoient bien avancés, quand je fus connue de lui ; & je n'y suis jamais entrée.

Mlle. d'Aumale lui demanda, si ce que l'on racontoit de la prédiction de sa grandeur future, étoit vrai ?

Oui, dit-elle, c'étoit une espece d'architecte, qui me dit pendant que j'étois encore à Paris, & fort éloignée de la faveur, que j'aurois un jour les plus grands honneurs auxquels une femme pût parvenir, plus de bien que je n'en avois alors, mais jamais à proportion de mon état, & que ce seroit toujours l'endroit le plus foible pour moi. Je le dis à quelques-unes

de mes amies, qui en rirent comme moi. Cependant tout ce que cet homme m'avoit prédit, m'eſt arrivé.

Croirez-vous bien, ajouta-t-elle, que le principe de cette étonnante fortune, à laquelle je n'avois jamais penſé, a été le zele que Me. de Monteſpan remarqua en moi pour Me. d'Heudicourt, notre amie commune, chez qui elle m'avoit vue ſouvent? Je faiſois-là les mêmes choſes que chez Me. de Montchevreuil. Jamais ſix heures ne me trouvoient au lit. Et pendant que la maîtreſſe du logis dormoit juſqu'à midi, je donnois ordre à tout, & ſouvent même j'aidois les ouvriers. Je me ſouviens que lorſqu'elle ſe maria, je fus ſi occupée d'elle, que je m'oubliai entiérement, & me laiſſai voir à toute la Cour qui vint à ſes noces, auſſi négligée & auſſi laſſe qu'une ſervante. On s'en apperçut enfin : on me mit promptement dans une chambre, pour m'habiller à mon tour; & quand je rentrai, Madame de Monteſpan, ni perſonne ne me reconnut : tant on me trouva différente de moi-même : le tout, ſelon ma coutume, pour obliger mes amies, par goût pour le travail, & point par intérêt; car je n'en pouvois rien attendre. Ce goût m'eſt reſté. Un jour je fus long-temps par terre

à devider des fusées, à compter des pelotons, à mettre mon ouvrage en ordre avec une vivacité qui me fatiguoit, mais qui ne me rebutoit pas. Le Roi & ses Ministres étoient dans ma chambre, & me disoient : *Vous êtes aussi occupée de vos pelotons, que nous le sommes des affaires de l'Europe.*

Dans le temps que je n'avois que des meubles d'emprunt, j'étois bien éloignée de croire que Me. de Montespan seroit, après Dieu, la premiere cause de cette haute fortune que j'ai faite, & qui m'étonne moi-même. Elle étoit alors fort sage, & disoit même en parlant de la Valliere : *Si j'étois assez malheureuse pour que pareille chose m'arrivât, je me cacherois pour le reste de ma vie.* Nous avons vu qu'elle a dans la suite pensé bien autrement.

Pour en revenir à ce que je vous disois, si Me. de Montespan ne m'avoit connue de ce tempérament infatigable & de ce caractere vrai, elle ne m'auroit pas choisie pour l'emploi que le Roi me confia sous le dernier secret. Une Dame de votre connoissance étoit de leur confidence ; & pour rien au monde, je n'aurois voulu y être comme elle y étoit. Ils ne la choisirent pourtant pas pour l'exé-

cution de leur dessein, parce qu'ils savoient qu'il n'appartient qu'aux personnes vertueuses d'être discretes. Ils me vinrent chercher au moment que je ne pensois certainement à rien de pareil. Cette sorte d'honneur assez singulier m'a coûté des peines, des soins infinis. Je montois à l'échelle pour faire l'ouvrage des tapissiers & des ouvriers, parce qu'il ne falloit pas qu'ils entrassent. Les nourrices ne mettoient la main à rien, de peur d'être fatiguées, & que leur lait ne fût moins bon. J'allois souvent de l'une à l'autre, à pied, déguisée, portant sous mon bras du linge, de la viande, & je passois quelquefois les nuits chez un de ces enfants malades dans une petite maison hors de Paris. Je rentrois chez moi le matin par une porte de derriere; & après m'être habillée, je montois en carrosse par celle de devant, pour aller à l'hôtel d'Albret ou de Richelieu, afin que ma société ordinaire ne sût pas seulement que j'eusse un secret à garder. On le sut. De peur qu'on ne le pénétrât, je me faisois saigner pour m'empêcher de rougir. Je maigrissois à vue d'œil. Me. de Montespan avoit tant d'indifférence pour cette pénible éducation, que lui ayant écrit que le feu avoit pris à la maison, & qu'elle don-

nât des ordres pour en réparer ſecretement les ravages, elle me répondit qu'elle en étoit bien-aiſe, parce que le feu portoit bonheur.

Voilà, ajouta-t-elle, comment la Providence nous conduit inſenſiblement, & ſans que nous nous en appercevions, juſqu'où elle veut nous mener. Mais quand je repaſſe tout cela, je ne laiſſe pas d'avoir de la crainte.

Voilà pourtant, repris-je, dans cette conduite de Dieu, bien des ſujets de confiance. Car au milieu de votre proſpérité, il vous a toujours ſoutenue de ſa main, & préſervée dans les occaſions les plus périlleuſes. Mais je ſuis frappée d'une penſée; c'eſt qu'il me ſemble que Dieu ne laiſſoit pas de riſquer quelque choſe avec vous. Car vous auriez fort bien pu ne pas faire un ſi bon uſage de toutes vos proſpérités, & vous perdre au lieu de vous ſauver. Oui, dit Madame, en ſouriant: il ne laiſſoit pas de riſquer quelque choſe. Puis elle ajouta: Ah! il ne riſquoit rien: il ſait bien ce qu'il fait. Il m'a ſoutenue d'une maniere admirable. On le ne croira jamais. Il eſt déſagréable de vivre avec des gens de qui l'on n'eſt pas connue, qui n'ont point été de la vie qu'on a menée, qui n'ont point ſuivi les

intrigues où l'on s'eſt trouvé ; en un mot, qui ſont d'un autre ſiecle que vous. Et voilà ce que je gagne à vivre ſi long-temps!

Mlle. d'Aumale lui dit : Voilà, Madame, un livre que je deſtine pour écrire votre vie, parce qu'on la fera un jour. Et comme on ne l'écrira pas ſelon la vérité, vous devriez, Madame, l'écrire vous-même. Une conſcience auſſi délicate que la vôtre, doit ſe faire un devoir de prévenir les choſes fauſſes que les Hiſtoriens débiteront de vous d'après vos ennemis.

Je voudrois bien, lui répondit Me. de Maintenon, glorifier Dieu par qui j'ai fait quelque bien, ſi j'en ai fait. Je voudrois qu'on ſût tout ce qu'il a fait pour moi. Mais je ne puis tout dire, & je ſuis hors d'état de rien prouver. Ma vie, qui étant remplie des effets de la Providence, ſeroit agréable à ceux qui aiment Dieu, ſeroit fort ennuyeuſe à ceux qui y chercheroient des intrigues, des événements. Cette vie n'eſt point faite pour ce ſiecle. Pourroit-on croire que dans ma faveur, je n'ai jamais ſongé à moi; que je n'y étois que pour les autres; que je penſois ſans ceſſe à mettre par-tout la paix; que je donnois un conſeil contre mon ami, quand le bien de l'Etat le vouloit; que

je sollicitois une grace pour mon ennemi, quand c'étoit le mieux? Quand ils le croiroient, quel amusement trouveroient à lire ces choses, ceux qui n'aiment qu'une lecture agréable? Je regarde ma vie comme un miracle, quand je pense que je suis née très-impatiente, & que jamais le Roi ne s'en est apperçu, quoique souvent je me sois sentie à bout, & prête à tout quitter; que je suis née franche, & qu'il m'a fallu toujours dissimuler. Dans les premieres années de ma faveur, je me fâchois quelquefois, quand le Roi ne m'accordoit pas ce que je demandois pour mes parents & pour mes amis. Après cela, j'ai été vingt-six ans sans dire un mot qui marquât le moindre chagrin. Quelquefois j'étois outrée, & prête à sortir de la Cour. Il n'y a que Dieu qui sache ce que j'ai souffert. Je pleurois seule; le Roi entroit dans ma chambre : il me voyoit un visage riant : ma bonne humeur revenoit : il me croyoit très-heureuse & très-contente. Mon dessein a été d'abord de le retirer des femmes, & ensuite de le donner à Dieu. Je n'aurois pu y réussir, si je n'avois été extrêmement complaisante & toujours égale. Il auroit cherché du plaisir ailleurs, s'il n'en avoit trouvé avec moi. J'étois-là pour le sanctifier,

& non pour le faire souffrir, Et delà la résolution que je pris, & que j'ai bien gardée, de me voir contredite & gênée sans me plaindre. Pour peu que je me fusse plainte, il m'auroit tout accordé. Mais outre qu'il y auroit eu une espece de tyrannie dans ce procédé, Dieu ne m'avoit point élevé pour gouverner l'Etat, ou pour distribuer les graces. Voyez, Mademoiselle, si la lecture de semblables traits seroit fort amusante. Il n'y a que les Saints qui puissent y prendre plaisir. Je n'écrirai donc point ma vie; car il faudroit ne rien taire : & encore une fois, je ne veux pas tout dire; & ce que je dirois, ne seroit pas cru.

LETTRES DIVERSES.

N°. XIV.

LETTRE *de Mr. le Duc de St. Aignan à* LOUIS *XIV.*

SIRE,

J'Ose me flatter que je n'importunerai pas Votre Majesté en me donnant l'honneur de lui écrire sur les grandes & signalées victoires qu'elle remporte tous les jours. Sera-t-elle fatiguée par les marques du zele d'un fidele serviteur, au milieu des acclamations publiques ? Et pourquoi triompheroit-elle, si elle vouloit qu'on ne ne lui dît rien sur ses conquêtes ? D'ailleurs, Sire, en vérité, votre gloire m'éblouit ; votre épée lasse ma plume, & le bruit éclatant que fait la renommée en publiant vos louanges, empêchera peut-être que je ne sois écouté. Mais quel moyen de pouvoir se taire ? & comment cacher ma satisfaction, en voyant mon auguste Maître prêt à le deve-

nir de tant de Nations ? Je n'ose plus parler, Sire, ſur cette valeur intrépide, mais incorrigible, qui a fait encore pis à Cambray qu'elle n'avoit fait à Valenciennes : & je vois bien que je ſuis deſtiné à paſſer avec de cruelles inquiétudes dans la paix, tous les jours que Votre Majeſté paſſera dans la guerre. Plût à Dieu, Sire, que vous fuſſiez de retour à Verſailles ! Vous n'y ſeriez pas moins le vainqueur de Flandres, que vous le ſerez à la tête de vos armées. Et ſans porter vous-même la terreur & la mort à vos ennemis, votre invincible nom ſuffiroit pour les ſurmonter. Cependant, Sire, je ne ſais quaſi par où louer Votre Majeſté. Forcer de toutes parts les meilleures Places, gagner des batailles, vaincre par-tout, n'être jamais vaincu, ſe voir la crainte de ſes ennemis, l'appui de ſes voiſins, les délices de ſes ſujets, l'admiration de l'Univers ; que peut-on deſirer de plus ? Et quel bonheur pourra s'égaler au mien, ſi vous me faites l'honneur de me croire au point où je le ſuis, Sire, &c.

Paris, 13 d'Avril 1677.

RÉPONSE.

RÉPONSE.

Mon Coufin, je connois trop bien le fond de votre cœur, pour douter de votre joie dans les favorables fuccès dont il plaît à Dieu de bénir mes armes. Je ne fuis pas moins perfuadé de vos inquiétudes pour les fatigues & les accidents où l'on eft obligé de s'expofer en des expéditions comme celle-ci. Mais vous jugez bien qu'on ne peut réuffir autrement. Et après tout, vous conviendrez qu'il faut toujours faire fon devoir, & du refte, fe recommander à Dieu. Je le prie de vous avoir, mon Coufin, en fa fainte & digne garde.

A Dunkerque, le 27 d'Avril 1677.

LETTRE de Mr. le Duc de Saint-Aignan.

SIRE,

NE pourrons-nous jamais nous abandonner à la joie, fans la trouver mêlée d'inquiétude & de crainte? Et ne faurions-nous apprendre que Votre Majefté emporte les meilleures places l'épée à la main, fans favoir en même-temps combien elle s'y eft expofée! Bon Dieu!

Sire, ne vous lafferez-vous jamais de faire trembler vos ferviteurs, auffi-bien que vos ennemis? Faut-il que, malgré moi, j'ofe blâmer Votre Majefté dans un temps où elle reçoit des louanges de toute la Terre? Pardonnez, Sire, à l'ardeur de mon zele les premiers mouvements qu'il ne m'eft pas poffible de retenir; & permettez-moi de dire, que fi j'ai beaucoup de paffion pour la gloire de Votre Majefté; je n'ai pas moins de refpectueufe tendreffe pour fa perfonne facrée. Songez, au nom de Dieu, Sire, que plus vous êtes grand & victorieux, plus cet Etat doit fouhaiter votre confervation. Mes vœux & mes fouhaits feroient bien de voir votre Majefté maîtreffe de tout l'Univers. Mais, en vérité, j'aimerois quafi mieux qu'elle le pût être de fon grand courage. Si le Ciel accorde à mes prieres, comme je le veux efpérer, ce que je lui demande tous les jours avec ferveur, Votre Majefté n'aura rien à defirer en fes profpérités; & quand il ne s'agira pour y contribuer, que de prodiguer mon fang & de hafarder ma vie, vous connoîtrez toujours que je fuis fans réferve, &c.

RÉPONSE DU ROI.

Mon Coufin, vous avez un art admirable, pour me témoigner votre joie dans la profpérité de mes armes. C'étoit autrefois par des éloges, maintenant c'eft par des frayeurs du péril & des fatigues où vous dites que je me fuis expofé pour me rendre maître de Valenciennes; mais je n'ai pas de peine à démêler ces différents mouvements de votre cœur; je les réunis tous dans le feul principe de votre zele pour ma perfonne, & je les reçois avec un agrément dont vous devez être fatisfait. Cependant je prie Dieu, &c.

Au Camp devant Cambray, le 27 Mars 1677.

Signé LOUIS.

N°. XVIII.

Extrait d'une Lettre de Mr. le Maréchal de Luxembourg au Roi.

Août 1672.

LES chofes en cet état, les ennemis étant fortis des bois, & étant venus fort près de nous, pofer les chevaux de

Friſe, derriere leſquels ils faiſoient un feu très-conſidérable, tout le monde, d'une commune voix, propoſa de mettre nos meilleures pieces en œuvre, & de faire avancer la brigade des Gardes. L'ordre ne lui en fut pas ſitôt donné, qu'elle marcha avec une fierté, qui n'étoit interrompue que par la gayeté des Officiers & des ſoldats. Eux-mêmes auſſi-bien que tous les Généraux, furent d'avis de n'aller que l'épée à la main, & c'eſt comme cela qu'ils marcherent. Les Gardes Suiſſes, imitateurs des François, marcherent avec la même gayeté & la même hardieſſe. Les ennemis ne purent tenir contre la contenance qu'avoit la brigade des Gardes: je dis contenance, parce qu'elle ne tira pas un ſeul coup. Mais la vigueur avec laquelle elle alla aux ennemis, les ſurprit aſſez, pour qu'ils ne fiſſent qu'autant de réſiſtance qu'il en falloit pour en être joints, & au même temps, tués de coups d'épées & de piques. Tous les Gardes étant entrés dans les bataillons ennemis, d'Avejean mena cette brigade avec toute la capacité & toute la valeur qu'on devoit attendre de lui. Il n'y eut pas un Commandant de bataillon qui ne ſuivît ſon exemple, & qui ne doive être loué, auſſi-bien que tous les Capitaines,

&généralement tous les autres Officiers; & on peut dire que si ce Régiment avoit été comme un autre de l'armée, il auroit mérité de devenir le Régiment des Gardes de Votre Majesté, puisque, hors celui des Gardes Angloises, cette brigade a battu tous les autres Régiments des Gardes d'Angleterre.

N°. XIX.

Lettres de Louis XIV à Madame de Maintenon.

LETTRE I.

(1) JE profite de l'occasion du départ de Montchevreuil, pour vous assurer d'une vérité qui me plaît trop pour me lasser de vous la dire; c'est que je vous chéris toujours, & que je vous considere à un point que je ne puis exprimer; & qu'enfin, quelque amitié que vous ayez pour moi, j'en ai encore plus pour vous, étant de tout mon cœur tout-à-fait à vous.

Signé LOUIS.

(1) Cette Lettre est sans date: c'est le seul billet doux de Louis XIV à Me. de Maintenon.

LETTRE II.

(1) *Au Camp deuant Mons, le 9 Avril 1691, samdy a 10 heures du matin.*

JE nescris ce billet que pour marquer lordinaire, car je despeschrai bientost de Lisle qui uous portera ce que je pense pour uotre uoiage; je me porte assés bien, je uas uoir ajourduy une partie de larmée, & je feray en estat de partir jeudy matin, pour me rendre samedy au soir à Compiegne, ou jauré le plesir de uous uoir; je souhaitte que ce soit en bonne sanсté. La capitulation a este signèe, uoilà une grande affaire finie. Jaurai ojorduy une porte a midy, & la garnison sortira demin mardy a midy; remerciés bien Dieu des graces qu'il me fait. Je crois que uous le ferés avec plesir.

---

(1) J'ai copié moi-même ces Lettres sur les originaux, & je les donne avec leurs fautes. Louis XIV formoit l'*n* comme un *u*, & *l* comme une *f*. Me. de Maintenon brûla toutes les Lettres du Roi.

LETTRE III.

LE Gentilhomme de Lauzun naiſt pas encore arriué, mais il vient darriuer un courier de Breſt, party long-temps après ledit Gentilhomme, qui aporte que le Major de Surloben eſt arrivé auec un paſſeport de Lauſun acauſe de ſa maladie, qui dit que le canon eſtoit desja embarqué, que le treſor a pery, & que, que ſes meſures eſtoient priſes pour embarquer ſes troupes, pour le repaſſer en France. Je croy que uous ne ſerés pas faſchée de ſavoir leſtat des choſes, quoy quelles ſoyent pas trop bonnes, ils manquoient de uiures & de toute autre choſe. Le treſor pery eſt le mien, & non pas ſeluy du Roi dangleterre.

LETTRE IV.

LE Major de larmée nauалle uient d'arriuer, Uillette a obligé les ennemis de bruſler 4 des 6 uaiſſaux quil ſuiuoit, & les 2 autres ſont eſchoués; enfin, il y en a de bruſlés ou coulés a fons, 14 uaiſſeaux, & les uaiſſeaux legers en ſui-

vent encore 4 incomodés; je n'en ai aucun hors de combat, le Major croit que par le uend qu'il faisoit a la mer, que les ennemis retireront le reste de leurs uaisseaux dans leurs ports, & que Tourville mouillera uenant des dunes; Chateaurenaud est arrivé a Brest auec tous mes uaisseaux & beaucoup dautres Anglais, chargés de 12 milles Irlandois; je croy que uous ne serés pas faschée de sauoir cette nouuelle.

LETTRE V.

A neuf heures.

LEs ennemis ont fait une deffente a Ramarent, mais ils ont estés taillés en piece, par les troupes de marine, qui gardoient ce poste. Lon a fait 500 prisonniers, & tues 6 ou 7 cents; lon a pris un uaisseau eschoué, Talmac, qui commendoit, a esté tué, baucoup de leurs gros uaisseaux ont esté fort incommodés; on dit quils en ont bruslés un quils ne pouuoient enmener, & que quelques chaloupes a bombes ont esté coulées a fonds: ils ont mis a la uoile, & se sont retirés; & je sens une grande joie de ce qui sest passé, que vous partagerez sans

doute avec moy ; je croy que les Dames de St. Louis ne feront pas fachées dapprendre cette nouuelle, qui eſt tres-conſiderable dans cette conjoncture.

LETTRE VI.

A onze heures.

IL uient darriver un Courier du Mal de Catinat, qui maporte la nouuelle de la conclufion de la treue, les oſtages ont eſtés donnés. Teſſé & Bouſoles de ma part, le C. Tane & le Mrs. Daiſe de Selle de Sauoie ; j'ai cru que uous ne feriés pas faſché de ſauoir une nouuelle, qui marque la bonne foi du Duc de Sauoie, & que les affaires aproche fort de ſa concluſion ; le neueu du Mal de Touruille uient darriuer, qui eſt party jeudy de la flotte, qui dit quon les pourſuiuoit encores, que Villette eſt après 6 uaiſſeaux deſmatés qui fuient ; il a dix uaiſſeaux, & le uend bon, on a ueu couler a fons ou bruſler 8 uaiſſeaux, dont 6 Hollandois & 2 Anglois. La place capitule, on a pris cette nuit la corne ſans réſiſtance ; uoila ce que jai apris de bon, que je vous mande dans le moment : remercions Dieu.

LETTRE VII.

JE croy que uous ne ferés pas faſchée de la nouuelle que je uiens de receuoir, Mr. de Uandome, auec 1200 chlx, a battu toutte la caualerie ennemie, au nombre de 4500; tous les Officiers Gaux y ont fait merueille; Longueual y a eſté bleſſé, uous en ſaurés tantoſt dauantage. Je ne pouray eſtre chez uous qu'a 3 heures, prenes des meſures pour euiter les importuns. Je ſuis très-faché de ce retardement, mais le conſeil ne finira pas plutoſt.

LETTRE VIII.

A neuf heures & demie.

JE uiens dauoir nouuelle que la citadelle de Palamos ſeſt rendue, & que le Gouuerneur & toutte la garniſon, au nombre de 14 cents hommes, ſont priſonniers de guerre. Il n'y a rien eu en Flandres, depuis que je uous ay quittée. Jay change de reſolution pour ma journée, le beau tems qu'il fait, mempeſche daller a St.

Germain, je remettray ce uoiage a demin, & pour ojourduy je difneray au petit couuert, jirai a la chaffe, & je me rendray a fix heures & demie à la porte de St. Cir du parc ou je feray trouuer mon grand caroffe; jefpere que uous my uiendrez trouuer, avec telle comp^e. qu'il uous plaira, nous nous promenerons dans le parc, & nous nirons point a Trianon en reuenant demin de St. Germain; jirai a St. Cir au falut en habit deffent, & nous reuiendrons enfemble : uoila ce que je croy de mieux.

LETTRE IX.

JE uous enuoie une rélation imprimée que la C. de Grammont ne fera pas fafchée de uoir, fon frere n'eftant que pris, je fait quelle eft a St. Cir; c'eft pourquoi je me preffe de uous aprendre fes nouuelles, qui ne ualoient pas la peine de uous eftre mandée fi promtement fans cela.

Les ennemis fe font retirés, & le Roi d'Efpagne eft maiftre de Madrid; j'ay cru que uous ne feriez pas fafchée de fauoir cette nouuelle, en attendant que vous fachiés un plus grand détail.

LETTRE X.

A midi.

LA pais neſt pas encore faitte, mais elle ſera bientot ſignée; le Prince Eugene eſt reuenu a Raſtat, & Villars y alloit retourner; on eſt daccort de tout, & jordonne a Villars de ſigner; j'ai cru que vous ne ſeries pas faſchee de ſavoir cette bonne nouuelle quelques heures pluſtoſt, il ne faut rien dire, ſi ce n'eſt que le Prince Eugene eſt revenu a Raſtat, que les conferences ſe recommence. Je ne doute pas de la pais. Je m'en rejouis avec uous. Remercions bien Dieu.

N°. XX.

PREMIERE LETTRE

de l'Electeur de Cologne, JOSEPH CLEMENT, *à Me. de* MAINTENON.

A Namur, ce 9 Juillet 1711.

MADAME,

VOUS savez que ce qui m'a fait jusqu'ici regarder mes malheurs avec constance, a été la bienveillance dont il a plu à SA MAJESTÉ TRÈS-CHRÉTIENNE de m'honorer, comme la chose du monde la plus précieuse pour moi; mais ayant appris par M. l'Electeur de Baviere, mon très-cher frere, que par de faux rapports, j'ai eu le malheur de perdre ses bonnes graces, j'en ai un si sensible déplaisir, que pour me disculper envers elle, j'oublie en ce moment, Madame, la défense que, vous m'avez faite de vous écrire, pour vous prier très-instamment de vouloir bien jetter les yeux sur le Mémoire ci-joint, qui vous instruira amplement de l'affaire dont il s'agit, quoique je ne doute pas que Messieurs les Ministres ne

vous en ayent déja informée. Après avoir reconnu par-là mon innocence, & la droiture de mes intentions, j'efpere, Madame, que vous ferez ma protectrice, comme vous avez eu la bonté de me le promettre, pour que je puiffe me juftifier auprès du Roi, & le défabufer des mauvaifes impreffions qu'on lui a données de ma conduite. J'ofe vous en fupplier très-humblement; & cependant, je demeure avec autant de confiance que de refpect, Madame, votre très-foumis ferviteur & ami.

Signé JOSEPH-CLÉMENT,
Électeur de Cologne.

N°. XX.

SECONDE LETTRE

Du même à la même.

MADAME,

SI j'avois fuivi mon penchant, je me ferois donné quelquefois l'honneur de vous écrire, pour vous demander la continuation de vos bontés; mais la déférence que j'aurai toute ma vie pour vos

volontés, & la crainte de vous déplaire, m'ont retenu jusqu'à présent; & si je fais aujourd'hui quelque chose contre vos ordres, Madame, vous ne devez l'attribuer qu'à l'affreuse nécessité & à la cruelle situation où je me trouve. Il est naturel aux enfants de recourir dans leurs pressants besoins à la favorable assistance de leur mere; & comme vous avez bien voulu m'assurer que vous m'en serviriez dans l'occasion, j'espere que votre puissante protection, Madame, laquelle j'implore, pourra me retirer promptement de l'abyme où je suis. Madame la Marquise de Dangeau expliquera qu'il s'agit de mes subsides, dont au lieu de cent quatre mille cinq cents livres que je devrois, en vertu de mon Traité, toucher tous les mois, je ne reçois qu'aux environs de la moitié; & mettant toute ma confiance en votre apui, je demeure avec la vénération la plus respectueuse, Madame, votre très-soumis serviteur & ami.

Signé JOSEPH-CLÉMENT,
Électeur de Cologne.

A Valenciennes, ce 26 *d'Août* 1712.

N°. XXII.

TROISIEME LETTRE

Du même à la même.

A Valenciennes, ce 13 *Decembre* 1712.

MADAME,

ON ne peut être plus ſenſible que je le ſuis aux bontés que vous me témoignez par l'obligeante lettre dont vous m'avez honoré. J'eſpere que vous daignerez m'accorder votre protection dans toutes les occaſions où j'en pourrai encore avoir beſoin à l'avenir ; mettant toute ma confiance en votre favorable appui, je ne négligerai rien, Madame, pour mériter cette glorieuſe protection, & pour vous donner autant qu'il dépendra de moi des preuves effectives du dévouement reſpectueux avec lequel je ſerai toute ma vie, Madame, votre très-ſoumis ſerviteur & ami.

Signé JOSEPH-CLEMENT,
Électeur de Cologne.

N°. XXIII.

QUATRIEME LETTRE

Du même à la même.

A Paris, ce 9 Décembre 1714.

MADAME,

SI jamais j'ai été ſenſible à quelque joie, ç'à été en recevant l'obligeante Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire : permettez, Madame, que je vous en rende mille graces, & que je vous prie très-inſtamment de me continuer toujours cette précieuſe bienveillance dont il vous plaît de m'honorer. Je vois les affaires d'une aſſez bonne diſpoſition pour moi, & il n'y a maintenant qu'à en venir à une prompte exécution, pour me faciliter les moyens de retourner inceſſamment dans mes Etats, où ma préſence eſt ſi néceſſaire pour le ſervice de S. M. Très-Chrétienne, autant que pour mes intérêts. Que ne m'eſt-il permis avant mon départ, Madame, de prendre congé de vous, & de vous

assurer moi-même, comme je prends la liberté de faire par cette Lettre, que je serai toute ma vie, avec autant de reconnoissance que de respect, Madame, votre très-soumis serviteur & ami.

Signé JOSEPH-CLÉMENT, Electeur.

N°. XXIV.

MEMOIRE.

LE Roi a témoigné à S. A. E. de Baviere, qu'il n'étoit pas content que les troupes de S. A. S. E. de Cologne ne soient pas entrées en campagne quand on a assemblé l'armée, en imputant la faute à sadite A. E. de Cologne, & ajoutant que ses Officiers n'étoient que des pillards, qui songeoient plutôt à profiter des fourrages qu'à rétablir leurs Compagnies.

Il est vrai que S. M., par des raisons assez connues aux Ministres, a eu la bonté de passer les fourrages complets aux troupes de S. A. S. E., laquelle a ponctuellement exécuté ce qu'elle avoit pro-

mis à cette condition. Sa Cavalerie & ſes Dragons étant complets en hommes, & en menus équipages, c'eſt-à-dire en ſelles, brides, bottes, ceinturons, armes, & autres choſes néceſſaires, comme on le peut faire voir à telle perſonne qu'il plaira au Roi de nommer pour lui en rendre compte. Tout cela eſt prêt depuis long-temps. Quant à l'habillement, il eſt tout emballé chez les Marchands Galloy, & tout prêt à partir quand ils auront reçu de l'argent. Mais quelques ſollicitations que l'on ait pu faire, S. A. E. de Cologne n'a rien pu tirer ſur les dix derniers mois de l'année paſſée, les aſſignations qu'on lui avoit données, tant ſur la Capitation du Clergé que ſur le Tréſor Royal, s'étant trouvées de nulle valeur, & M. des Marets n'ayant point encore donné d'autres fonds à la place de ceux-là : quant à l'année courante, ſadite A. S. E. n'a touché juſqu'ici de ſes ſubſides que deux cents quarante-quatre mille livres, quoique nous ſoyons déja dans le ſeptieme mois; ce qui n'a pas ſuffi à l'entretien de ſes troupes & de ſes domeſtiques, qui ſont toujours dans la même néceſſité, encore bien qu'elle mette tout en uſage pour les ſoulager. Ce n'eſt donc pas ſa faute ſi ſes troupes n'ont pu

être en état de marcher à l'ouverture de la campagne, puiſqu'on ne lui a rien tenu de ce qu'on lui avoit promis à Paris pour leur rétabliſſement, & que faute de moyens, elle n'a pu pourvoir à la remonte, ni retirer l'habillement qui eſt encore chez les Marchands; c'eſt à ſon grand déplaiſir qu'elle les voit dans cet état, & languir comme elles ſont dans des garniſons, pendant que tout le monde eſt en campagne. Mais ſi l'on veut donner promptement quelque ſomme conſidérable à S. A. E. de Cologne ſur ſes ariérés, elle promet & s'engage de les y faire marcher plus belles & plus completes que jamais, un mois pour le plus tard après avoir reçu cet argent. Elle eſpere que par-là on connoîtra la droiture de ſes intentions, & que le Roi déſabuſé des mauvaiſes impreſſions qu'on lui a données contre elle, aura la bonté de lui rendre ſes bonnes graces, & de lui accorder la continuation de cette précieuſe bienveillance dont il a bien voulu l'honorer juſqu'ici.

No. XXV.

MÉMOIRE.

SOn Alteſſe Séréniſſime Electorale de Cologne eſt bien fâchée de ne pouvoir avoir l'honneur de prendre congé de Me. de Maintenon, avant que de partir de ces pays-ci pour retourner dans ſes Etats; mais l'incommodité dont elle a été accablée depuis qu'elle eſt à Paris, l'a empêchée, non-ſeulement de faire aucune démarche pour cela, mais encore de prendre la liberté de lui écrire de main propre. A ce défaut Monſieur, l'Electeur oſe prier très inſtamment Me. de Maintenon par le préſent Mémoire, de vouloir bien ſe ſouvenir, qu'elle lui a promis d'employer ſon puiſſant crédit en ſa faveur, & de lui ſervir de mere & de protectrice dans toutes les occaſions où il en pourroit avoir beſoin. Comme il s'agit aujourd'hui de régler ſes affaires par rapport à ſes ſubſides, ſuivant l'état de ſes prétentions qu'il a fait livrer à M. des Maretz, & que ce Miniſtre pourroit peut-être faire naître quelques difficultés qui en retarderoient la prompte concluſion, S.

A. S. E. eſpere que par la favorable entremiſe de Me. de Maintenon, on tranchera toutes les difficultés qui pourroient ſurvenir, d'autant plus qu'elle ne demande rien que de juſte & de conforme à ſes Traités, & que le Roi n'y eſt point intéreſſé, ou du moins pour ſi peu de choſe, que cela ne vaut pas la peine qu'on y faſſe attention. Monſieur l'Electeur a déja reçu tant de marques de bonté & de généroſité de la part de S. M., qu'il ne doute pas qu'Elle ne continue à lui témoigner dans cette derniere occaſion, comme elle a fait en toute autre, la précieuſe bienveillance dont Elle a bien voulu l'aſſurer Elle-même. Il ne demande pas qu'on lui donne préſentement ce qu'elle aura la bonté de lui paſſer, mais ſeulement que Mr. des Marets prenne avec lui par ordre du Roi des arrangements pour le lui payer, afin que S. A. S. E. puiſſe ſatisfaire à toutes les dettes qu'elle a été obligée de contracter pendant qu'on ne lui a payé ſes ſubſides qu'en papier. Si elle peut obtenir cela, par la puiſſante aſſiſtance de Madame de Maintenon, elle lui ſera redevable toute ſa vie, & ne manquera jamais à la reconnoiſſance qu'elle lui devra pour un ſi grand bienfait.

Signé JOSEPH-CLÉMENT,
Electeur.

N°. XXVI.

Lettres de Louis XIV à diverſes perſonnes.

LETTRE I.

A la Reine.

Nantes, 19 Septembre 1661.

MAdame ma mere, j'ai déja écris ce matin l'exécution des ordres que j'avois donnés pour faire arrêter le Sur-Intendant. Mais je ſuis bien-aiſe de vous mander le détail de cette affaire. Vous ſaurez qu'il y a long-temps que je l'avois ſur le cœur. Mais il a été impoſſible de le faire plutôt, parce que je voulois qu'il fît payer auparavant 300000 francs pour la Marine, & que d'ailleurs, il falloit ajouter diverſes choſes qui ne pouvoient ſe faire en un jour. Vous ne ſauriez vous imaginer la peine que j'ai eue de trouver moyen de parler en particulier à d'Artagnan. Car je ſuis accablé tous les jours par des gens fort alertes, qui auroient pu pénétrer bien avant.

Néanmoins il y avoit deux jours que je lui avois commandé de se tenir prêt, & de se servir de du Claveau & de Maupertuis, au défaut des Maréchaux-de-logis & des Brigadiers de mes Mousquetaires, dont la plupart sont malades. J'avois la plus grande impatience du monde, que cela fût achevé, n'y ayant plus autre chose qui me retint en ce pays. Enfin, le Sur-Intendant étant venu travailler avec moi à l'accoutumée, je l'ai entretenu tantôt d'une matiere, tantôt d'une autre : & j'ai fait semblant de chercher des papiers jusqu'à ce que j'aye apperçu par la fenêtre de mon cabinet, Artagnan dans la cour du Château. Alors j'ai laissé aller le Sur-Intendant, qui, après avoir causé un peu au bas du degré avec la Feuillade, a disparu dans le temps qu'il saluoit le Tellier; de sorte que le pauvre d'Artagnan croyoit l'avoir manqué, & m'envoya dire par Maupertuis qu'il falloit que quelqu'un lui eût dit de se sauver. Mais il le rattrapa dans la place de la grande Eglise, & l'a arrêté de ma part environ sur le midi. Il lui a demandé les papiers qu'il avoit sur lui. On m'a dit que j'y verrois l'état au vrai de Belle-Isle. Mais j'ai tant d'autres affaires, que je n'ai pu le voir encore. Cependant j'ai

commandé à Boucherat d'aller sceller chez le Sur-Intendant, & à Pellot d'aller chez Pelliſſon, que j'ai auſſi fait arrêter. J'avois témoigné que je voulois aller ce matin à la chaſſe : & ſous ce prétexte, j'avois fait préparer mes carroſſes, & monter à cheval mes Mouſquetaires. J'avois auſſi commandé mes Compagnies de Gardes, qui ſont ici pour faire l'exercice dans la prairie, afin de les avoir toutes prêtes à marcher à Belle-Iſle, dès que l'affaire auroit été faite. On a mis le Sur-Intendant dans un de mes carroſſes. Mes Mouſquetaires qui le ſuivent, le menent au Château d'Angers, d'où il m'attendra en relais, tandis que ſa femme par mon ordre s'en va à Limoges. Fourville qui marcha à l'inſtant avec mes Compagnies de Gardes, a ordre de s'avancer à la rade de Belle-Iſle, d'où il détachera Chavigny, Capitaine, pour commander dans la place avec cent François & ſoixante Suiſſes qu'il lui donnera. Et ſi par haſard celui que le Sur-Intendant y a mis vouloit faire réſiſtance, je leur ai commandé de le forcer. J'avois réſolu d'abord d'en attendre des nouvelles. Mais les ordres ſont ſi bien donnés, que, ſelon toutes les apparences, j'aurai tout ſans qu'il m'en coûte rien. Voici la derniere lettre que je vous écrirai de

ce voyage. J'ai discouru de cet accident avec ces Messieurs qui sont avec moi. Je leur ai dis franchement qu'il y avoit quatre mois que j'avois formé ce projet; qu'il n'y avoit que vous seule qui en eussiez eu connoissance, & que je ne l'avois comuniqué à le Tellier que depuis deux jours, pour faire expédier les ordres. Je leur ai déclaré aussi que je ne voulois plus de Sur-Intendant, mais travailler moi-même aux finances, avec des personnes fidelles qui agiront sous moi, connoissant que c'étoit le vrai moyen de me mettre dans l'abondance, & de soulager mon peuple. Vous n'aurez pas de peine à croire qu'il y en a eu de bien penauds. Mais je suis bien-aise qu'ils voyent que je ne suis pas si dupe qu'ils s'étoient imaginés, & que le meilleur parti est de s'attacher à moi. J'oubliois de vous dire que j'ai dépêché mes Mousquetaires partout sur les chemins & jusqu'à Saumur, afin d'arrêter tous les couriers qu'ils rencontreront allant à Paris, & d'empêcher qu'il n'en arrive aucun, avant celui que j'ai envoyé. Ils me servent avec tant de zele & de ponctualité, que j'ai tous les jours plus de sujet de m'en louer. En cette derniere occasion, quoique j'eusse donné plusieurs ordres, ils les ont bien exécu-

tés en un même temps, sans que personne ait pu rien pénétrer. Au reste, j'ai déja goûté le plaisir qu'il y a de travailler aux finances, ayant, dans le peu d'application que j'y ai donné cet après-dîné, remarqué des choses importantes, dans lesquelles je ne voyois goutte. On ne doit pas douter que je ne continue. J'aurai achevé dès demain tout ce qui me reste ici, & à l'instant je partirai avec une joie extrême de vous aller embrasser, & vous assurer moi-même de la continuation de mon amitié.

LETTRE II.

Au Duc Mazarin.

A Fontainebleau, 13 *Sept.* 1661.

M. C., après avoir fait arrêter le Sur-Intendant de mes Finances, ce que vous savez, il pourroit se faire que j'aurois besoin des deux millions que vous avez offert de me prêter. Et comme je ne doute point que je n'en puisse faire état, je vous dépêche ce courier pour vous mander que vous me ferez plaisir de donner ordre à vos gens d'affaires de

fournir cette ſomme, à meſure que je jugerois à propos de m'en ſervir, & ſuivant l'ordre que je leur donnerois. Je vous dirai par même moyen que je ſuis très-ſatisfait du ſoin avec lequel Mr. le Maréchal de la Meilleraye s'eſt employé pour contribuer à ma ſatisfaction dans le don de 3000000, que les Etats de Bretagne m'ont accordé en dernier lieu. C'eſt une ſuite de ſon zele pour le bien de mon ſervice, que j'ai connu depuis long-temps. Donnez-moi de vos nouvelles, auſſi ſouvent que le mérite mon affection pour vous, & croyez que c'eſt du meilleur de mon cœur que je prie, &c.

LETTRE III.

Au Roi de Danemarck.

Le 20 *Janv.* 1663.

MOnſieur mon frere, je ne ſaurois vous exprimer la ſatisfaction que j'ai eue de l'inconnu (*le P. R. de Danemarck*) dont votre Ambaſſadeur m'avoit parlé. Il eſt ſi bien fait, qu'il ne faut ſimplement que le voir, pour le juger digne d'une Couronne. J'eſtime ma Cour

heureuſe de la curioſité qui l'a obligé d'y paſſer. J'eſpere qu'il n'en partira pas ſans être perſuadé qu'il n'y en a pas une au monde, où il puiſſe être mieux reçu.

LETTRE IV.

Au Comte Ulefeld (1).

J'Ai lu votre Lettre & le Mémoire dont elle étoit accompagnée. Je voudrois bien pouvoir profiter de l'avis que vous me donnez ; mais j'y vois peu d'apparence, puiſqu'il faudroit ôter aux Anglois & aux Hollandois la liberté d'un Commerce qui leur eſt acquis par leurs Traités avec le Roi de Danemarck. Par les mêmes Traités, ils doivent jouir de tous les avantages que ledit Roi pourroit accorder à l'avenir aux étrangers. De ſorte que du moment que je penſerois avoir obtenu un privilege pour mes ſeuls ſujets, il leur deviendroit commun avec les Anglois & les Hollandois. Si par les lumieres que vous avez, vous pouvez

---

(1) Grand-Maître de Danemarck, beau-frere de Fréderic III, & condamné à avoir la tête tranchée. Ulefeld étoit alors refugié à Bruges.

trouver quelque expédient pour surmonter ces obstacles, vous me ferez plaisir de me le mander. Cependant je vous remercie de la continuation de votre affection pour moi, vous assurant que les effets m'en seront toujours fort agréables, & que je les reconnoîtrai suivant leur mérite.

LETTRE V.

Au Prince de Conti.

Paris, 29 Décembre 1665.

APrès avoir vu & examiné toutes les raisons contenues dans vos Lettres touchant l'offre de 1400000 livres, qui m'est faite par les Etats de ma Province de Languedoc, je ne puis que me louer de la maniere respectueuse & soumise avec laquelle cette délibération s'est passée. Mais je ne doute pas que, sur ce que vous avez appris de ma volonté par les Lettres qui vous ont été écrites depuis quinze jours, vous ne soyez rentré dans l'assemblée pour y faire connoître, par la force des raisons qui vous ont été déduites, à quel point toute la Province est obligée à ma volonté de ce que je veux bien

appuyer avec tant de ſein & d'ardeur la conſtruction d'un port au Cap de cette Province, comme auſſi celle du canal de communication des Mers, & même y contribuer de ce qui m'eſt abſolument néceſſaire pour les dépenſes de mon Etat. En effet, ſi vous conſidérez bien la ſituation de la Province à l'égard de tout le commerce du Levant, & l'avantage extraordinaire que ces deux ouvrages lui apporteroient, vous trouverez aſſez de raiſons pour perſuader ſur ce ſujet les moins zélés & les plus durs pour le bien de leur patrie, & les convaincre qu'il n'y a rien qu'ils ne doivent faire pour commencer, & s'il eſt poſſible, pour finir de leur temps une entrepriſe qui me ſera ſi glorieuſe, & qui leur ſera ſi utile. Enfin, vous ne devez point vous relâcher, ni ſur ce qui vous a été expliqué, ni ſur le don gratuit, ni ſur les ſommes que je deſire qui ſoient impoſées par la Province pour ces importants ouvrages : d'où dépend le ſeul moyen d'attirer l'abondance dans le pays, & de remédier à l'épuiſement d'argent que vous y remarquez. Quant aux impoſitions qu'on eſt obligé de faire pour l'acquittement des dettes, vous ſavez mieux que perſonne combien j'ai toujours preſſé la liquidation de ces mêmes dettes.

Ce feroit un notable foulagement pour le pauvre peuple. Au furplus, je vous recommande de ne pas perdre un moment pour faire finir les Etats, & je vous affure que je fuis fort fatisfait de vos foins & de votre zele.

LETTRE VI.

A Mr. de Pradel.

Paris, 25 Décembre 1665.

J'Ai reçu vos lettres du 6 & 11 de ce mois, & j'ai vu dans celle-ci avec beaucoup de fatisfaction le châtiment des trois foldats qui avoient été au pillage, m'affurant que cet exemple aidera fort à contenir mes troupes dans le devoir. Ne perdez point l'occafion de leur faire bien comprendre qu'il n'y aura point de quartier pour les coupables de moindre défordre; & que les Officiers fachent que j'entends qu'ils m'en répondent, & que vous ne pouvez pas vous difpenfer de m'avertir de toutes les plaintes après les ordres réitérés que vous en avez reçus de moi. Je m'étonne du peu de nouvelles que vous avez des ennemis. Je ne doute

pas que vous ne fassiez tout ce qui sera possible pour en avoir plus souvent, & qui soient bien assurées. J'attends avec impatience celles du prochain ordinaire, pour savoir ce qu'on aura fait après la prise de Lochen, ayant grande envie que mes troupes ne demeurent pas inutiles ; & ce n'est pas sans raison ; car il n'y a rien de plus important dans l'état présent des affaires, que d'incommoder de toute maniere l'Evêque de Munster, soit en ravageant son pays & enlevant hommes & bestiaux, soit en harcelant sans relâche ses gens pour les attirer à quelque combat, soit en lui surprenant ou même en attaquant quelque poste, ce qui ne me paroît pas plus difficile durant la gelée, que de camper dans la neige comme j'apprends que vous faites. Contribuez donc, avec soin, application & industrie, & n'oubliez rien pour cet effet, tant à l'égard de mes troupes, qu'envers le Prince Maurice, & les Députés des Etats. On pourra même s'en entendre avec le corps de Brunswick ; en sorte que de son côté il agisse pour la même fin, comme il peut faire aisément, puisqu'il est déja de dix mille hommes, & sera bientôt de douze mille. Enfin, vous devez avoir pour but de tourmenter ledit Evêque par toutes

les voies pratiquables, & de le déſeſpérer à tel point, qu'il ne voye de repos ni de ſûreté pour lui que dans un accommodement. En ces occaſions ni aux autres qui ſe préſenteront, ne laiſſez pas en-arriere mes Gardes, mes Mouſquetaires, ni la Compagnie de mon fils. Je croirois leur faire tort, ſi je ne vous diſois que j'entends qu'ils ſoient employés par préférence, en tout ce qu'il y aura de difficile, d'extraordinaire, de périlleux & de fatiguant. Le zele avec lequel ils me ſervent, & que vous me témoignez qu'ils ont fait paroître encore en ce ſiege de Lochen, mérite bien qu'on les choiſiſſe pour donner l'exemple à tout le reſte du corps que vous commandez, & de l'émulation à celui du Prince Maurice. Et je ſuis perſuadé qu'ils s'y porteront avec joie, n'ayant pas lieu de douter que je ne prenne connoiſſance du détail de leurs ſervices. Vous témoignerez de ma part à tous les Officiers qui auront fait leur devoir en l'attaque du même poſte, la ſatisfaction que j'ai de la maniere dont ils en ont agi. Et vous direz particuliérement au Marquis de Chavigny, que je ſuis fâché de ſa bleſſure, & fort content de ſa conduite & de celle de mon Régiment de Piémont, en cette rencontre. Je vous re-

commande auſſi d'avoir grand ſoin des bleſſés, quoique je ne doive pas vous exciter à un ſecours ſi charitable, & ſi important à mon ſervice, vous chargeant de tenir la main à ce qu'ils ſoient aſſiſtés & traités comme ils doivent l'être. Je ne vous dis rien des vivres, perſuadé que l'Intendant n'oublie rien en ce point-là, & que vous y contribuerez en tout ce qui dépendra de vous. Au ſurplus, ſouvenez-vous de ce que je vous ai mandé en cas de déſertion des troupes de l'Evêque de Munſter. Et comme j'ai avis que les Ducs de Brunſwick & de Lunebourg ne prétendent pas conſerver toutes celles qu'ils ont ſur pied, à moins que les Etats ne les payaſſent, & qu'autrement ils ſe diſpoſent d'en licencier une partie, j'ai penſé que je pourrois profiter de ce licenciement, & en avoir quelques Compagnies, & même des corps tout entiers. Vous obſerverez attentivement ce qui ſe paſſera ſur ce ſujet, afin que, le cas arrivant, je puiſſe m'en prévaloir; & pour mieux prendre vos meſures, vous concerterez avec le Comte d'Eſtrades, à qui j'en écris pareillement, ce qu'il y auroit à faire pour exécuter cette penſée. Je prie Dieu, &c.

P. S. Dites de ma part à tous les Of-

ficiers, qu'ils ne sauroient mieux faire leur cour auprès de moi, qu'en faisant voir aux étrangers, qu'il y a de la différence entre les François & eux pour ce qui est de la bravoure; mais qu'il n'y en a point pour la sagesse & pour la régularité, & qu'ils ne cedent pas même en cela aux troupes les mieux policées, de quelque nation qu'elles soient.

Signé LOUIS.

LETTRE VII.

Au Duc de St. Aignan.

St. Germain-en-Laye, le 1 Avril 1666.

VOus avez assez de preuves du plaisir que je prends aux choses qui viennent de votre part, pour ne craindre pas que vos lettres puissent m'être désagréables. La grandeur des forces que vous m'offrez par celle du 24 Mars, n'a rien de surprenant pour qui connoît votre zele comme je fais. J'en verrois volontiers le détail; & je vous fais un gré infini du principe qui vous porte à des avances si peu communes.

Vous en avez usé prudemment de ne rien précipiter sur les avis qu'on vous a donnés touchant quelques habitants du Havre, de la Religion prétendue Réformée. Ceux qui en font profession ne m'étant pas moins fideles que mes autres sujets, il ne faut pas les traiter avec moins d'égard & de bonté. Ainsi la vigilance de votre part doit être égale envers tous. Et si vous trouviez quelque chose parmi ceux de la R. P. R. qui ne fût pas à souffrir, vous devez bien vous garder d'en faire une affaire générale. Il faut vous contenter de prendre pour les particuliers seulement les précautions nécessaires. J'ai vu le Mémoire que vous avez envoyé, touchant le Sr. de Villepaux. Mais avant que d'y pourvoir, je veux m'informer au vrai de ce qui se pratique dans Calais, & dans les autres Places importantes où il y a des Lieutenants. Et ensuite j'ordonnerai ce qui sera raisonnable. Quant à ceux qui vous insultent par des satyres, je ne crois pas qu'il convienne à un Gentilhomme de répondre en aucune façon à un Gazetier.

LETTRE VIII.

Au Duc de Beaufort.

Fontainebleau, 23 Juillet 1666.

M. C., j'ai reçu vos lettres, & je me remets à la réponſe que le Sr. Colbert y fera de ma part, lui ayant donné mes ordres ſur tout ce qu'elles contiennent. Je ne doute point que la victoire que les Hollandois ont remportée ſur la flotte d'Angleterre, ne vous ſoit, & à tous les Officiers de mon armée navale, un grand ſujet d'émulation. Mais la route que vous tenez vous met en état, & eux auſſi, de pouvoir eſpérer de vous ſignaler à votre tour. Vous allez à des gens dont la défaite eſt encore toute récente, que l'on eſt preſque ſûr de battre, pourvu qu'on les veuille aborder, & contre leſquels les brûlots ſont d'un merveilleux effet. C'eſt à vous, & à ceux qui auront le bonheur de vous ſeconder, à bien ménager ces avantages. Car je crois que vous aurez plus de peine à retenir, qu'à exciter tant de braves Capitaines de vaiſſeaux & de brûlots. Je me conten-

terai donc de leur confirmer par votre moyen, que nulle peine de leur valeur ne me sera inconnue, & ne demeurera sans récompense prompte, & proportionnée au mérite de l'action. Je vous adresse les lettres pour Paul & Martel, pour les exciter à bien exécuter vos ordres.

LETTRE IX.

Au même.

M. C., j'espere que cette lettre vous fera encore mieux connoître que toutes les graces que vous avez reçues de moi jusqu'à présent, la bonté que j'ai pour vous. Comme mon intention est de vous confier le commandement de mes armées de mer, lesquelles j'ai dessein de rendre plus considérables que celles de tous les Rois mes prédécesseurs, je ne puis que je ne souhaite de vous voir de plus en plus capable de me servir par l'augmentation de vos talents, & par la cessation des défauts qu'il peut y avoir dans votre conduite, n'y ayant point d'homme si parfait qui ne manque en quelque chose. Je vous dirai donc que j'ai une entiere satisfaction de la chaleur avec la-

quelle vous vous appliquez en toute rencontre à vous mettre en état de faire quelque action qui puisse me plaire : que j'approuve fort la maniere dont vous en avez agi dans votre navigation, & même que j'ai fort estimé la prompte résolution que vous prenez d'entrer dans la Manche, & les ordres que vous donnâtes dans les places maritimes & le long de la côte.

J'ai considéré ce qui s'est passé dans une conjoncture si délicate, non-seulement comme une suite du bonheur dont il plaît à Dieu d'accompagner mes armes, mais aussi comme un effet de votre fermeté & de votre zele pour ma gloire. Enfin, sans m'arrêter à l'obligation indispensable d'un vaisseau portant mon pavillon, de régler sa diligence sur celle des navires qu'il conduit, à moins qu'il ne soit contraint par la tempête d'en user autrement, je veux rejetter la faute des quatorze vaisseaux qui vous quitterent dans votre route, sur ceux qui commandoient, & croire que vous aurez fait ce qui dépendoit de vous pour leur donner lieu de vous rejoindre.

Mais après vous avoir rendu justice sur ce qui mérite approbation ou excuse, il est bon de vous avertir de ce qui est à corriger. Votre inclination natu-

relle vous portant à vouloir faire tout vous-même, & votre zele pour mon service vous faisant tout entreprendre, il semble que vous avez peine à souffrir que les Officiers qui sont sous votre autorité, fassent les fonctions de leur charge, & sur-tout les Intendants, comme si votre but étoit de les rendre inutiles, & de les frustrer de l'avantage de mériter par leurs services. Vous savez que n'ayant pu vous accommoder du Sr. de la Guette, je l'ai rappellé par cette raison. Le Sr. Dinfreville que j'ai mis en sa place, tout consommé qu'il est dans les choses de son emploi, n'a pas mieux réussi auprès de vous. Il est vrai qu'en même-temps que vous n'avez pu le souffrir, pour déguiser cette incompatibilité, vous avez fort relevé la suffisance du Sr. Arnoul. Mais je ne sais si celui-ci vous seroit agréable, s'il avoit la commission de l'autre. Vous avez été aussi bien-aise que Brodant ne s'embarquât pas sur mon armée navale pour vous délivrer de ce qui pouvoit porter le nom, ou avoir quelques fonctions ou apparences d'Intendants. Votre aversion a eu des suites bien plus considérables. Elle redoubla à la Rochelle par la résolution que j'avois prise de mettre à l'Amiral le Sr. Colbert du Terron, pour

aſſiſter à tous les Conſeils qui s'y ſeroient tenus. Et ces deux mouvements joints à la penſée que vous avez eue, qu'il auroit peine à quitter le ſéjour de la Rochelle, & que ce ſeul attachement lui faiſoit préférer la rive de Charente au port de Breſt, ont produit une infinité d'effets dans votre eſprit. Vous avez condamné d'abord la Charente ; & pour vous tirer au plutôt de ce lieu-là, vous m'avez écrit & fait dire par Etemar, qu'il ne vous manquoit rien, & qu'en trois jours vous ſeriez en état de mettre à la voile. Sur quoi j'envoyai porter aux Etats des Provinces-Unies, que vous ſeriez incontinent dans la Manche avec toute ma flotte. Et néanmoins vous fûtes 16 ou 18 jours dans la Charente : & à votre arrivée à Belle-Iſle, le Marquis de Bellefont m'écrivit qu'il vous manquoit beaucoup de choſes. Par le même principe, vous m'avez fort exagéré la bonté du port de Breſt, ſans l'avoir jamais vu. Vous avez été d'avis que ledit Terron demeurât dans la Charente, ſous prétexte d'y envoyer le tiers de mes vaiſſeaux, pour y déſarmer à votre retour, & de fournir au port de Breſt ce qui vous ſeroit néceſſaire. Cependant vous n'avez rien concerté avec lui de ce qui regardoit vos beſoins durant tout votre

voyage. Vous n'avez ceſſé de blâmer ce qui s'étoit paſſé en Ponant, vous plaignant que vous manquiez de pilotes; que l'on n'avoit reconnu les côtes; qu'il falloit couler à fond les vaiſſeaux le Rubis & le Bourbon, ajoutant qu'il falloit châtier les charpentiers qui les avoient bâtis: & quantité d'autres choſes de cette nature dont vos lettres ſont remplies. Quand vous êtes arrivé à Breſt, vous n'avez plus parlé d'envoyer aucun vaiſſeau dans la Charente, pour les retenir tous ſous votre main. Vous avez fort relevé l'habileté du Sr. du Seuil, afin de perſuader qu'il étoit bon de laiſſer le Sr. du Terron à la Rochelle, & que ledit Sieur étoit capable de faire le travail de Breſt, dans la confiance que celui-ci ne vous empêcheroit en rien.

J'ai été bien-aiſe de m'étendre ſur toutes ces particularités, pour vous faire voir qu'il eſt inutile de ſe cacher de moi. J'ajouterai en même-temps que le bien de mon ſervice, veut qu'un Intendant autoriſé, expérimenté & habile, ſoit toujours au principal port où mes armées ſéjournent; que lui-même, ou un Commiſſaire-Général de pareille expérience, les ſuivent toujours à la mer. Vous ne trouverez en la perſonne du Sr. Colbert du Terron, aucune prévention pour un

lieu plutôt que pour un autre ; & il n'aura en vue que mon ſervice & l'exécution de vos ordres. Mais il eſt néceſſaire que vous l'appuyiez & le ſouteniez en toute occaſion; que vous lui diſiez vos ſentiments ; que vous lui ordonniez ce qu'il devra faire. Il vous obéira ponctuellement, & vous rendra compte de tout. Songez donc qu'autant de moments que vous employez à faire les fonctions des autres charges, ſont autant de moments volés au ſoin que vous devez avoir de vous bien inſtruire de la vôtre. Elle eſt ſi importante & ſi difficile, que les plus grands hommes qui y ont blanchi, ont avoué que c'eſt un métier où il y a toujours à apprendre.

Je ne doute point que vous ne profitiez de l'avis que je vous donne, & que vous reconnoitrez que vous m'êtes d'autant plus obligé de cette marque de ma bienveillance, qu'il y a peu d'exemples de Rois qui en ayent uſé de la même maniere.

LETTRE X.

Au même.

Ce 6 Novembre.

J'AI lu avec grande ſatisfaction votre réponſe à ma lettre du mois paſſé, parce que je me perſuade qu'elle eſt ſincere & véritable. J'y vois de plus, par la maniere dont vous prenez les avis qu'on vous donne ſur votre conduite, que vous ne pouvez manquer d'acquérir l'expérience néceſſaire, & toutes les lumieres les plus avantageuſes, pour remplir dignement une charge de cette importance. Continuez à prendre du même eſprit les avis qu'on vous donnera; & ſur-tout, ne croyez pas que mon intention ſoit de vous défendre d'agir & d'entrer dans le détail des fonctions particulieres; au contraire, je vous en loue, ſachant que cette application contribue en même-temps à mon ſervice & à vous inſtruire. Mais mon vrai ſens eſt, que vous vous concertiez avec le Sr. du Terron, &c.

LETTRE XI.

A M. Bossuet.

Au Camp de Hurtebise, 19 *Mai* 1676.

MR. l'Evêque de Condom, je ne suis pas embarrassé des louanges que vous me donnez par votre derniere lettre. Vous m'avez trop bien fait connoître à qui elles sont dûes, pour n'en pas tirer plus d'instruction que de vanité. Je les rapporte donc au principe que vous m'avez enseigné. Pour ce qui regarde mon fils, je vous recommande toujours de cultiver son esprit avec le soin nécessaire, pour lui faire bien comprendre ses devoirs envers lui-même, envers les peuples qu'il doit un jour gouverner, envers moi, qui lui prépare un regne glorieux, & avant tout, envers Dieu, que je prie de vous avoir en sa sainte garde.

N°. XXVII.

LETTRES (1) *de LOUIS XIV à PHILIPPE V.*

LETTRE I.

Marly, 27 Juin 1701.

VOus verrez par ce que le courier vous dira de ma part, ce que je penſe & ce que j'ai fait ſur votre mariage & ſur bien d'autres affaires. C'eſt pourquoi je ne vous en dirai rien dans cette lettre. Les deux que j'ai reçues de vous, ſont du 2 & du 10 Juin. Je ſuis très-aiſe que vous ayez fait ce que je vous avois mandé ; & vous verrez par ce qu'on vous dira de ma part, ce que je crois utile au bien de vos affaires. J'attends avec impatience ce que vous m'avez promis de faire pour Mr. de Caſtel dos Rios. Ne perdez pas de temps pour me ſatisfaire

(1) La copie que j'ai entre les mains, & que je tiens de Mlle. de St. M. de T...... porte au titre : *Lettres écrites par Louis XIV au Roi d'Eſpagne ſon petit-fils, copiées ſur les originaux écrites de ſa main.*

ſur ce que je vous demande. La reconnoiſſance eſt un devoir très-preſſé. J'ai fait partir un homme très-habile, pour travailler à vos finances; j'eſpere qu'il vous ſera utile dans les ſuites. Je ferai partir inceſſamment le Comte de Marſin pour ſoulager le Duc d'Harcourt, & pour travailler conjointement avec lui pour le bien de nos affaires communes. Vous pourrez vous fier à lui, & croire qu'il ne vous dira rien que je ne penſe. Je ſuis bien en peine de ce que vous me demandez de votre Conſeil. Je crois que d'Harcourt & Marſin vous feront d'un grand ſecours. Vous devez vous fier à eux, puiſque je m'y fie ; je les connois. Finiſſez, le plutôt que vous pourrez, le rang des Ducs & des Grands ; cela ſera d'une grande commodité. On travaille aux carroſſes. On les fait comme le Comte Baten dit qu'ils doivent être. Je crois qu'ils ne feront pas trop beaux. Pour ceux de la Reine, vous ferez de votre mieux. On ne peut pas vous en envoyer aſſez à temps pour votre mariage. Je crois qu'il ne ſera pas retardé bien long-temps, par ce qu'on eſt obligé de faire pour obliger le Duc de Savoye à exécuter ſon Traité. Il ne me reſte qu'à aſſurer Votre Majeſté de la tendre amitié que j'ai pour elle. La ſuite du

du temps vous la fera encore mieux connoître.

Signé LOUIS.

LETTRE II.

Meudon, 13 *Juillet* 1701.

JE vous envoye Marfin pour demeurer auprès de vous. Il vous dira beaucoup de chofes importantes dont je l'ai chargé. Donnez-lui une entiere créance. Je me fie à lui, vous pouvez en faire de même, & être perfuadé qu'il ne vous propofera rien qui ne foit utile à nos intérêts communs. Je ne faurois finir fans affurer Votre Majefté de ma tendreffe, & lui dire, que je fouhaite avec toute l'ardeur dont je fuis capable, de vous voir un auffi grand Roi que vous pouvez l'être, fi vous le voulez.

LETTRE III.

Marly, 27 *Juillet* 1701.

J'AI cru devoir différer votre mariage fur les avis que j'ai reçus du peu de fincérité du Duc de Savoye. Vous con-

noiſſez ſon caractere. J'avois écrit au Marquis de Caſtel Rodrigue, de ſuſpendre la négociation. J'ai appris depuis qu'elle étoit déja finie. Ne vous étonnez pas cependant, s'il fait naître quelque difficulté nouvelle à l'exécution. Je ſouhaite qu'il en trouve les moyens. Je n'ai d'autres vues que le bien de Votre Majeſté, & de lui donner des marques de mon amitié, en retardant de quelques mois, pour la rendre plus heureuſe, la ſatisfaction qu'elle croit trouver dans ſon mariage. Il me paroît que vous ne devriez rien changer à votre départ de Madrid.

LETTRE IV.

Marly, 30 *Juillet* 1701.

J'Ai appris avec grand plaiſir ce que vous avez fait pour le Marquis de Caſteldos-Rios. Je vous en ſuis très-obligé. Je lui ai donné la nouvelle avec joie, que vous l'avez fait Grand. Il a reçu cet honneur comme il le devoit. Duras s'en va, pour inſtruire le Duc d'Harcourt de pluſieurs affaires utiles à nos intérêts communs. Donnez attention à tout ce qu'il vous propoſera. Tâchez d'en profiter, &

me croyez plus tendre & plus plein d'amitié que jamais pour vous. J'oubliois de vous dire que le portrait que vous desirez est fait. Vous devez m'être obligé du temps que j'ai donné pour vous plaire. Quand le tableau sera achevé, on vous l'enverra sans perdre de temps.

LETTRE V.

Versailles, 7 *Août* 1701.

VOus jugez parfaitement bien du Mémoire du Duc d'Arcos. Il est de votre autorité de soutenir ce que vous avez réglé pour les honneurs réciproques entre les Ducs & les Grands. Blecourt vous dira mon avis à l'égard de celui qui vous a présenté ce Mémoire. Il faut un exemple. Celui que vous avez fait sur un de vos Grands, est très-à-propos. Le refus de l'investiture a dû vous faire de la peine. Mais le ressentiment ne doit paroître que quand le bien de l'Etat le demande. Il faut l'éteindre, mais le rallumer dans les circonstances. Si l'effet ne suit immédiatement les menaces, elles sont presque inutiles & ridicules. Il n'y a pas d'apparence que le Pape donne l'investiture de

Naples à l'Archiduc. Il ne vient point en Italie. J'avoue que la penſée que vous aviez me fait un ſenſible plaiſir. Elle eſt digne de votre ſang; & je ſouhaiterois que l'état de vos affaires & la ſaiſon vous euſſent permis de l'exécuter. Mais il ne faut pas y ſonger pour cette année. Non-ſeulement je conſentirai que vous paſſiez au Printemps en Italie, ſi la guerre dure encore; mais dès à préſent, je vous le conſeille, indépendamment de ce que l'Archiduc ou le Roi des Romains pourront faire. Rien ne vous donnera plus de réputation & de gloire dans le monde, particuliérement dans vos Royaumes. Gardez le ſecret de cette réſolution, ſi vous voulez qu'elle réuſſiſſe, quand vous l'exécuterez.

Vous gagnerez le cœur de vos ſujets. Vos ennemis ſeront forcés à vous eſtimer & à vous craindre. Que je ſerai heureux, quand je vous verrai dans ce haut point de gloire, où j'eſpere que votre courage vous élevera! je vous aimerai mille fois davantage. Et mon eſtime ſe fortifiant, ma tendreſſe augmentera, en vous voyant tel que je vous deſire, & que je me perſuade que vous ſerez.

LETTRE VI.

Verſailles, 21 *Août* 1701.

JE renvoye votre courier, & j'ai écrit à Caſtel-Rodrigue de conclure votre mariage. Vous en apprendrez les raiſons. Le détail en ſeroit trop long à vous expliquer. Votre déférence à mes conſeils augmente encore mon attention à vous les donner conformes à vos intérêts. Celui d'aller en Italie au printemps prochain, ſera certainement de votre goût. Je crois ce voyage néceſſaire, ſi la guerre continue. Mais je ſouhaite en même-temps qu'elle ſoit terminée cette campagne. Je l'eſpere, ſi le Maréchal de Villeroi exécute mes ordres, comme j'ai lieu de le croire.

La guerre ne recommencera pas apparemment en Flandres cette année. Je vois avec plaiſir l'effet de votre amitié pour votre frere. Rien ne me peut toucher davantage que la continuation de cette union. Décidez en faveur de Fernanones; ſon zele vous eſt connu; c'eſt une qualité principale, & que vous devez fortifier dans le commencement de votre regne. Je comprends que l'affaire du Duc de Mon-

téléon vous embarrasse. Laissez agir le Cardinal, comme Archevêque de Tolede. Ne compromettez point votre autorité; & pour cela ne l'engagez pas trop avant. Que cet incident vous serve désormais à prendre du temps pour examiner ce qu'on veut vous faire signer dans votre *despacho*, hors les expéditions ordinaires. Je serai bien-aise d'apprendre que Marsin y soit entré en l'absence du Duc d'Harcourt. Vous jugez bien que je souhaite que votre voyage soit heureux, & que les prospérités de Votre Majesté répondent aux vœux que ma tendresse me fait faire pour vous.

LETTRE VII.

Fontainebleau, 8 Octobre 1701.

JE persiste toujours dans la pensée que vous devez passer en Italie au commencement du printemps prochain. Je suis persuadé que l'idée seule de ce voyage vous fait plaisir. J'aurai soin, puisque vous le souhaitez, de régler dans le temps tout ce que je croirai nécessaire pour la descente & pour la commodité de Votre Majesté. Il conviendra peut-être de pu-

blier bientôt votre paſſage. La nouvelle en ſera vraiſemblablement bien reçue, & produira de bons effets en Italie. Je vous avertirai quand je croirai qu'il ſera temps de déclarer cette réſolution, qui vous fait honneur. Vous pourrez l'exécuter dès le mois de Mars. Je crois vous faire plaiſir en avançant le terme de deux mois. Vous aurez apparemment attendu pluſieurs jours la Reine à Barcelone. Je n'ai point encore de nouvelles qu'elle ſe ſoit embarquée ſur vos galeres. J'eſpere que vous ſerez content de Marſin. Il a vu que je préférois ſes ſervices auprès de vous à ceux qu'il me rendoit dans mes armées. La ſanté de la Ducheſſe de Bourgogne eſt entiérement rétablie. Je ne douterai jamais de votre bon naturel. Je ſuis très-ſenſible aux ſentiments que vous témoignez à l'égard de ceux que vous devez aimer. Les miens pour vous ſont tels que vous en êtes digne; & je ne puis vous exprimer plus fortement ma tendreſſe & mon amitié, qui dureront autant que votre mérite.

LETTRE VIII.

Fontainebleau, ce 12 Octobre 1701.

LA navigation des galeres a paru ſi fatigante à la Reine d'Eſpagne, & même ſi dangereuſe dans cette ſaiſon, qu'elle ſouhaite d'achever ſon voyage par terre, depuis Marſeille juſqu'à Barcelone. J'y ai conſenti. Marſin vous en rendra compte, & des ordres que j'ai donnés dans une conjonſture auſſi imprévue. Vous ſerez peut-être bien aiſe de vous avancer, pour la recevoir, juſqu'à Gironne. Si vous voulez paſſer juſqu'à Perpignan, vous en ſerez le maître. Il n'y a pas un lieu dans mon Royaume où Votre Majeſté ne ſoit regardée comme un fils que j'aime tendrement. Et je ſuis perſuadé qu'en cette qualité, l'empreſſement de mes ſujets vous fera plus de plaiſir que les traitements dûs à votre rang.

LETTRE IX.

Verſailles, 6 Février 1702.

J'Ai reçu vos deux lettres du 7 & du 24 Janvier. Quoique j'aye parlé à Louville de pluſieurs détails dont il vous rendra compte, je ne puis m'en rapporter uniquement à lui pour vous aſſurer de la joie que j'ai du rétabliſſement de votre ſanté, & de la concluſion des Etats de Catalogne. Il étoit néceſſaire de les terminer, avant que de ſonger à paſſer en Italie. Vous laiſſez préſentement l'Eſpagne tranquille. J'eſpere que Dieu bénira vos deſſeins, & vous fera trouver dans le cœur de vos ſujets en Italie le même amour & le même empreſſement que les Catalans témoignent préſentement à V. M. Il eſt inutile de vous dire combien je le ſouhaite ; & vous devez croire qu'indépendamment de mon intérêt, je regarderois votre ſatisfaction & vos proſpérités comme les miennes propres, par l'unique motif de tendreſſe que j'ai pour vous. Je reçois encore votre lettre du 29. Je n'ai qu'à louer les diſpoſitions que vous faites pour la défenſe de vos

Etats. Songez aux Indes. Je m'en rapporte à ce que Marsin vous en dira de ma part.

LETTRE X.

Versailles, 26 Février 1702.

VOus souhaitiez avec trop d'empressement de passer en Italie, pour me laisser douter de la joie que mon consentement à ce voyage vous a donnée. Le projet, le desir que vous avez conservé de l'exécuter, & la justice de votre cause, me font espérer que le succès en sera heureux. Vous n'oubliez rien pour la sûreté & pour le bon gouvernement de vos Etats. Je le vois par les dispositions que vous faites, & par les ordres que vous avez donnés. Les représentations que vous avez reçues lors de votre passage, doivent être regardées comme un effet du zele que les sujets de Votre Majesté ont pour elle. Mais elles ne contiennent aucune raison qui n'ait été bien examinée avant la résolution prise. J'espere que votre derniere indisposition étant présentement finie, vous jouirez désormais d'une parfaite santé. On m'a épar-

gné l'inquiétude que cette maladie m'auroit causée, en m'apprenant en même-temps votre guérison. Je suis également sensible à tout ce qui vous regarde : & ma tendresse particuliere pour vous se fait connoître en toutes occasions.

LETTRE XI.

Marly, 3 Mars 1702.

J'AI considéré votre seule satisfaction, lorsque j'ai approuvé le dessein que vous avez de conduire avec vous la Reine à Naples. Mais mon amitié pour vous ne me permet pas de vous taire les inconvénients que je prévois à lui faire entreprendre ce voyage. Si je vous aimois moins, ma complaisance n'auroit point de bornes. Je supprimerois les conseils de pere, lorsqu'ils seroient contraires à ce que vous desirez. La tendresse que vous avez pour la Reine, vous fait desirer de ne vous point séparer d'elle. Mais vous devez, par la même raison, considérer à quelles incommodités vous l'exposez, en lui faisant entreprendre un trajet de mer aussi considérable que celui qu'il faut faire pour passer à Naples. Si son amitié pour

vous lui ferme les yeux ſur les ſuites fâcheuſes qu'elle en doit craindre, vous êtes obligé d'y faire encore plus d'attention, & d'aſſurer votre commun bonheur, en ſongeant à la conſervation de votre ſanté. Vous ſavez combien elle a ſouffert des fatigues de la mer, ſeulement depuis Nice juſqu'à Toulon. Vous pouvez juger de celles d'un voyage infiniment plus long, où la commodité de deſcendre tous les jours à terre, eſt abſolument interdite. Au-lieu de la ſatisfaction que vous vous propoſez l'un & l'autre à faire enſemble ce voyage, vous vous préparez des ſujets continuels de tourment & d'inquiétude. Je les borne ſur mer à la mauvaiſe ſanté de la Reine, & j'eſpere que vous n'eſſuyerez aucuns périls. Mais après votre arrivée à Naples, vous regretterez bien des fois d'avoir pris la réſolution de l'y conduire, ſi les eſprits ſont encore agités. Que ne craindrez-vous pas pour elle? Et pourrez-vous la laiſſer en cette ville, pour aller vous mettre à la tête des armées en Lombardie? Demeurerez-vous à Naples, uniquement pour la Reine, quand vous aurez paſſé en Italie pour la défenſe de vos Etats? Si tout eſt tranquille à Naples, il ne vous convient pas d'y faire un long ſéjour. La

Reine aura fait un voyage très-pénible pour demeurer ſeulement peu de jours avec vous. Vous la laiſſerez enſuite expoſée à tous les périls que vous craindrez pour elle pendant le cours de la campagne, ou du ſoulevement des peuples, ou des entrepriſes des Anglois & des Hollandois dans la Méditerranée. Que Votre Majeſté faſſe réflexion ſur la juſte inquiétude qu'elle auroit, ſi leur flotte venoit à bombarder Naples? ſi la Reine étoit obligée d'en ſortir, que n'aurez-vous pas à craindre pour elle, de l'émotion des peuples dans une pareille conjoncture? Conſidérez l'embarras où vous ſerez après la campagne finie, pour retourner avec elle en Eſpagne. Il eſt impoſſible de juger certainement du temps que vous ſerez obligé de demeurer en Italie. Vous ne quitterez apparemment l'armée, que lorſque la ſaiſon ſera contraire à toute navigation, principalement à celles des galeres. Il vous feroit également difficile de paſſer à Naples pour aller chercher la Reine, & de la faire venir à Milan, pour retourner enſemble en Eſpagne. Le ſeul parti, que vous auriez à prendre, ſeroit de la renvoyer en Eſpagne, dans le temps que vous partiriez de Naples. Ainſi vous l'auriez obligée à un voyage auſſi fati-

gant qu'inutile, pour demeurer ſeulement quelques jours de plus avec vous; & vous ſeriez contraint d'employer pour ſon retour, les mêmes vaiſſeaux dont vous pourriez vous ſervir utilement à Naples contre l'ennemi.

Le projet que Votre Majeſté entreprend eſt trop grand pour embarraſſer ſon exécution par de nouvelles difficultés. Il vous convient de paſſer ſans beaucoup d'équipage, lorſque vous allez vous-même défendre vos États. Mais il eſt contre la bienſéance que la Reine marche ſans l'accompagnement néceſſaire à ſon rang. Le deſſein de la mener avec vous, eſt regardé à Madrid comme l'effet d'une réſolution priſe, d'abandonner l'Eſpagne à la Maiſon d'Autriche. Cette raiſon ſeule ſuffiroit pour vous obliger à laiſſer la Reine dans ce Royaume. Elle vous donnera des marques bien plus ſenſibles de ſon amitié, en contenant par ſa préſence, les peuples d'Eſpagne dans le devoir, qu'en s'expoſant, pour vous ſuivre, aux périls & incommodités de la mer, dont perſonne ne vous ſaura gré, & que les malveillants vous reprocheront. Elle a trop de raiſon pour ne le pas comprendre, lorſque vous lui montrerez ma lettre. Et vous devez avoir aſſez de force ſur vous-même pour

lui demander, comme une preuve eſſentielle de ſa tendreſſe, ce que vous pourriez obtenir par autorité. Vous conſolerez vos fideles ſujets d'Eſpagne, en leur laiſſant ce que vous avez de plus précieux. Ils attendront votre retour avec confiance. Les artifices de vos ennemis ne pourront ternir votre gloire, en faiſant regarder comme une fuite votre départ pour la défenſe d'Italie. Vous ſavez apparemment que c'eſt ainſi qu'ils en parlent. Il faut les confondre, & laiſſer la Reine à Madrid.

On diroit inutilement que l'eſpérance d'une prochaine ſucceſſion vous oblige à mener la Reine avec vous. On ſait que l'on n'eſt pas encore en état que nous puiſſions nous en flatter. Si elle pouvoit bientôt vous donner des enfants, ſeroit-il de la prudence de l'expoſer pendant une groſſeſſe aux fatigues d'un long voyage par mer? & conviendroit-il que l'héritier de vos Royaumes naquît hors de vos Royaumes?

J'entre dans tous ces détails, perſuadé qu'il faut des raiſons bien preſſantes pour ſurmonter la peine que la Reine & vous aurez à vous ſéparer. Je n'eſpérerois pas même de la convaincre, ſi ſon eſprit ſolide n'étoit plus avancé que ſon âge. Elle

doit s'en servir pour se dire elle-même, qu'ayant autant d'années que vous en avez vraisemblablement à passer ensemble, ce n'est pas un malheur d'être séparés pour quelques mois, quand il y va de votre gloire, de la consolation de vos peuples, & de la conservation de vos Etats.

Je crois que pendant votre absence, vous devez fixer le séjour de la Reine à Saragosse, comme à Madrid. Marsin vous en parlera de ma part. Je souhaite que Dieu bénisse vos justes desseins, & qu'elle vous renvoye bientôt plein de gloire, & victorieux de vos ennemis.

Ce que je vous marque est le pur effet de mon amitié, & vous devez suivre mes conseils. Il vaut mieux encore que vous n'alliez pas en Italie, que d'y mener la Reine. Vous en voyez les raisons. Je les ai toutes pesées. J'espere que vous prendrez le bon parti, & que vous passerez seul.

LETTRE XII.

Verſailles, 22 *Mars* 1702.

J'AI pu douter de votre fermeté ſans rien diminuer de la bonne opinion que j'ai de vos ſentiments. Je ſais quelle eſt votre tendreſſe pour la Reine. J'ai compris la peine que vous auriez à vous ſéparer d'elle. Votre amitié doit être encore augmentée par les marques qu'elle vous donne de la ſienne. C'eſt vous aimer véritablement, que de préférer votre gloire à ſa propre ſatisfaction. La réſolution que vous prenez l'un & l'autre, mérite autant de louanges qu'elle eſt conforme à vos intérêts. Regardez préſentement votre mariage, comme le plus grand bonheur de votre vie. La complaiſance de la Reine, ſa douceur, ſa raiſon, ne ſont pas moins rares, qu'il eſt extraordinaire de trouver toutes ces qualités dans une perſonne de ſon âge. Vous ne pouviez m'apprendre de nouvelle plus agréable. Et j'avoue que ma tendreſſe, des plus vives pour vous & pour elle, gagne encore à cette docilité de votre part, & à ce courage de la ſienne. La lettre que

vous avez écrite au Cardinal Porto-carrero est admirée. Je ne crains point de vous donner trop bonne opinion de vous-même. Je souhaite au contraire que vous l'ayez telle que vous le devez, & que je l'ai de vous. Quelque vive que soit mon amitié pour vous, je sais qu'elle ne m'aveugle point. Et je vois avec un sensible plaisir, par toutes vos actions, qu'en vous estimant, je ne fais que vous rendre justice. Je prie Dieu qu'il vous comble de toutes ses bénédictions. Je l'en remercierai, comme répandues sur moi-même.

Je reçois encore votre lettre du 15. Il est nécessaire que vous conserviez le Prince de Vaudemont, Gouverneur du Milanès. Je me rapporte à ce que Marsin vous en dira. Ainsi je ne donnerai aucun ordre au Sieur Bouchet pour vos équipages.

LETTRE XIII.

Versailles, 22 *Mars* 1702.

LA nouvelle que vous me donnez de votre départ, me fait espérer d'en recevoir bientôt de votre arrivée à Naples. Je l'attends avec impatience, & je ne puis être indifférent à la gloire & à la

ſatisfaction de Votre Majeſté. Elle ſait que le Cardinal de Janſon doit ſe rendre auprès d'elle. Il l'informera des affaires de Rome. Vous connoiſſez la relation qu'elles ont avec celles de toute l'Italie. Je m'en rapporte à ce qu'il vous en dira. Et je vous aſſurerai ſeulement, que ma tendreſſe pour vous eſt telle que vous la méritez, & que vous la pouvez deſirer. Continuez à bien faire; vous acquerrez de la gloire; vous ſerez aimé de vos peuples; vous ſerez craint de vos ennemis, & je ſerai content.

LETTRE XIV.

Verſailles, 24 *Avril* 1702.

J'AI examiné les différentes propoſitions que l'on vous a faites ſur la maniere d'établir la Régence de la Reine pendant votre abſence. La meilleure de toutes me paroît être, de laiſſer la Junte telle que vous l'avez formée, avec la ſeule différence, que la Reine préſidera avec la voix d'honneur, & que les expéditions ſe feront en ſon nom ſeul, quoique les réſolutions ayent été priſes à la pluralité des voix. Je le marque plus en détail à Marſin,

& à Blécourt, & l'on en instruit aussi la Princesse des Ursins. J'ai fait écrire au Sr. de Basville, d'acheter en Languedoc les mulets que Votre Majesté demande. J'apprends avec plaisir que le Cardinal Portocarrero a pris les mesures nécessaires pour fournir réguliérement à la dépense de votre maison. Je ne doute pas qu'il n'exécute ce qu'il vous promet. Pressez-le de veiller attentivement à la sûreté de vos côtes d'Espagne, & à celles de Cadix. Le principal objet de vos ennemis est de les attaquer. Je crois que vous êtes présentement en mer. Je prie Dieu de bénir votre voyage. Comme vous n'avez en vue que le bien de vos peuples, j'espere que les succès seront tels que je vous le souhaite, encore plus par amitié, que par l'étroite union de nos intérêts.

Je reçois encore votre lettre du 1 du mois. J'apprends avec plaisir la résolution que vous avez prise, d'envoyer la Toison au Duc d'Harcourt & au Comte d'Ayen. Et vous devez être bien assuré du zele désintéressé de mes sujets pour le service de Votre Majesté. J'attends à tous moments des nouvelles de son départ. J'espere que ce voyage augmentera les raisons que j'ai de vous estimer. Mais il ne se peut rien ajouter à ma tendresse.

LETTRE XV.

Marly, 2 *Mai* 1702.

J'AI appris avec beaucoup de joie votre heureuſe navigation. M. le Duc d'Eſcalone m'a fait un ſenſible plaiſir de m'annoncer la nouvelle de votre arrivée à Naples. Un paſſage auſſi prompt, eſt un commencement de bonheur, qui ſera ſuivi de ſuccès encore plus heureux ; au moins je l'eſpere des bénédictions que Dieu répand déja ſur Votre Majeſté, & je ſouhaite que ſes ſujets penſent de même. Je ſuis perſuadé qu'elle ſe conduira de maniere qu'ils ne deſireront, ni le Roi des Romains, ni l'Archiduc, & que ſes peuples ſeront fideles, autant par inclination que par devoir.

Vous devez être aſſuré de l'égard que j'aurai à la recommandation que vous me faites en faveur des Officiers de mes vaiſſeaux, qui ont ſervi à votre paſſage. Vous ſavez, comme Roi, ce que je puis accorder aux demandes que vous me faites, comme mon petit-fils. Si je conſulte ſeulement ma tendreſſe pour vous, il n'y aura jamais rien que je puiſſe refuſer à

la qualité que votre naissance vous donne. J'ai permis au Comte d'Etrées d'accepter la grace que vous lui voulez faire ; elle m'est très-sensible ; il la mérite, & par ses services, & par ceux de sa maison ; & j'ordonne à Marsin de vous en remercier de ma part. Je me rapporte à ce qu'il vous dira sur l'état présent des affaires ; & je vous assurerai seulement de la tendre amitié que j'ai pour vous.

LETTRE XVI.

Versailles, 21 *Juin* 1702.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite en partant de Naples, & j'attends avec impatience la nouvelle de votre arivée à Gênes ou à Final. Je devrois même l'avoir reçue, si votre navigation a été aussi heureuse que j'avois lieu de le croire, suivant les dernieres lettres. J'apprends avec plaisir, que Votre Majesté est contente des troupes Françoises que j'ai envoyées à Naples, & que les Napolitains se louent de leur conduite. Je souhaiterois que vous fussiez aussi assuré de vos sujets, que vous le devez être des miens dans les lieux où ils seront employés. Mais

ne vous étonnez pas du désordre que vous trouvez dans vos troupes, & du peu de confiance que vous pouvez prendre en elles. Il faut un long regne & de grands soins pour rétablir l'ordre, & pour assurer la fidélité des différents peuples éloignés, & accoutumés à obéir à une maison ennemie de la vôtre. Il est essentiel pour vous de connoître à fond leurs dispositions secretes. Il est de votre prudence de vous mettre en état de corriger le mal avant que de faire voir que vous le connoissez. Si vous avez cru qu'il fût fort facile & fort agréable d'être Roi, vous vous êtes fort trompé. Vous avez raison de compter sur les François, plus que sur toute autre Nation. Mais ne le témoignez pas. Vous éloigneriez encore les Espagnols, par la jalousie qu'ils auroient de cette préférence. Il faut beaucoup de sagesse; & vous avez besoin de bien des graces de Dieu, pour conduire avec habileté & succès des peuples de génie différent, & tous difficiles à gouverner. Il faut que la campagne soit glorieuse pour obliger le Pape à vous donner l'investiture. N'oubliez point que ce sont les combats qui font les Traités. Vous avez parfaitement bien fait de n'en rien dire au Légat. Il ne vous convient pas de sollici-

ter une grace qui vous appartient de droit. L'intelligence n'en paroîtra pas moins bonne entre le Pape & vous. Je crois que vous avez bien vu l'importance dont il eſt, que vos ſujets ſoient perſuadés qu'elle eſt très-étroite. Je vous remercie de la ſtatue que vous me deſtinez. Quand la beauté ne répondroit pas à la réputation, elle vient de vous, & cela me ſuffit.

LETTRE XVII.

Verſailles, 29 *Décembre* 1702.

TOut ce que le Comte de Marſin m'a dit de vous, m'a fait un extrême plaiſir. Car je ſais que, quelque reconnoiſſance qu'il ait de la maniere dont vous l'avez traité, il ne vous auroit jamais loué aux dépens de la vérité. Il ne pouvoit me rendre des ſervices plus agréables que ceux qu'il m'a rendus auprès de Votre Majeſté. Et la ſatisfaction qu'elle en témoigne, ſera toujours la plus forte recommandation qu'il puiſſe avoir.

J'ai reçu les lettres que vous m'avez écrites, & par votre nourrice, & par le Sr. Candeau. Je ſuis très-ſenſible aux aſſurances que vous me donnez en toutes occaſions

casions de votre tendresse, & je crois que vous ne doutez pas que celle que j'ai pour vous, ne soit aussi vive. Le Duc de Bourgogne & Votre Majesté me donnent de grandes satisfactions. Traitez bien la Noblesse; faites espérer du soulagement au peuple, lorsque les affaires le permettront; écoutez les plaintes; rendez justice à tous; communiquez-vous avec complaisance, sans perdre votre dignité; distinguez ceux dont le zele a paru dans ces derniers mouvements.

N°. XXVIII.

PORTRAITS. (1)

LE Grand CONDÉ se trouva mêlé dans les guerres civiles ordinaires dans les minorités. Le Roi ne peut gouverner par lui-même. Il faut que sa volonté soit représentée par quelqu'un, qui regle tout suivant les loix. Il lui faut un Conseil & des Ministres. Tous les Grands veulent en être. De l'ambition viennent les intrigues; des intrigues, les partis,

(1) Me. de Maintenon, ayant lu les Mémoires du Cardinal de Retz, dicta ceci à Mlle. d'Aumale.

& des partis, les guerres. Les Princes ſe partagent. Ils déclarent leur ſoumiſſion & leur attachement au Roi, en même-temps qu'ils attaquent ceux qui regnent ſous ſon nom. Tel fut le cas de Mr. le Prince, à l'égard de la Reine-Anne d'Autriche & du Cardinal Mazarin. Il étoit bien fait de ſa perſonne, d'une taille médiocre; il avoit le regard d'une aigle, & la phyſionomie haute; il avoit beaucoup d'eſprit & de ſavoir; auſſi capable dans la guerre, que vaillant dans les combats. Il vécut fort retiré à Chantilly, qu'il embellit beaucoup. Il venoit de temps en temps voir le Roi, dont il fut toujours bien traité. Il aimoit la lecture & la ſociété des beaux-eſprits. Il ſe convertit de bonne foi, & fut ſincérement regretté du Roi.

M. le Prince de CONTI ſon frere fut auſſi mêlé dans les guerres civiles. Il étoit contrefait. Il devint très-pieux. Il donna tout ſon bien aux pauvres, pour réparer les maux qu'il avoit faits pendant la guerre. Sa femme vécut & mourut comme une ſainte.

Me. de LONGUEVILLE, ſœur de ces deux Princes, paſſa ſa jeuneſſe dans les intrigues. Elle étoit très-belle, & pleine d'eſprit. Elle fut touchée de Dieu; & par malheur, elle tomba entre les mains d'un

Directeur, imbu des nouveautés qui ont fait tant de mal à l'Eglise. Elle protégea ce parti, & vécut dans des pratiques de piété fort austeres. Quoique naturellement très-délicate, elle se tenoit toujours debout pour se mortifier. On prétend qu'elle mourut d'inanition.

Le Cardinal MAZARIN vint en France dès le temps du Cardinal de Richelieu. Il fut le prétexte de toutes les guerres de la minorité. Il avoit de l'esprit, & des qualités propres au gouvernement des hommes. Mais il s'éleva & s'enrichit trop. Il fit venir d'Italie deux neveux, qui étoient de basse naissance, mais bien élevés, & sept nieces, dont deux étoient, dit-on, Demoiselles.

M. COLBERT rétablit les finances, que les prodigalités de Fouquet & l'avarice de Mazarin avoient mises dans un grand désordre. Il étoit homme d'honneur, attaché au bien de l'Etat & à la gloire du Roi, auquel il apprit les finances avant lui fort embrouillées. Il protégea tous ceux qui se distinguerent par quelque mérite & par quelque talent. Il mit sur un bon pied le commerce. Il étoit haï, parce qu'il étoit froid & dur. On l'a loué après sa mort. Mais le plus grand éloge qu'il ait reçu a été de la part de

tous ſes ſucceſſeurs. Les chagrins que M. de Louvois lui cauſoit en portant le Roi à toutes ſortes de dépenſes, contribuerent à ſa mort. Il éleva ſa famille; mais il eſt vrai que ſa famille a bien ſervi.

M. de LOUVOIS, Miniſtre de la guerre, & fils de M. le Tellier, Miniſtre de la Régence, & depuis Chancelier, avoit beaucoup d'eſprit, étoit fort laborieux, de grand détail, entrant dans tout, & voulant ſavoir juſqu'aux métiers les plus communs. Il étoit rude & dur, attaché au Roi & à l'Etat; mais ſi préſomptueux & ſi contrariant, qu'il étoit devenu inſupportable à ſon maître. Il auroit eſſuyé une diſgrace ſans la guerre. Il s'en appercevoit, & mourut ſubitement: on trouva ſon cœur ſerré d'une façon extraordinaire. Ce qui fit croire que le chagrin l'avoit tué: d'autres dirent, le poiſon.

M. de TURENNE, un des plus grands hommes de notre ſiecle, avoit les ſourcils joints, & la phyſionomie mauvaiſe. Cependant jamais perſonne ne montra plus de bonté, plus de douceur, plus d'humanité. Il ne connoiſſoit aucune ſorte d'intérêt, ni dans les grandes, ni dans les petites choſes. Il ne ſavoit pas s'il manquoit d'argent ou s'il en avoit. Il n'avoit de vanité que ſur ſa naiſſance. Et

s'il n'avoit pas trop aimé ſes proches, on n'auroit pas eu la moindre faute à lui reprocher. Il en fit une en confiant au Cardinal de Bouillon ſon neveu ce qu'il ne devoit pas lui confier. On lui en reprochoit encore une autre. Il avoit confié un ſecret important à une jeune Dame, peu capable de le garder. Mais pourquoi chercher des défauts là où il y a tant de vertus à admirer? Son eſprit avoit beaucoup d'étendue, & étoit enrichi de toutes ſortes de connoiſſances. Pendant les guerres civiles, il fut preſque toujours oppoſé à Mr. le Prince. On les comparoit ſouvent; mais perſonne n'oſoit décider entre eux. Mr. le Prince paroiſſoit avoir une valeur plus brillante, & Mr. de Turenne une valeur plus ſage. Il ne connut aucun vice. Il fut capable d'amitié. Son courage étoit froid. Le Roi fit pour le convertir des efforts qui l'engagerent à écouter des diſputes. Il fut convaincu long-temps avant que d'abjurer. Il craignit qu'on ne l'accuſât de trop de complaiſance pour le Roi. Il fut témoin du miracle qui arriva au Louvre. Le feu ayant pris dans la galerie, & le vent menaçant de le porter par-tout, on apporta le Saint Sacrement. Le feu & le vent ceſſerent. Mr. de Turenne ne put

s'empêcher de dire : *Je l'ai vu, & je n'en puis douter.* Il fut pourtant encore quelque temps sans se déclarer. Le Roi apprit sous lui le métier de la guerre, & fit plusieurs campagnes, écoutant, exécutant, & ne décidant rien.

N°. XXIX.

Testament de Me. de Maintenon.

Disposition de ce qui se trouvera ici, à St. Cyr, à moi le jour de ma mort, tant en argent entre les mains de la dépositaire de St. Cyr, ou dans mon bureau, qu'en meubles.

Je desire être enterrée avec les Dames de St. Louis.

Je leur donne, pour faire dire des Messes pour moi, la somme de 1000 liv.

Aux pauvres de mes terres, 2000 liv.

A Launay, mon valet-de-chambre, 3000 liv.

A Mlle. de Saignemontes, sœur de la petite de la Tour, 3000 liv., si elle ne fait pas profession à St. Cyr; & si elle y fait profession, ces 3000 liv. seront mises dans le coffre des Demoiselles.

A Mlle. de Clavieres, aussi sœur de

Mlle. de la Tour, la même somme de 3000 liv. aux mêmes conditions.

Aux Bénédictines de Moret, 2000 liv.

L'argent qui restera après ces distributions, je desire qu'il soit partagé entre Mesdames de Mailly & de Caylus.

Plus, ma vaisselle d'argent & mes meubles principaux seront partagés entre Me. de Caylus & Mlle. d'Aumale. *Le tout est spécifié par articles.*

Je donne à Me. la Duchesse de Noailles le diamant que je porte toujours.

Je donne à Mr. l'Evêque de Chartres le Crucifix en tableau sur un fond or & noir.

Je donne à Mr. l'Archevêque de Rouen un Crucifix sur du velour noir, qui est au chevet de mon lit, avec le petit portrait du Roi, qui est au-dessous, desirant qu'il soit gardé à jamais par ceux de mon nom, qui le regarderont avec la vénération & la reconnoissance qu'ils lui doivent.

Plus, à mes femmes, mes hardes & mon linge.

Je desire que tous mes petits livres secrets soient mis entre les mains de Me. du Perou. Et je prie Mr. l'Evêque de Chartres de lui permettre de les garder toute sa vie : elle y verra les instructions de son prédécesseur.

E le laisse en pensions viageres 1100 *liv.*

à diverses personnes qu'elle avoit fait Religieuses, & autres.

Au dos du Testament. Je recommande la petite de la Tour à Madame la Supérieure & à toute la Communauté.

L'argent que l'on trouva à sa mort, montoit à la somme de 32000 liv.

Elle ajoutoit à ce Testament la rélation de la visite que Mr. le Régent lui avoit faite à St. Cyr. Et ce ne fut pas sans dessein, dit Mlle. d'Aumale.

On n'y trouve point la disposition du Marquisat de Maintenon, parce qu'elle l'avoit donné en dot à Me. la Duchesse de Noailles, sa niece.

Nº. XXX.

ÉPITAPHE.

Ci gît

Madame FRANÇOISE D'AUBIGNÉ, Marquise de MAINTENON.

Femme illustre, femme vraiment Chrétienne :
Cette femme forte que le Sage chercha
Vainement dans son siecle :
Et qu'il nous eût proposée pour modele,
S'il eût vécu dans le nôtre.

Sa naiſſance fut très-noble.
On loua de bonne heure ſon eſprit,
Et plus encore ſa vertu.
La ſageſſe, la douceur, la modeſtie
Formerent ſon caractere, qui ne ſe démentit jamais.
Toujours égale dans les différentes ſituations de ſa vie :
Mêmes principes, mêmes regles, mêmes vertus :
Fidelle dans les exercices de piété ;
Tranquille au milieu des agitations de la Cour ;
Simple dans la grandeur ;
Pauvre dans le centre des richeſſes ;
Humble au comble des honneurs ;
Révérée de Louis-le-Grand,
Environnée de ſa gloire,
Autoriſée par la plus intime confiance ;
Dépoſitaire de ſes graces.
Qui n'a jamais fait uſage de ſon pouvoir
Que par ſa bonté.
Une autre Eſther dans la faveur,
Une ſeconde Judith dans l'oraiſon.
La mere des pauvres,
L'aſyle toujours ſûr des malheureux.
Une vie ſi illuſtre a été terminée
Par une mort ſainte,
Et précieuſe devant Dieu.
Son corps eſt reſté dans cette ſainte Maiſon,

Dont elle avoit procuré l'établissement.
Et elle a laissé à l'Univers l'exemple
De ses vertus.
Décédée le 15 Avril 1719;
Née le 28 Novembre 1635.

Cette Épitaphe, composée par l'Abbé de Vertot, revue par M. le Maréchal de Noailles, est sur une pierre de marbre, dans le chœur de l'Eglise de St. Louis à St. Cyr. Mrs. Tiberge & Brisacier avoient proposé la suivante, qui fut rejettée, quoiqu'elle ne manque pas de beautés.

HIC JACET

Illustrissima Domina, D. FRANCISCA D'AUBIGNÉ,

MARCHIONISSA DE MAINTENON,

CHRISTINÆ VICTORIÆ BAVARICÆ, GALLIARUM DELPHINÆ, à muliebri cultu:

LUDOVICO MAGNO tam constanter, quam sapienter chara:

Fœmina ante omnes sui ævi, pluriumque retrò sæculorum fœminas
Longè præstantior:
Nec alia magis simul, & minus Nota.
Natalibus Clara, Ingenio, ratione, ac
Prudentiâ Clarior,

Solidâ virtute, & ſincerâ pietate, *ſupra modum*
MIRABILIS,
Bonorumque memoriâ Digna,
Summâ apud Regem gratiâ.

ESTHER ALTERA.

Continuo orationis ſtudio, & ſeceſſu, cum
ſuis puellis.

ALTERA JUDITH.

Fortunâ primùm adverſante fortior;
Eâdem ad prodigium favente ſuperior;
In opibus, liberalitate ergà pauperes, Inops;
In gloriæ apice, chriſtianâ modeſtiâ, Humilis,
In mediis deliciarum illecebris, verè Auſtera:
In injuriis & calumniis nunquam Ultrix.
Multùm vixit, ut quæ ampliorem bonorum
operum menſuram implendam haberet:
Parùm vixit, ut quæ vacuum ingens in iis quæ
feliciter implebat, reliquit.
Domum hanc egentibus, ſed nobilibus ducentis
quinquaginta puellis, in perpetuum educan-
dis, ſplendidiſſimam, piiſſimam, toti
Regno, ac Religioni utiliſſimam,
inſtituit.

In eâque per plures annos abdita vivere, ritè
parata mori, abſque pompâ ſepeliri voluit;
tot caſtorum labiorum, non laudes, ſed

preces, poſt mortem, exoptans, citiùs
ad Deum perventura.

Obiit, anno ſalutis 1719, die verò Aprilis, 15 annos nata 83.

N°. XXXI.

LETTRE de conſolation aux Dames de St. Louis, ſur la mort de Me. de Maintenon.

MEſdames, s'il y avoit des afflictions ſur la Terre, où l'on ne pût point recevoir de conſolation, la vôtre ſeroit indubitablement de ce nombre, dans la perte que vous venez de faire de Madame de Maintenon, votre inſtitutrice, votre bienfaictrice, votre protectrice, &, ſelon Dieu, votre mere, votre guide, & votre modele.

Elle a tout fait pour la Maiſon de St. Cyr, qui eſt également l'ouvrage de ſon cœur & de ſon crédit; & on peut dire, qu'en perdant une perſonne ſi excellente & ſi chere, vous perdez ce qui vous reſtoit après Dieu de plus précieux ici-bas, non-ſeulement par la ceſſation des bienfaits qu'elle vous a procurés, & dont elle vous combloit continuellement elle-mê-

me, mais encore plus par la privation de ses instructions, de ses conseils, & de ses exemples.

Mais d'ailleurs, s'il y a quelqu'un au monde à qui l'exhortation de St. Paul convienne en de semblables occasions, c'est à vous; quand il dit aux premiers Fideles, sur la mort de leurs proches & de leurs amis qui appartenoient aussi-bien qu'eux à J. C.: *Ne vous attristez pas comme des personnes qui n'auroient point d'espérance.* Ces paroles s'adressent aujourd'hui singuliérement à vous; car pour qui aura-t-on l'espoir d'une heureuse immortalité, si on ne l'a pas pour celle qui part de ce monde les mains pleines de toutes sortes de bonnes œuvres, & qui porte avec elle aux pieds du souverain Juge & du souverain Rémunérateur, des trésors immenses de mérites & de vertus? Aumônes sans nombre & sans mesure; prieres longues & ferventes; communions édifiantes & fréquentes, secours de toute espece, donnés à toutes sortes de personnes, & répandus sur toutes sortes de besoins; mortifications secretes; & malgré la gloire qui l'environnoit, humiliations volontairement recherchées ou vertueusement reçues; travail & instruction sans relâche; support & patience sans bornes & sans fin.

Voilà durant plus de trente ans de quoi vous avez été témoins, ſans parler de ce qui étoit éloigné de vos yeux, & de ce qui ſe paſſoit dans un pays où elle auroit été bien fâchée que vous euſſiez porté vos regards. A la Cour, mille & mille actions héroïques de générosité, de bons offices, d'avis ſalutaires, de pardon d'injures & de calomnies, ſans ſe démentir jamais ſur ce point-là, & ſans qu'il lui ſoit arrivé de tirer la moindre vengeance dans la facilité qui s'offroit tous les jours à elle d'en exercer de grandes envers ceux qui avoient eu l'injuſtice & l'indiſcrétion d'en uſer mal à ſon égard; Dieu même ayant voulu lui faire rendre ce témoignage par la bouche des amis & des ennemis, qu'elle avoit fait du bien à tout le monde, & qu'elle n'avoit fait de mal à perſonne.

Elle a donc été cette femme héroïquement forte, capable des plus grandes choſes, & ſe rabaiſſant volontiers aux plus petites; entrant avec ſageſſe & avec fermeté dans les deſſeins les plus importants, lorſqu'il lui paroiſſoit que Dieu vouloit s'y ſervir d'elle; & ſe renfermant auſſitôt après dans les occupations qu'elle trouvoit plus conformes à la modeſtie & à l'humilité, vertus qui lui étoient ſpécia-

lement cheres, & qu'on a vu croître en elle, à mesure que son élévation croissoit.

Mais par le discernement que la prudence du Ciel lui donnoit, elle sut toujours choisir dans le nombre des choses que le monde nomme petites, ce qu'elle jugeoit de plus avantageux à la gloire de Dieu, & au bien des ames, qui est inséparable de la véritable utilité d'un Etat Chrétien: appliquée toute entiere parmi vous à l'instruction d'un enfant pauvre, comme elle l'auroit été au Gouvernement d'un Empire; & estimant au-delà de l'or & des pierreries le bonheur de donner par elle-même & par vous, qu'elle regardoit comme d'autres elle-même, une éducation pieuse à des filles nobles, que le dérangement & la misere de leurs familles en auroient privées.

Elle a eu la consolation de voir avant sa mort que de cette source féconde en bon esprit & en piété se sont répandues dans toutes les Provinces du Royaume, & dans tous les Etats de la vie Chrétienne, dans les Monasteres & dans les établissements du siecle, des filles propres à les sanctifier.

Votre douleur & vos larmes vous avertissent qu'elle n'est plus; mais la source qu'elle a ouverte, coule encore, & con-

lera jusques dans l'avenir le plus éloigné. C'est trop peu dire, ces eaux saintes sont partie de celles dont le Sauveur du Monde disoit à la femme Samaritaine, qu'elles rejailliroient jusques dans la vie éternelle.

S'il vous est permis de pleurer, que vos larmes au moins soient assez pleines de Religion pour mériter de se mêler avec ces eaux pures, & qu'elles portent dans toutes les personnes qui les verront les sentiments de la grace & du salut.

Que vos larmes soient dignes de vous, & dignes de celle pour qui vous les versez ! Sa vie entiere a été dans son siecle une manifestation éclatante, ou, si on l'ose dire en un autre sens, un profond mystere de la Providence & de cette sagesse souveraine qui *atteint d'une extrémité à l'autre avec force, & qui dispose tout avec douceur.*

Son premier âge & son premier état a été une longue épreuve; la multitude & la diversité de ses grands talents, un rare assemblage de dons exquis; son élévation, un prodige; la durée & l'égalité de son crédit, une merveille; sa vertu & sa tendre piété au milieu du grand monde, & au plus haut point de la faveur, un miracle de la grace; sa retraite & sa mort, un grand exemple; & le degré de gloire

où il y a lieu d'espérer que Dieu la fera paroître dans le jour de la récompense, un sujet singulier d'étonnement & d'admiration pour tous ceux à qui l'ignorance ou la malignité auront fait prendre d'elle d'autres idées.

Nous vous exposons ainsi à cœur ouvert les principales considérations dont nous nous sommes servis nous-mêmes, pour nous consoler les premiers, sur une perte qui nous est commune avec vous. Ce qui vous regarde en particulier, c'est l'obligation où vous êtes toutes de soutenir par votre vertu ce qu'elle a commencé par sa piété.

Il vous reste d'elle trois grands trésors: son corps, ses écrits, & ses exemples. Son corps pourra subir la loi générale d'être réduit en poussiere; mais il ne faut pas que jamais rien s'affoiblisse dans votre cœur, ni de ses écrits, ni de ses exemples. Que plutôt son esprit vive éternellement parmi vous! N'oubliez rien de ce qu'elle vous a enseigné; ne négligez rien de ce qu'elle vous a prescrit, & imitez religieusement & inviolablement les vertus que vous lui avez vu pratiquer: c'est avec vos prieres ce qu'il y aura désormais pour elle de plus utile devant Dieu. TIBERCE, BRISACIER.

N°. XXXII.

ON trouve au bas d'un portrait d'une femme du ſiecle paſſé, les Vers ſuivants, qui ne peuvent convenir qu'à Me. de Maintenon.

L'eſtime de mon Roi m'en acquit la tendreſſe;
Je l'aimai trente ans ſans foibleſſe:
Il m'aima trente ans ſans remords:
Je ne fus Reine ni maîtreſſe.
Devine mon nom & mon ſort.

Fin du Tome ſixieme.

DC 130 M2L2 1778 t.6

[La Beaumelle, Laurent Angliviel de]
Mémoires et lettres
[Nouv. éd.]

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY